

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

HISTOIRE DE LA COLONIE FRANÇAISE EN CANADA.

PREMIERE PARTIE.

(Suite.)

CHAPITRE V.

LA COMPAGNIE DES MARCHANDS NÉGLIGE ET EMPÊCHE MÊME LA FORMATION D'UNE COLONIE FRANÇAISE A QUÉBEC.

I.

La compagnie n'envoie en Canada que les hommes nécessaires à son commerce.

Pour obtenir le monopole des pelleteries et les autres avantages que lui avait accordés Louis XIII, la compagnie des marchands s'était engagée à établir des colonies en Canada, c'est-à-dire à transporter dans ce pays des familles Françaises, entre autres des artisans de toute sorte de métiers, à faire cultiver des terres pour les nourrir, enfin à construire des Forts pour la conservation du pays et pour sa défense. Mais ces spéculateurs, ayant uniquement en vue d'attirer à eux toutes les pelleteries des sauvages, n'accomplirent aucune de leurs promesses, tant pour augmenter par là leurs profits que pour se maintenir dans le monopole exclusif des pelleteries. D'abord, ils refusaient d'attirer les colons en Canada, craignant, dit Champlain, de voir diminuer leur pouvoir, si le pays venait à être peuplé de Français, de n'y plus faire tout ce qu'ils voudraient, surtout d'être frustrés de la plus grande partie des pelleteries, qu'ils n'auraient que par les mains des habitants, et enfin de se voir chassés peu à peu du pays par ceux mêmes qu'ils y auraient installé avec beaucoup de dépenses. D'après ce calcul, la compagnie ne voulait avoir en Canada que les hommes nécessaires à son commerce, qui fussent soumis à ses ordres et tous uniquement occupés de ses intérêts. Ainsi, l'année 1617, il n'y avait à Québec que cinquante à soixante Français. L'année 1620, il n'y en eut que soixante, tant hommes que femmes, religieux et enfants, en comprenant encore dans ce petit nombre les hommes qui travaillaient pour les Récollets et aux dépens de ces religieux, et nous verrons que, les années suivantes, tant que la compagnie des associés subsista, ce nombre ne fut jamais augmenté. Quoique Champlain eût été le promoteur officieux de la formation de leur société, il ne pouvait rien sur leurs esprits, quelques motifs qu'il leur alléguât, pour les faire changer de conduite ; et s'il attira quelques habitants à Québec, ce fut contre le gré de cette même compagnie.

II.

La compagnie, au lieu de défricher des terres, envoie les vivres nécessaires à ses gens.

Au reste, pour mettre un obstacle insurmontable à l'augmentation, ou plutôt à la formation de la colonie, la compagnie des marchands avait imaginé un moyen très-efficace : c'était de ne point faire défricher de terres, et d'envoyer de France les provisions de bouche nécessaires à la subsistance de ses employés ; et encore ne les pourvoyait-elle que pour l'année courante. Il résultait de là, comme le faisait remarquer Champlain, que la plupart du temps on courait le risque de renvoyer tous les colons en France, et d'abandonner Québec ou de les mettre dans la nécessité de mourir de faim, si les vaisseaux venaient à se perdre. " C'est ce qui doit arriver, ajoute-t-il, si on ne fournit des vivres pour deux ans, jusqu'à ce que la terre soit cultivée de manière à nourrir tous ceux qui seraient au pays. Mais cette avance ne se fait que pour une année. Ce n'est pas que souvent je ne représentasse les inconvénients qui en pourraient arriver ; mais, comme cette nécessité ne touche que ceux qui demeurent à Québec, l'on n'y a aucun égard ; et ainsi le roi est très-mal servi." Enfin, en ne fournissant ainsi des vivres que pour l'année courante, la compagnie usait encore d'une parcimonie qu'on a honte de rappeler ici. En 1617, lorsque Champlain partit de Honfleur, elle sembla n'avoir chargé le vaisseau que de marchandises pour la traite avec les sauvages ; car cette traversée ayant été de plus de trois mois, les provisions de bouche pour la colonie étaient en si petite quantité, que les hommes de l'équipage les consommèrent presque entièrement ; en sorte qu'il ne resta, pour alimenter Québec, qu'un baril de lard, avec très-peu de provisions que quelques passagers avaient amenées pour leur compte ; et encore, au témoignage du P. Sagard, cette barrique de lard était si petite, " qu'un homme seul la porta sur son épaule depuis le port jusqu'à l'habitation."

III.

La compagnie est cause d'une famine et de la misère habituelle.

Ce fut tout ce que la compagnie envoya aux habitants de Québec, au nombre de cinquante à soixante personnes, qui déjà étaient dans une extrême nécessité des choses nécessaires à la vie avant l'arrivée du vaisseau, et ne vivaient plus que de chasse ; aussi tombèrent-ils presque tous malades, avant la fin de l'année, d'une certaine maladie qu'ils appelaient le mal de terre ou le scorbut, qui les rendait misérables et languissants. On peut présumer toutefois que cette disette de l'année 1617 ne fut pas un de ces cas fortuits, arrivés par un concours de circonstances imprévues et contre la volonté de la compagnie ; et c'est Champlain lui-même qui nous autorise à porter ce jugement, par les réflexions qu'il fait à l'occasion de son départ pour la France en 1624. " J'avais hiverné plus de cinq

“ ans à Québec, dit-il, et durant ce temps nous fîmes assez mal secourus
 “ de rafraîchissements. La courtoisie et le devoir obligeaient cependant
 “ les associés d'avoir soin des personnes qui veillaient à la conservation de
 “ la place et à celle de leur bien. Ne faire ainsi aucun état d'elles,
 “ quoiqu'elles se tuassent de soins et de travail à garder ce qui appartient
 “ aux associés, c'était plutôt diminuer qu'augmenter le courage à les
 “ servir.” Et cependant, par l'abus qu'ils faisaient du monopole des pelle-
 teries, ils vendaient en France le castor à un prix exorbitant, une pistole
 la pièce, c'est-à-dire dix livres. Le P. Lalemant écrivait en 1626 : “ D'or-
 “ dinaire ils envoyaient chaque année, en France, de 15,000 à 20,000
 “ peaux de castor, et l'on m'a dit qu'une année ils en avaient emporté
 “ jusqu'à 22,000.”

IV.

La compagnie moleste Hébert, qui cultive le premier la terre à Québec.

Par suite de ce calcul misérable et sordide, pour ne pas dire cruel, les diverses sociétés des marchands qui étaient allés s'établir à Québec n'y avaient pas défriché, après vingt-deux ans, un arpent et demi de terre, au témoignage de Champlain, ni même un seul arpent, au rapport du P. Sagard, et n'avaient jamais voulu donner aux habitants le moyen de cultiver les terres, depuis quinze ou vingt ans qu'ils les avaient conduit dans ce pays. L'un d'eux, que nous ferons connaître dans la suite, Louis Hébert, obtint cependant, peu après son arrivée, une concession de terre où il entreprit des défrichements pour semer au printemps suivant ; mais il est incertain si d'autres imitèrent son exemple ; car le P. Charles Lalemant écrivait en 1626 : “ S'il y a dix-huit ou vingt arpents de terre cul-
 “ tivée ici (y compris celles des Récollets), c'est le bout du monde.” Aussi Hébert, qui en possédait dix arpents, était-il le seul qui pût se maintenir avec sa famille ; et toutefois ce zélé et digne colon, au lieu d'être encouragé par les associés, n'éprouvait, de leur part, que les vexations les plus dures et les plus criantes. Après qu'il eut ainsi défriché un peu de terre, et récolté quelques grains par son industrie privée et personnelle, ceux qui l'avaient autorisé prétendirent, contre toute justice, des droits sur ce fruit de son travail, et l'obligèrent de ne vendre ses grains, ni de les traiter à d'autres qu'à eux, et au prix qu'ils fixèrent eux-mêmes, qui les revendaient ensuite aux sauvages à tel prix qu'il leur plaisait. Il fallait que cette vexation fût aussi notoire qu'elle était injuste et criante, pour qu'elle ait pu entrer dans les motifs de l'édit qui supprima, en 1627, la compagnie de ces marchands, comme nous le dirons dans la suite. “ Ceux à qui on
 “ avait confié le soin de former une colonie dans la Nouvelle-France, lit-on
 “ dans cet édit, ont tellement effarouché les Français qui auraient voulu aller
 “ s'y établir, que, s'ils ont, par leur travail, un boisseau de blé de plus qu'il
 “ ne leur en faut pour vivre, il leur est défendu d'en secourir ceux qui pour-

“ raient en avoir besoin, et ils sont contraints de l'abandonner aux associés, qui, de plus, leur ôtent la liberté de le donner à ceux qui pourraient leur apporter de France les autres commodités nécessaires à la vie.” Champlain, qui avait sous les yeux et qui déplorait des abus de pouvoir si révoltants, fait sur ce sujet la réflexion suivante : “ Ce n'était pas le moyen de donner à d'autres le désir d'aller peupler le Canada ; ou plutôt, ceci ne se faisait qu'à dessein de tenir toujours le pays dans la misère et la gêne, et, par là, d'ôter à chacun le courage d'y aller habiter, afin que la population, ne pouvant pas s'accroître, les associés y eussent l'entière domination.”

V.

La compagnie refuse de fortifier Québec, exposé à la merci des Hollandais et des Anglais.

N'ayant ainsi en vue que la traite des pelleteries, et non le bien du Canada, ils ne prirent aucun soin d'assurer à la France, et de se conserver à eux-mêmes, la possession du pays, en y construisant des forts, quoiqu'ils s'y fussent expressément obligés par leurs promesses solennelles. Toutefois, le petit établissement de Québec avait plus d'une sorte d'ennemis à craindre, dès les premiers temps de sa formation. D'abord, de la part des Iroquois, qui, après que Champlain leur eut déclaré la guerre, ne tardèrent pas d'attaquer la colonie, comme nous le dirons bientôt ; et aussi de la part des Anglais et des Hollandais, établis récemment dans le voisinage. Un Anglais de nation, au service de la compagnie Hollandaise des Indes orientales, Henry Hudson, qui parcourait les côtes de l'Amérique du Nord depuis plusieurs années, pour trouver un passage aux Indes, entra, en 1609, dans la rivière à laquelle il a donné son nom ; et cette découverte devint l'occasion de l'établissement des Hollandais dans l'île de Manhatte, où ils construisirent un fort, appelé d'abord Nouvelle-Amsterdam, qui fut l'origine de New-York, et un autre sur une île de la rivière d'Hudson, près du lieu où ils bâtirent ensuite le fort d'Orange, connu plus tard sous le nom d'Albanie. Dans ces établissements, les Hollandais se mirent à trafiquer avec les sauvages du pays, spécialement avec les Iroquois, leurs voisins, à qui ils donnèrent des armes à feu, en échange de leurs pelleteries ; et cette contrée prit bientôt le nom de *Nouvelle Belgique*. Des Suédois, établis à l'occident, appelèrent, de leur côté, *Nouvelle-Suède* ce qui porta ensuite le nom de *Nouveau-Jersey*, et enfin les Anglais de la Virginie, qui avaient saccagé les établissements de Saint-Sauveur et de Port-Royal, ayant été dépossédés de leur privilège, en 1626, par Charles 1er, ce prince prit sous son administration immédiate le gouvernement de la Virginie, où un grand nombre d'Anglais allèrent se fixer, les uns pour rétablir leurs affaires domestiques, les autres pour cause de religion.

VI.

Les sauvages alliés excités contre Québec par les Huguenots de la Rochelle.

Indépendamment de tous ces voisins, jaloux les uns des autres; surtout des Français, comme étant tous opposés à ceux-ci pour la croyance religieuse, le petit établissement de Québec avait encore à craindre ses propres alliés Canadiens, pour le soutien desquels il était censé faire la guerre aux Iroquois. Les Calvinistes de la Rochelle, révoltés contre le roi, allaient tous les ans, faire la traite en Canada, malgré ses défenses, et apportaient des armes à feu et des munitions à nos sauvages, en les excitant à ruiner l'établissement de Québec. Champlain rapporte qu'en 1620 deux vaisseaux de la Rochelle, qui s'étaient chargés d'un grand nombre de pelleteries vers Tadousac, avaient donné quantité d'armes à feu, de poudre, de plomb et de mèches aux sauvages, " chose très-pernicieuse et préjudiciable, " dit-il, d'armer ainsi ces infidèles qui, dans les occasions, pourraient se " servir de leurs armes contre nous." Il joute que ces Huguenots subornaient les sauvages, et leur tenaient des discours injurieux à la religion, pour leur rendre, par là, odieux les catholiques; qu'enfin les colons n'avaient pas de plus grands ennemis que ces sauvages, surtout les Montagnais, qui osaient bien dire que, quand ils auraient tué des Français de Québec, ces Rochellois en seraient bien aises, et les traiteraient beaucoup mieux que les autres, à cause du bon marché auquel ils leur donneraient les marchandises.

VII.

Les sauvages alliés indisposés contre la France à cause du prix excessif des marchandises.

C'est qu'en effet les employés de la compagnie fournissaient eux-mêmes, à ces prétendus alliés, des motifs trop fondés de mécontentement, et même de rupture ouverte, par le haut prix auquel ils les leur vendaient. Par suite du monopole qui leur attribuait toute la traite avec les sauvages, ils vendaient, en France, le castor à un prix excessif, et voulaient l'avoir presque pour rien en Canada, de la main des naturels, en taxant beaucoup au-dessus de leur valeur les marchandises qu'ils leur donnaient en échange. Se voyant ainsi foulés, ces sauvages en faisaient entre eux des murmures; ce qui fut cause qu'un de leurs capitaines alla prier les marchands, à plusieurs reprises, de les traiter avec plus de douceur. Le chef des commis, se voyant ainsi pressé, répondit au capitaine, qu'en sa considération, le prix serait diminué pour lui personnellement, mais non pour les autres sauvages. Alors, jetant un regard de dédain sur le commis: " Tu " te moques donc de moi, lui dit ce barbare, puisque, si je consentais à ce " que tu me proposes, je mériterais d'être pendu par mes gens. Je suis " leur capitaine; c'est pour eux que je parle, et non pour moi.

VIII.

Les sauvages alliés maltraités par les commis, qui se donnent toute licence.

Nous avons dit que, pour augmenter leur recette, les associés ne voulaient avoir, à Québec, que des hommes nécessaires à leur commerce ; mais, parmi ceux-ci, plusieurs ne recevaient d'eux aucun gage, dans l'espérance qu'ils pourraient s'enrichir autrement en Canada ; ce qui occasionnait, de leur part, des actes arbitraires et injustes à l'égard des sauvages ; et comme la compagnie n'avait établi personne pour rendre la justice et punir les délits publics, il résultait de là que des vols, des meurtres et d'autres crimes, dont quelques-uns de ces hommes se rendaient coupables, restaient impunis. Le P. Joseph Le Caron en écrivait ainsi à son Provincial : “ Je vous dirai que, par suite des désordres auxquels se livrent
 “ les gens laissés en ces lieux par les marchands, pour y faire la traite,
 “ nous avons pensé être tous assommés ; et cela fût arrivé si Dieu n'eût
 “ retenu ces barbares. Toutefois ils sont fort dociles, et je m'étonne, vu
 “ les désordres de nos Français, qu'ils n'en commettent pas eux-mêmes de
 “ plus considérables. J'écris à messieurs de la Compagnie une partie de
 “ ce que j'en ai vu : je vous supplie, mon Révérend Père, de prendre ceci
 “ en grande affection, et d'apporter tous vos soins, afin de procurer, autant
 “ qu'il sera possible, que le bon ordre soit ici établi. Le Père supérieur
 “ et M. de Champlain me donnent bonne espérance : mais, enfin, nous n'en
 “ trouvons point pour cela plus de soulagement : nos marchands vont
 “ toujours en plus grand désordre.”

IX.

Deux Français massacrés ; des Sauvages alliés conspirent la ruine de Québec.

Pour assouvir les mécontentements, vrais ou prétendus, qu'ils disaient avoir reçus des colons, et se venger de leurs propres mains, des sauvages voisins de Québec résolurent, vers l'année 1617, d'exterminer tous les Français. Ils se contentèrent, néanmoins, de décharger leur fureur sur deux de ces derniers, qu'ils tuèrent à coups de hache, et, après avoir attaché à ces cadavres de grosses pierres, les jetèrent dans le fleuve, pour dérober sans doute aux autres Français la connaissance de cette noire action. On l'eût peut-être ignorée toujours si, les liens venant à se pourrir et à se rompre, la marée n'eût jeté, sur le rivage, ces deux corps brisés et déjà tombés en putréfaction. Aussitôt on fit défense aux sauvages d'approcher du fort de Québec, et même des maisons des habitants ; et cette défense leur donnant à entendre qu'ils étaient soupçonnés du meurtre commis, ils commencèrent à craindre, pour eux-mêmes, la vengeance des Français. Pour en prévenir les effets, ils montèrent aux Trois-Rivières, et tinrent, au nombre de huit cents, un conseil de guerre, dont le résultat

fut qu'ils surprendraient les colons de Québec et leur couperaient à tous la gorge. Mais l'un d'eux, nommé La Forière, qui, depuis deux ans, témoignait quelque bonne volonté aux religieux récollets, donna avis du complot au P. du Plessis, qui en avertit aussitôt les Français, retranchés alors dans le petit Fort de Québec, qui était de bois et assez mal en ordre.

X.

Québec, à cause de sa faiblesse, ne peut tirer vengeance de ces meurtres.

Ceux-ci, à cause de leur petit nombre, étant incapables de faire tête à ces barbares, n'épargnèrent rien pour engager La Forière à les détourner de leur résolution, et à leur inspirer des sentiments de paix. Il y réussit, et les persuada même si bien, qu'ils le chargèrent d'être le médiateur de leur réconciliation avec les Français, et de leur obtenir de ceux-ci des vivres, dont ils avaient alors grand besoin. Ils envoyèrent donc quarante canots, conduits par des femmes, et on leur accorda des vivres, autant que les circonstances du temps le permettaient. Mais on exigea que les chefs et les capitaines de la nation livrassent les deux meurtriers, et que les anciens se rendissent en personne à Québec, pour traiter de cette affaire. Cette proposition effraya d'abord les sauvages ; pourtant ils persuadèrent à celui des deux assassins qui était le moins coupable de descendre avec eux à Québec, et ordonnèrent à leur petite armée de faire halte à une demi-lieue du fort, pour attendre l'issue de la négociation. Ils présentèrent donc le criminel, avec quantité de robes de castor, qu'ils donnèrent pour essuyer les larmes des Français et pour ressusciter les morts. C'était ainsi qu'ils exerçaient la justice dans ces occasions. Au lieu de punir les assassins, on faisait des présents aux parents des défunts, et d'ordinaire ces présents étaient même offerts, non par les meurtriers, mais par leurs parents, ou par leurs bourgades, ou même par toute leur nation. Il fallut donc se contenter de cette sorte de satisfaction, et pardonner aux meurtriers, quelque désir qu'on eut de les punir pour prévenir de semblables cruautés dans la suite. Ils donnèrent pourtant en otages deux jeunes garçons, que les Récollets prirent pour les instruire ; et ainsi l'on renvoya les coupables, avec cette clause, qu'après l'arrivée des vaisseaux l'affaire serait décidée en dernier ressort. C'est que Champlain était alors en France ; et, à son retour, il confirma lui-même le pardon promis aux meurtriers.

XI.

La compagnie n'augmente pas le nombre des habitants.

Tel était l'état de faiblesse où la compagnie des Marchands laissait la colonie. Ce n'est pas que Champlain et les Récollets ne représentassent aux associés la nécessité d'envoyer des colons à Québec, d'y construire un fort de défense et d'y tenir garnison. Nous avons vu que ces religieux firent même deux fois le voyage de France dans ce dessein, mais toujours

sans succès. Champlain, de son côté, désirait plus ardemment que personne de voir le pays se peupler d'hommes laborieux appliqués à la culture de la terre, afin qu'on fût affranchi de la nécessité, où l'on avait été jusqu'alors, de porter chaque année, de France, les vivres nécessaires à la colonie. " C'est à quoi je les portais, dit-il, le plus qu'il m'était possible ajoutant que, sans cela, ils pourraient être dépossédés de leurs prétentions, qui ne tendaient qu'à leur profit particulier." Ils répondaient que, l'état des affaires en France étant incertain, ils craignaient de n'avoir aucune assurance pour l'avenir, s'il faisaient une grande dépense, en augmentant ainsi la colonie ; et ils alléguaient l'exemple de de Monts, qui avait été dépossédé deux fois du privilège exclusif des pelleteries. Enfin quoiqu'il employât toute son adresse, Champlain n'obtint rien de la compagnie : " Ces Messieurs, dit-il, avaient les oreilles toujours ouvertes aux récits avantageux qu'on leur faisait des profits considérables de la traite avec les sauvages, et les fermaient aux demandes qu'on leur faisait de ce qui était nécessaire à l'établissement de la colonie."

XII.

Les Vice-Rois du Canada cherchent leurs propres intérêts dans cette charge.

On peut demander ici pourquoi les lieutenants généraux, placés par le roi à la tête de cette œuvre, n'en favorisaient pas davantage le progrès, et restaient eux-mêmes dans l'inertie ? C'est que cette charge, que Champlain avait fait attribuer à quelque grand prince, pour procurer le bien de la colonie, en la mettant sous le patronage d'un nom illustre, était devenue elle-même un obstacle à son avancement. Nous avons dit que le prince de Condé avait accordé aux associés le privilège exclusif des pelleteries, à la charge par eux de lui compter chaque année mille écus ; et le don de cette somme, qui diminuait d'autant les profits des marchands, leur servait de prétexte pour colorer l'abandon où ils laissaient la colonie. Toutefois, ce don, tout modique qu'il était, devint bientôt un appât pour la cupidité des ambitieux. A peine le prince de Condé avait-il été arrêté et conduit en prison, que des intrigants firent conférer sa charge au maréchal de Thémines, par la reine régente, pour le temps de la détention du prince ; et le maréchal, d'après les avis intéressés qu'on lui donna, se mit alors à exiger des associés, non plus comme ils disaient, *un cheval de mille écus*, mais quatre mille cinq cents livres, que la compagnie des Marchands, qui voulait être maintenue, consentit à lui donner. De son côté le prince de Condé, informé de ce qui se passait au sujet de sa charge, fit dire aux associés que, s'ils payaient M. de Thémines, ils sussent bien qu'ils payeraient deux fois ; ce qui amena, entre les deux contendants, un procès, porté d'abord au Conseil et renvoyé ensuite au Parlement de Paris, qui jugea en faveur du prince. Le maréchal obtint néanmoins des lettres qui renvoyèrent l'affaire au Conseil du roi ; et, sur

la décision contraire du Conseil, la compagnie paya M. de Thémis, quoiqu'elle craignît d'être obligée, plus tard, de payer aussi le prince, comme il arriva en effet. Car après son élargissement, qui eut lieu le 16 octobre 1619, les associés lui comptèrent aussi à lui mille écus, dont il donna la moitié aux Récollets, pour les aider à bâtir leur séminaire ; et ce fut apparemment tout ce qu'il leur remit des sommes qu'il tirait chaque année des associés.

XIII.

La charge de Vice-Roi plus nuisible qu'utile à l'avancement du Pays.

Ainsi, ce lieutenant général, qui, outre ce qu'on lui donnait chaque année, avait lui-même ses intérêts privés dans la compagnie des Marchands, au lieu de procurer l'avancement de la colonie, servait, au contraire, à en retarder le progrès. “ Tandis que tous devraient contribuer à cette sainte “ entreprise, dit Champlain, on en ôte les moyens ; car les associés disent “ qu'ils ne peuvent avancer l'établissement du pays, si on ne veut pas “ les aider en y employant, ou en remettant aux religieux le peu d'argent “ qu'ils donnent annuellement.” Par là, le lieutenant général, qu'on voulut décorer du titre fastueux de *vice-roi de la Nouvelle France*, pour réprimer plus sûrement, en son nom, la témérité des marchands qui n'étaient pas de la compagnie ; ce vice-roi, qui n'avait d'autres subordonnés, dans sa vice-royauté, qu'une poignée de colons exposés fréquemment à mourir de faim, était au fond un spéculateur, qui, par des moyens plus appropriés à sa condition, cherchait, aussi bien que les marchands de la compagnie, à retirer le plus qu'il pouvait du Canada ; c'est ce qui explique pourquoi ces vice-rois n'ont rien fait pour l'avancement du pays, et pourquoi cette charge, qui eût dû être onéreuse en elle-même, était pourtant recherchée par les ambitieux. Le prince de Condé en étant rentré en possession, le duc de Montmorency, alors âgé de vingt-cinq ans, et fait amiral par Louis XIII, dès l'âge de dix-sept, désira d'acquiescer cette charge, et entra, pour cela, en négociation avec le prince. Si l'amiral n'avait eu d'autre motif que l'espérance de procurer l'avancement de la colonie, et l'établissement de la religion catholique en Canada, il serait très-digne d'éloge pour la générosité qu'il fit paraître en acquiesçant aux conditions qui lui furent imposées de la part du prince ; car celui-ci tira, pour ses prétentions, onze mille écus de M. de Montmorency. Mais nous verrons que ce nouveau vice-roi n'améliora pas l'état des choses, et que, bien qu'il établit une nouvelle compagnie, le petit établissement de Québec fut aussi chancelant, sous sa vice-royauté, qu'il avait été auparavant.

XIV.

La compagnie, craignant d'être dépossédée, fait de nouvelles promesses.

Cependant on fit entendre, de la part de la Cour, aux associés, que, s'ils n'envoyaient en Canada quelques familles pour défricher des terres,

et s'ils n'y construisaient de nouveaux logements, ils couraient risque de voir leur privilège du monopole des pelleteries supprimé, et leur société dissoute. Pressés, enfin, par de nouvelles menaces, et craignant d'ailleurs d'être supplantés par des marchands de Bretagne, de la Rochelle, qui faisaient instance à la Cour pour être mis en possession du même privilège, les membres de la compagnie, à la tête desquels était toujours de Monts, s'empressèrent de dresser, le 21 décembre 1619, un état du nombre de personnes qu'ils promettaient d'entretenir à Québec, ainsi que des armes, meubles, linges, ustensiles, instruments d'agriculture, qu'ils s'obligeaient d'y envoyer dans l'année courante. Mais cet état même, dont le contenu semblait répondre en partie aux justes désirs de la Cour, et que Champlain, de son côté, n'estimait pas peu de chose, montre combien l'établissement de Québec avait été négligé jusqu'alors. Par cet effort de zèle, encore sans exemple de leur part, les associés s'engageaient à entretenir en Canada quatre-vingts personnes en tout, y compris le chef et les officiers de la colonie, trois Pères Récollets, les ouvriers et les laboureurs ; et, pour mettre Québec en état de défense, ils promettaient de le fournir de quarante mousquets, quatre arquebuses et vingt-quatre piques. Enfin, comme leur négligence pour l'agriculture était un autre grief qu'on leur reprochait, ils promettaient d'envoyer vingt-quatre bûches et douze faucilles. Ils ne faisaient aucune mention de charrues, parce que, sans doute, ils se proposaient de faire cultiver la terre à bras, quoiqu'ils s'engageassent à faire passer deux taureaux, des génisses et des brebis, autant qu'ils le pourraient, comme aussi deux meules de moulin ; car, jusqu'alors on avait été obligé de moudre le grain à force de bras. Leur insouciance à élever des bâtiments pour la commodité des colons et la sûreté du pays leur avait fait négliger aussi d'y chercher des pierres calcaires ; et ils s'obligeaient, dans leur mémoire, à y faire porter, de France, dix tonneaux de chaux, avec plusieurs milliers de briques destinées pour construire des cheminées et un four.

XV.

La Cour agréa les propositions de la Compagnie. Champlain doit fortifier Québec et y commander.

Ce mémoire, que de Monts et ses associés s'empressèrent tous de signer, en témoignage de l'engagement qu'ils prenaient d'en exécuter tous les articles, fut présenté par Champlain à M. de Marillac, garde des sceaux, qui s'en montra très-satisfait. De son côté, le Conseil du roi, charmé des efforts que les associés se proposaient de faire pour former enfin le noyau d'une vraie colonie, ne voulut plus entendre les propositions que lui avaient déjà faites les autres intéressés, et Champlain, au comble de ses désirs, ne songea plus qu'à chercher des artisans de divers métiers, et des laboureurs pour la culture des terres. Le nouveau vice-roi, le duc de Montmorency, écouta avec intérêt les propositions de Champlain, entra

dans toutes ses vues, spécialement pour fortifier le pays et y établir des officiers de justice, et donna l'intendance des affaires du Canada au sieur Dolu, grand audiencier de France, qui témoignait beaucoup d'ardeur pour procurer la gloire de Dieu et le bien de la colonie. Dans l'acte d'engagement qu'ils venaient de signer, les associés avaient déclaré que celui qui commanderait à l'habitation de Québec serait chargé des armes et des munitions de guerre ; et que le commis pour la traite aurait en sa garde les marchandises et tout le mobilier de la compagnie. C'était admettre, en principe, deux autorités distinctes, l'une pour le gouvernement du pays, l'autre pour le commerce. La première appartenait essentiellement au vice-roi, ou à celui qu'il aurait commis, et le duc de Montmorency la donna à Champlain, en le nommant son lieutenant particulier, comme le prince de Condé avait fait déjà. En même temps il lui ordonna d'aller à Québec, de s'y fortifier du mieux qu'il lui serait possible, et de l'informer de tout ce qui se passerait dans la colonie, afin qu'il pût y apporter l'ordre nécessaire.

XVI.

Les associés ne veulent pas que Champlain commande à Québec.

C'était précisément ce que les associés avaient résolu d'empêcher : le changement du vice-roi leur ayant causé un déplaisir extrême, et Champlain lui-même leur étant devenu suspect. Aussi, tout en l'assurant qu'il serait bien reçu de leur part à Québec, ils lui déclarèrent que Dupont-Gravé y demeurerait pour commander à leurs gens, et que, pour lui, il irait continuer ses découvertes. "C'est qu'ils pensaient, dit Champlain, avoir le gouvernement à eux seuls, et faire, là, comme une république à leur fantaisie, en se servant des commissions du roi, pour satisfaire leur cupidité, sans contrôle de personne." Champlain leur répondit qu'il avait droit de commander à tous les hommes qui seraient à Québec, excepté dans leur magasin, où était leur premier commis. Que, quant aux découvertes, il les ferait lorsqu'il le jugerait expédient, et que ce n'était point à eux à lui donner des ordres. Que le sieur Dupont était son ami ; qu'il le respectait, comme un fils son père, à cause de son âge ; et qu'ayant vécu jusque-là en bonne amitié avec lui, il désirait y persévérer ; mais qu'il ne souffrirait jamais qu'on attribuât à Dupont ce qui lui appartenait de droit à lui-même.

XVII.

Le Roi et le Vice-Roi donnent l'autorité à Champlain.

Là-dessus, il leur présenta une lettre du roi, qui leur parlait en ces termes : " Sur l'avis qui nous a été donné, qu'il y a eu du mauvais ordre, dans l'établissement des familles et des ouvriers que l'on a menés à Québec, nous vous mandons d'assister, autant que vous le pourrez commodément, le sieur de Champlain, pour l'exécution du commandement,

“ qu'il a reçu de nous, de choisir et d'employer des hommes à défricher, “ cultiver et ensemençer les terres, et à faire tous les ouvrages qu'il jugera “ nécessaires pour l'établissement des colonies, que nous désirons de “ planter au dit pays.” Champlain informa aussitôt le duc de Montmorency et le sieur Dolu des prétentions de la compagnie ; et ils lui mandèrent que le roi voulait qu'il eût le commandement entier et absolu dans toute l'habitation ; que Sa Majesté avait promis de donner des armes et des munitions de guerre, pour la défense du fort que, lui Champlain, y ferait bâtir ; et que, si les associés refusaient d'obéir aux volontés du roi et à celles du vice-roi, il fît arrêter leurs vaisseaux jusqu'à ce qu'ils se fussent soumis. Enfin, vers le même temps, le roi lui-même écrivit à Champlain une lettre, datée du 7 mai 1620, pour le confirmer dans la charge de lieutenant du duc de Montmorency, en lui recommandant de faire vivre ses sujets le plus conformément qu'il pourrait aux lois de son royaume, et de veiller au bien de la religion catholique en Canada, afin d'attirer la bénédiction du ciel sur lui, et de faire réussir ses entreprises, à l'augmentation de la gloire de Dieu.

(A continuer.)

DE L'AUTORITÉ EN PHILOSOPHIE.

LIVRE III.

DE L'AUTORITÉ HUMANO-DIVINE OU DE L'EGLISE.

DE L'AUTORITÉ HUMANO-DIVINE EN PHILOSOPHIE.

CHAPITRE III.

Nécessité d'une autorité distincte des monuments révélés ou de la Bible. Autorité prétendue de la raison individuelle. Hypothèse de la communication immédiate et individuelle de l'Esprit de Dieu. L'autorité véritable et ses diverses prérogatives.

Dans la suite des âges, grand nombre d'hommes illustres et justement célèbres ont donné des lois à leurs semblables. Ils étaient séparés dans l'espace et le temps, par de vastes intervalles. Souvent il y avait dans leur génie diversité et même opposition, antagonisme décidé. Ils avaient affaire à des peuples, de caractère, de mœurs, de goûts, de connaissances et d'intérêts très-différents. Or, malgré tant de causes de divergence, en pratique comme en théorie, pas un de ces sages fameux ne songea jamais à donner aux peuples qu'il voulait policer ou perfectionner, un simple code de lois civiles, morales et religieuses. Ils travaillaient sans doute à décou-

voir la législation la plus parfaite et la mieux adaptée au génie et aux besoins de la tribu, de la nation particulière qu'ils voulaient discipliner. Mais quelle que fût à leurs yeux l'excellence des lois qu'ils proposaient, ils ne croyaient pas qu'elles dussent suffire au maintien des divers rapports sociaux. De là vient que tous les législateurs anciens et modernes ont établi à côté du livre de la loi, des tribunaux pour la protéger, l'interpréter et l'appliquer. Pourquoi, parmi tant de variétés et de diversités, cette conduite uniforme ? Cherchez-en l'origine dans le sens commun. C'est lui qui, dans ce point capital, a communiqué à tant de différents personnages une parfaite unité de vues.

Et comment ne point concevoir en effet de prime abord, qu'un ensemble de règles et de statuts quel qu'il soit, ne saurait suffire à un peuple, ni même à quelques individus, à plus forte raison à l'univers ? D'abord il y aurait, dans les endroits mêmes les plus clairs, diversité d'interprétation. La précipitation, l'ignorance, l'intérêt, la passion, sont parmi les humains, autant de sources permanentes de contradictions incurables. Ensuite quand il se rencontrerait des volontés rebelles à la loi (et ce phénomène se reproduirait chaque jour) comment les pourrait-on réduire à l'obéissance ? Il n'y aurait aucun moyen d'y réussir. Personne au monde ne pourra révoquer en doute ces affirmations. Pourquoi s'est-il donc trouvé des hommes, et il faut bien le dire, des hommes distingués, qui ont voulu croire et persuader le contraire en ce qui concerne le Code Sacré de la croyance et de la pratique chrétienne ? Aujourd'hui, grâce aux préjugés de l'éducation et à la puissance de l'habitude, ce fait s'explique aisément chez un grand nombre. Mais à l'origine, comment le concevoir ? Sans doute ceux qui proclamèrent les premiers la complète suffisance du monument révélé, posèrent cette assertion, par suite de l'estime exagérée qu'ils s'étaient faite de la vertu, je ne dis pas absolue, mais relative de la parole de Dieu. Ils reconnaissent, avec tout le monde, qu'un livre humain, quel qu'il fût, ne suffisait pas à moraliser un peuple, bien moins encore la race humaine toute entière ; mais il devait en être tout autrement d'un livre divin. Ces considérations, il est vrai, ont été proposées dans la suite des temps, mais on n'a pas débuté par elles ; et ce n'est point par leur poids, que des esprits supérieurs ont été entraînés originairement à mettre en principe la parfaite suffisance des écrits révélés. On a commencé au contraire par croire et affirmer la nécessité d'une autorité distincte de la révélation, chargée d'en garder le dépôt et de l'expliquer. A la suite de violents et interminables débats, les réformateurs prétendus qui les avaient soulevés, en appelaient, comme leurs adversaires, à une autorité autre que la Bible. Ils professaient hautement pour elle une soumission absolue. Elle n'avait, disait-on, qu'à prononcer pour mettre fin à toute dispute et contradiction quelconque.

Mais à peine cette autorité tant vénérée, tant exaltée d'abord, a-t-elle

prononcé une sentence défavorable, que tout change ; soudain la colère et l'orgueil se dressent contre elle, parce qu'elle a condamné des doctrines chéries, dont on avait pourtant soumis le jugement définitif à son tribunal, on la condamne elle-même et on la réproûve avec une sorte de rage frénétique. C'est au point qu'on en vient enfin à ce degré d'aveuglement, de prétendre qu'une pauvre femme sans lettres pourra mieux entendre les divines Ecritures que tous les docteurs, tous les évêques et tous les Conciles passés, présents et à venir.

C'était la nécessité de leur position qui avait fait prendre à la hâte aux libres penseurs du seizième siècle, un poste si étrange. Sans se donner le loisir d'en examiner le côté faible et ruineux, ils s'empressent de s'y loger, espérant pouvoir y soutenir, avec quelque avantage, les efforts de leurs plus vaillants adversaires. (*) Mais l'illusion ne dura guère. Bientôt de nouveaux ennemis apparurent de toutes parts. Des conjurations nombreuses et redoutables éclatèrent dans le parti naissant. Comme on avait exalté la capacité exégétique de toute âme baptisée, de celles particulièrement que la science humaine n'avait pas corrompues, un grand nombre se prit à expliquer la Bible avec une entière indépendance, et sans plus d'égard à l'interprétation des modernes qu'à celle des anciens. Alors les premiers auteurs de la scission menacés d'être emportés eux-mêmes par le mouvement qu'ils avaient excité, jugèrent à propos de s'attribuer exclusivement le droit d'interpréter l'Ecriture. A la vérité plusieurs de leurs frères et disciples ne furent point d'avis de leur sacrifier, avec la logique, leurs prétentions personnelles. De là des combats de paroles, ensuite des batailles sanglantes. Pour empêcher le désordre de devenir tout-à-fait extrême, on s'avisa fort à propos de recourir au bras séculier. Flatté d'étendre ainsi son empire jusque sur les âmes, le magistrat entreprit de donner force de loi à l'exégèse qui avait obtenu son approbation. On vit alors des multitudes de confessions de foi contradictoires, toutes basées sur la Bible seule, imposées par les souverains à leurs vassaux. En d'autres rencontres, quand ils pouvaient venir à bout de s'entendre, les ministres d'une même secte dressaient un symbole obligatoire pour tous. Ils organisaient des tribunaux qui devaient apprécier les interprétations scripturaires des particuliers. Et au lieu que dans le principe on proclamait qu'il se pouvait qu'un ignorant entendît mieux l'Ecriture que tous les Conciles, on décida à Dordrech, l'an 1618, qu'un docteur quelconque serait rigoureusement obligé de se soumettre au Synode national. La raison de ces anomalies choquantes se trouve dans l'instinct de la conservation, qui est le plus puissant de tous. Si on avait voulu tenir compte du sens commun de l'humanité chrétienne, partie la plus avancée de l'humanité universelle,

(*) Voyez les commencements du Luthérianisme : Vie de Luther par Audin.

on ne serait pas tombé dans ces contradictions aussi honteuses qu'impuisantes.

Tous les chrétiens avaient admis la nécessité d'une autorité distincte de la parole de Dieu à laquelle chacun devait se soumettre. Quand il s'élevait une dispute théologique parmi eux, on n'en appelait pas seulement à l'Écriture ; mais au jugement des Evêques, aux Conciles, à l'Église entière, réunie dans une assemblée générale.

Nul ne peut révoquer en doute ce point de l'histoire. Or, ce procédé était tellement universel, il était si naturel, si familier à tout le monde, que les premiers chefs de la prétendue Réforme, ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, y eurent d'abord recours eux-mêmes. Ils en appelèrent au Pape, puis au Concile œcuménique, et ne se retranchèrent dans la Bible, et dans la Bible seule, qu'après avoir été condamnés devant ces divers tribunaux. Ainsi le recours à la Bible ne fut point de leur part le résultat de la conviction d'un sage et mûr examen, ce fut un acte de résistance désespérée, et un effet de la nécessité et de l'embarras où ils se trouvaient. Par cette simple exposition, la cause particulière de ces hommes est déjà jugée.

Mais il faut nous placer à un point de vue plus général.

Nous avons prouvé, dans le précédent chapitre, l'insuffisance du monument révélé, et dans le livre deuxième, la nécessité de la révélation. D'où il suit qu'il doit y avoir à côté de la révélation, une autorité distincte d'elle. Cette autorité ne sera point supérieure à la Bible, car la parole de Dieu est souveraine. Sa fonction n'aura pas pour objet de juger la doctrine révélée. Croire le contraire, serait une absurdité du premier ordre ; et le dire, un horrible blasphème. L'autorité dont il s'agit aura pour mission seulement de nous faire discerner la Révélation véritable, de nous en expliquer le sens et de veiller efficacement à la garde du sacré dépôt, en sorte qu'aucune main téméraire ne puisse y ajouter ou en retrancher quoique ce soit.

On convient assez généralement de ces inductions diverses. Elles sont d'ailleurs évidentes par elles-mêmes. Mais dès qu'on en vient ensuite à vouloir signaler l'autorité dont on reconnaît le besoin, aussitôt commence la divergence, aussitôt la contradiction éclate de toutes parts. Selon les uns, l'autorité gardienne et interprète de la Révélation, c'est la raison individuelle ; selon d'autres, l'esprit de Dieu communiqué immédiatement à chacun. Ces deux sentiments diffèrent beaucoup en théorie, mais dans la pratique ils reviennent au même, et dans l'un comme dans l'autre, toutes les questions relatives aux dogmes révélés, sont livrées à la merci de la raison ou de l'imagination de chaque individu.

Néanmoins comme ils ne sont pas identiques en soi, nous allons les discuter séparément ; après quoi nous exposerons les prérogatives de l'autorité véritable que réclame impérieusement notre condition présente.

La raison individuelle peut-elle suppléer à l'insuffisance du monument révélé ? Non, elle ne le peut pas ; et il est facile de le prouver invinciblement. Nous avons déjà constaté l'impuissance radicale de la raison individuelle à fonder un dogme quelconque. Or, l'autorité nécessaire en ce lieu doit pouvoir établir *dogmatiquement* la canonicité des divines Ecritures, leur authenticité, leur intégrité, leur véracité et le fait culminant de l'inspiration de leur ensemble et de leurs diverses parties. Il faut en outre qu'elle puisse déterminer *dogmatiquement*, ou, en d'autres termes, souverainement, définitivement et sans appel, le sens du texte sacré. Donc évidemment la raison individuelle n'est pas cette autorité. La contradiction règne partout dans le champ de la raison individuelle. C'est un fait acquis à la science. Si donc vous constituez la raison individuelle gardienne et interprète des Ecritures, la contradiction règnera aussi partout dans le champ de la Révélation.

Au reste une expérience séculaire confirme cette induction dont la vérité apparaît assez *à priori*. Qu'on veuille bien se rappeler ici l'état présent et passé de la Réforme, que nous avons décrit dans le premier chapitre de ce livre.

Lors même que la raison individuelle pourrait établir dogmatiquement certains faits, du moins elle ne saurait jamais établir ainsi, ni même constater avec certitude, le plus souvent du moins, le fait de l'inspiration. Il est possible à la raison de constater avec une entière certitude les faits graves, sensibles, publics ; car dans ces conjonctures, elle peut obtenir l'assurance que les témoins n'ont été ni trompés ni trompeurs.

Mais s'il s'agit d'un fait imperceptible aux sens extérieurs, d'un fait qui ait pour théâtre les mystérieuses profondeurs de la conscience individuelle ; s'il est question surtout non pas d'établir la réalité matérielle de ce fait, mais de déterminer la nature de sa cause, à jamais invisible à l'œil de la conscience où elle opère, le moyen alors de savoir avec certitude que le témoin n'est ni trompé ni trompeur ?

Pour constater avec certitude le fait de l'inspiration de la Bible, et de ses diverses parties, il faudrait un *criterium* infallible dont l'emploi légitime mettrait la raison en état de discerner toujours sûrement la parole révélée de celle qui ne l'est pas. Où est ce *criterium* ?

Les monuments révélés pouvant contenir et contenant réellement un enseignement tout-à-fait inaccessible à la raison, celle-ci par là même devra être radicalement impuissante à nous certifier la vérité de cet enseignement, et même son véritable sens ; à bien plus forte raison, son origine divine.

Enfin, si la raison individuelle suffisait à discerner et à expliquer les monuments révélés, ce serait tout au plus chez les savants du premier ordre. Au vulgaire, c'est-à-dire à l'universalité morale des hommes, il faut tout autre chose évidemment ; il lui faut une autorité extérieure, facile

à reconnaître, une autorité souveraine et infaillible ; car si elle ne réunissait ces conditions, l'autorité ne pourrait jamais fonder un dogme, principalement un dogme universel dans le temps et l'espace. Mais à une autorité souveraine et infaillible, toute intelligence humaine quelle qu'elle soit doit une soumission entière. Donc, l'autorité nécessaire devra gouverner le savant comme l'ignorant. Avec le secours de la raison individuelle seule, on ne peut reconnaître et interpréter légitimement les divines Écritures. Nous l'avons, je crois, solidement établi. Voyons maintenant ce qu'il faut penser de la deuxième hypothèse exposée précédemment.

L'esprit de Dieu se donnant à chacun, lui fera aisément discerner la parole révélée de toute autre parole, et lui en découvrira le sens avec une entière certitude. Il paraît donc clair que l'esprit de Dieu est l'autorité que l'on demande et qui doit servir de supplément à la lettre morte de la Révélation. En effet, la révélation étant surnaturelle dans son principe et en soi, aussi bien que dans une partie considérable de son enseignement, l'autorité gardienne et interprète de la révélation, doit bien être surnaturelle pareillement. Or, sans contredit, l'esprit de Dieu, communiqué immédiatement à chaque individu humain, est surnaturel ; car sur quel fondement l'homme pourrait-il prétendre à une communication de cette sorte ?

La révélation étant, au moins en droit, un bien commun à tous, l'autorité gardienne et interprète de la révélation doit être accessible à tous. Mais d'après l'hypothèse, l'esprit de Dieu se répand immédiatement sur chacun. Enfin, il est de tout point nécessaire que l'autorité gardienne et interprète de la révélation soit souveraine et infaillible. A cette condition seulement, elle pourra mettre un terme aux contradictions éternelles que soulève la raison de l'homme, appliquée à l'enseignement révélé. Or il est manifeste que l'esprit de Dieu est souverain et infaillible, et qu'à lui doivent se soumettre absolument et à jamais toutes les intelligences.

Donc le recours à l'esprit de Dieu pour suppléer à l'insuffisance de la lettre de la révélation, n'est pas une hypothèse arbitraire et sans fondement. C'est au contraire un procédé très-raisonnable.

S'il plaisait au Seigneur de se communiquer immédiatement à tous les hommes, en sorte qu'il voulût absolument par lui-même, les préserver de l'erreur, il le pourrait faire sans peine. Tout est facile au Tout-Puissant, et il ne répugne pas plus en soi qu'il parle en même temps, et à voix très-intelligible, à des myriades de millions d'individus qu'à un seul homme.

Mais la grandeur de Dieu n'apparaît pas seulement dans les manifestations de sa puissance, elle éclate aussi et non moins admirablement dans les monuments de sa sagesse. Bien plus, un ouvrage où l'on verrait de la puissance, beaucoup de puissance, mais point ou peu de sagesse, ne devrait pas, pour cela même, être rapporté, comme à sa cause, à l'infiniment Parfait. Cette incontestable vérité suffit pour ruiner l'hypothèse que

nous discutons maintenant. En effet, dans cette hypothèse, on fait prodiguer la puissance au Dieu de la révélation. Nous y voyons le Seigneur se communiquer, se découvrir à chacun et établir en lui sa demeure, manifestant sa présence par des signes caractéristiques indubitables. Voilà bien sans doute le Tout-Puissant; mais où est l'infiniment Sage? La sagesse souveraine ne prodigue pas le miracle sans nécessité ou utilité, et de façon à troubler l'ordre général du monde. Or, il en serait ainsi dans l'hypothèse où Dieu se communiquerait immédiatement à chaque individu humain. Le Seigneur devrait parler à chacun au moins une fois en sa vie; et il faudrait que sa voix fut tellement distincte et puissante qu'on ne pût la confondre avec une voix étrangère. Ce n'est pas tout, il s'en faut bien. Donnée la nature humaine dans l'état où elle nous est connue, il ne pourrait y avoir, sans un miracle permanent, de croyances générales; il n'y aurait partout que des opinions particulières sans nombre. En effet, attendu les différences de génie, de tempérament, de passions, d'intérêt; attendu l'inconstance naturelle à l'homme, chaque individu donnerait à la révélation qu'il aurait reçue, une couleur particulière et toujours variable; et si le suprême révélateur n'interposait une action miraculeuse constante, ayant pour but d'enchaîner la libre activité de l'homme, la révélation serait éternellement altérée et corrompue en mille manières différentes. Au point de vue religieux, il n'y aurait parmi les hommes, aucune sorte d'harmonie, d'unité quelconque, et la religion qui nous a été donnée secondairement pour relier ensemble tous les membres de la famille humaine, serait une des causes les plus fécondes de discordes, de querelles et de luttes interminables. Alors on pourrait dire en vérité, autant d'hommes, autant de religions diverses, et même, il n'en faut pas douter, l'on compterait bien moins de têtes que de religions différentes. La confusion qui éclata jadis à Babel, ne serait qu'une ombre légère de celle qui règnerait irrémédiablement dans tout l'univers.

Ces résultats seraient d'autant plus indubitables, que nul n'aurait à subir le contrôle de qui que ce soit au monde. Enseigné de Dieu immédiatement, qu'aurait-il à faire de l'enseignement des hommes? Non, il n'est pas de sorte d'extravagance si énorme, qui ne tombât dans un grand nombre d'esprits pour y jeter de profondes et indestructibles racines. Voudrait-on essayer d'opposer à cette pieuse démence, à cette sainte folie, le sens commun ou le raisonnement? A l'instant même on se verrait conspué avec un souverain mépris. Qu'est-ce que la raison humaine en comparaison de la raison divine, dirait aussitôt le fanatisme aveugle? Quoi donc! Les pensées de Dieu ne sont-elles pas autant supérieures aux pensées des hommes que les cieux sont élevés au-dessus de la terre? Et ne sait-on pas que ce qui est folie pour les ignorants mortels est souvent le comble de la sagesse aux yeux de Dieu? Quand l'Etre infini fait entendre sa voix, toute créature doit entrer dans un religieux silence, faire plier

sous le joug de la foi, sous le poids immense de l'autorité divine, tout le vain et ridicule orgueil de ses propres conceptions, et braver pour cela, s'il le faut, avec une indomptable énergie, et la honte et la douleur.

De deux choses l'une ; ou bien l'esprit de Dieu se révélant à chacun immédiatement, nul n'aurait rien à apprendre d'autrui ; et alors il n'y aurait pas de société spirituelle parmi les hommes : nous serions condamnés, en religion, à l'état sauvage le plus complet. Que si la révélation immédiate ne devait pas exclure l'enseignement extérieur humain, si la révélation qu'un homme a reçue pouvait être contrôlée par la révélation faite à son semblable, la plus large voie serait ouverte à l'imposture, et comme on n'aurait point de *criterium* certain pour juger de la révélation infailliblement, on se laisserait emporter à tout vent de doctrine.

Plusieurs ayant mis en principe, et réalisé dans la pratique, l'hypothèse que nous réfutons en ce lieu, ont vérifié par leur expérience personnelle les inductions que nous venons de signaler à *priori*. Une horrible confusion a bientôt éclaté dans leurs rangs, et le plus absurde fanatisme n'a pas craint de se montrer au grand jour. C'est un fait certain et connu de tout le monde. Qui n'a point entendu raconter les extravagances des Anabaptistes, des trembleurs, des sauteurs, des Suédois, et d'une multitude d'autres illuminés ? Qui ne sait que ce nom fameux de Protestant est une dénomination commune à mille et une sectes ennemies et séparées par des différences radicales ?

La raison individuelle et la communication universelle immédiate du divin esprit n'offrant pas dans le discernement et l'interprétation de la parole révélée, de garantie suffisante, à quoi pourrions-nous donc avoir recours ?

L'homme est composé d'un corps et d'une âme, il est esprit et matière. Donc pour avoir avec sa nature une proportion convenable, et par suite pouvoir agir sur elle avec toute l'efficacité voulue, l'autorité qui lui est nécessaire devra être tout à la fois pareillement esprit et corps, invisible et visible. Aussi Dieu, l'esprit infini, qui seul a droit de commander à l'homme et de le gouverner, s'est-il rendu sensible à lui dès le commencement ; non-seulement il s'est manifesté miraculeusement dans l'Éden, mais encore il a voulu que ses attributs divers fussent retracés et représentés dans les différents êtres, afin de s'offrir partout au regard de l'homme.

Bien plus, comme ce magnifique spectacle, en suite de l'accoutumance, avait fini par ne plus faire sur lui des impressions assez vives, le Seigneur, pour exciter puissamment son attention, affecta souvent dans la suite des âges, une forme particulière sensible. Enfin, au jour et à l'heure fixés par le décret divin, le Fils de Dieu se revêtit, pour ne la plus quitter jamais, d'une chair mortelle qu'il éleva jusqu'à l'unité de sa personne adorable. Le Très-Haut se fit homme, et il le sera durant l'éternité toute entière. Maintenant, après la réalisation de cette incompréhensible mer-

veille, il nous est beaucoup plus facile de nous représenter l'Etre Suprême, l'absolue et souveraine autorité. Le fini dont s'est couvert l'Infini, est pour notre esprit une forme aisément saisissable, et nous pouvons nous la figurer sans peine ni effort. Or, le Dieu fait homme, l'Autorité Souveraine incarnée, l'Autorité Humano-Divine, s'est montré au monde, rempli de grâce et de vérité. Il a daigné se mêler aux faibles mortels et vivre parmi eux, leur enseignant le chemin de la vie et du bonheur. Mais depuis longtemps il n'est plus visiblement avec nous, en sa propre personne. Il n'a même occupé ici-bas que quelques instants de la durée et quelques points de l'espace. A la vérité en quittant la terre, il nous a laissé sa divine parole revêtue de formes sensibles. Mais ces formes sont impassibles et inanimées, plus d'une fois obscures, incertaines et équivoques ; si bien que l'homme de bonne volonté lui-même peut la méconnaître, et que maltraitée et corrompue en toutes manières, elle ne saurait aucunement réclamer. C'est pourquoi, ainsi que nous l'avons démontré déjà, ce céleste présent, tout inestimable qu'il est en soi, ne peut satisfaire nos besoins. Il nous faudrait, pour nous le rendre suffisamment profitable, une autorité divine infaillible, une autorité toujours et partout vivante, toujours et partout éminemment visible.

Nous avons besoin d'une autorité divine. Une autorité quelconque qui est autre chose que l'empire de la force, est bien à la vérité radicalement divine. Mais ce ne nous serait point assez d'une autorité divine en ce sens-là seulement. La raison dont nous avons fait voir l'insuffisance, est pourtant bien, elle aussi, originairement divine. L'autorité que nous réclamons, sera un produit surnaturel de la divinité ; aussi bien que le dépôt sacré confié à sa garde. En second lieu, elle sera absolue, infaillible, afin de pouvoir opérer la certitude dans tous les esprits et terminer tous les différends. 3o. Il nous faut une autorité vivante, vivante en elle-même et dans la forme qu'elle revêt. La parole écrite est une autorité vivante en soi, mais non point dans la forme qui la limite et la rend sensible. C'est pourquoi l'Ecriture est nécessairement impuissante à faire reconnaître et respecter ses droits. Une autorité vivante en soi et dans la forme où elle s'est incarnée, et qui lui sert de corps et d'organe, peut parler, écouter et s'expliquer autant qu'il est besoin. Elle peut instruire avec un plein succès quiconque cherche la vérité de bonne foi. Elle peut combattre et convaincre les contradicteurs. Quand elle a parlé, c'est une nécessité pour les contendants, à moins qu'ils n'aient mieux lever l'étendard de la révolte, de se soumettre et de tomber d'accord. Dans la supposition possible où les parties, pour telle raison que l'on voudra, viendraient à mal interpréter la décision donnée, l'autorité bientôt avertie, s'expliquerait de nouveau avec une telle clarté, que la mauvaise foi des récalcitrants éclaterait à tous les yeux.

L'autorité vivante dont nous avons besoin, devra être vivante toujours

et partout, car à tous les instants de la durée et dans tous les lieux du monde, cette autorité devra garder fidèlement toutes les parties du dépôt des divines écritures, les faire connaître, en expliquer le sens et les protéger contre les entreprises sacrilèges d'une foule d'esprits téméraires. A toutes les époques et sous tous les climats, il peut se rencontrer des chercheurs audacieux qui prétendront scruter les terribles profondeurs de la divinité. Ils voudront à tout prix, expliquer sa parole, et ils l'expliqueront en effet en tant de sens divers, que leurs travaux amèneront une confusion inextricable. Après avoir tourmenté et torturé le texte sacré de mille façons différentes, n'y trouvant pas de quoi satisfaire leur orgueilleuse et insatiable curiosité, ils finiront par insulter ouvertement à la parole qu'il renferme, et proclameront qu'elle n'est pas la parole de Dieu. Le livre sacré gardera le silence. Il ne s'opposera à aucune des tentatives faites contre lui. On pourra le jeter au feu et même à la voirie ; il ne fera point entendre de plainte. Mais si, partout et toujours, une autorité vivante veille à ses côtés, les attentats dont nous parlons, toujours et partout possibles, parce que l'homme est libre toujours et partout, pourront être souvent prévenus ; ils seront au moins toujours dignement vengés. L'autorité parlera, elle protestera courageusement, elle montrera au grand jour la malice et l'astuce des novateurs et la dépravation des impies déclarés. Elle emploiera, pour les réduire, les moyens coercitifs en son pouvoir ; car toute autorité est revêtue d'une force de coaction conforme à sa nature, et il n'est pas douteux que plusieurs ne se montrent dociles à sa voix. Ceux au moins qui n'auront point pris part aux innovations, se sentiront plus éloignés que jamais de s'y engager.

Enfin nous demandons une autorité toujours et partout éminemment visible, car toujours et partout on aura besoin de recevoir de sa main le livre de la révélation, elle seule pouvant certifier, avec une assurance satisfaisante, l'origine divine de ce livre et de toutes ses parties. Toujours et partout il faudra apprendre d'elle le sens d'une foule de passages de ce monument sacré ; toujours et partout l'on devra appeler à son tribunal pour juger, en dernier ressort, les contestations qui ne manqueront pas de s'élever souvent et dans tous les lieux, relativement à la vraie vérité révélée. Toujours et partout en un mot, les savants comme les ignorants, devront apprendre de sa bouche ce qu'il faut croire et ce qu'il faut faire pour parvenir à la vie.

Toutefois, d'autre part, il serait nécessaire que l'existence perpétuelle et universelle de cette autorité divine, infaillible, toujours et partout vivante, toujours et partout éminemment visible, n'entraînat pas la permanence du miracle, à tous les moments de la durée et sur tous les points de l'espace. L'infiniment Sage qui a établi les lois générales du monde physique et du monde moral, ne prodigue pas, avons-nous déjà dit, le miracle, c'est-à-dire la dérogation à ces lois, sans nécessité.

Eh bien ! il en est ainsi en effet. La perpétuelle et universelle existence de l'autorité dont nous parlons, n'exige pas des miracles sans nombre et sans fin. Il suffit pour la maintenir, d'une providence spéciale. Au moyen de certaines dispositions, de certaines lois générales, Dieu soutient, sans de fréquents miracles, l'ordre moral, malgré la liberté, l'ignorance et les passions de l'homme ; pourquoi ne pourrait-il pas aussi, malgré la liberté, l'ignorance et les passions de l'homme, et sans de fréquents miracles, soutenir au moyen de certaines autres dispositions ou lois générales, l'autorité divine, infaillible, toujours et partout vivante, toujours et partout éminemment visible ?

LETTRE PASTORALE

DE

MGR. L'ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES,

A l'occasion de la Nouvelle Constitution octroyée par le Gouvernement Impérial aux Provinces de l'Amérique Britannique.

THOMAS COOKE,

Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du St. Siège Apostolique, Evêque de Trois-Rivières, etc., etc.

Au Clergé et à tous les fidèles de Notre Diocèse, Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Nos Très-Chers Frères,

Nous voici arrivés en présence de l'un de ces événements qui font époque dans les annales d'une nation. La proclamation impériale publiée ces jours derniers dans la *Gazette Officielle* du Canada, et reproduite par tous les journaux du pays, est un de ces actes solennels qui réclament la plus sérieuse attention de tout un peuple, le concours de toutes les volontés vers un même but, pour assurer la paix, la prospérité et le bonheur de la patrie commune. Cette proclamation vient nous annoncer la fin prochaine du régime politique sous lequel nous avons vécu depuis plus d'un quart de siècle, et le commencement d'un nouvel ordre de choses que des obstacles jugés insurmontables ont rendu nécessaire. Il s'agit d'asseoir notre édifice politique et social sur une base plus large, afin de donner à cet édifice plus de force et de solidité pour résister aux épreuves que la Divine Providence lui donnera sans doute à traverser ; il s'agit de donner à ce nouvel édifice des dimensions et des dispositions qui permettent d'accorder une légitime satisfaction aux intérêts nombreux et variés des diffé-

rentes nationalités que la même Providence a groupées les unes à côté des autres sur ce sol, parceque ces intérêts en se développant se sont trouvés à l'étroit et sont entrés en lutte sous le régime actuel.

C'est donc, N. T. C. F., un changement de constitution qu'il s'agit d'effectuer et de mettre en opération dans notre pays. Or c'est toujours quelque chose de formidable que la nécessité d'en venir à l'adoption de mesures qui comportent d'aussi grandes conséquences.

Il en est de la constitution d'un peuple, comme de la constitution d'un individu. Elle peut s'altérer avec le temps, rencontrer un ensemble de circonstances, souvent irrégulier, quelquefois impossible. Il faut dans ces circonstances critiques, que les hommes d'Etat imitent la conduite des médecins, qu'ils cherchent et appliquent les remèdes les plus propres à faire disparaître les maux et à rétablir le bon fonctionnement de tout l'organisme. Lorsque ces tentatives demeurent impuissantes contre la gravité du mal, alors, avant d'attendre une de ces crises qui deviennent souvent fatales, il faut en venir à un traitement énergique et radical, comme font les plus sages médecins dans les cas extrêmes : traitement qui ne va à rien moins qu'à altérer profondément, ou même à changer complètement le tempérament et la constitution d'un peuple comme d'un individu.

Ce n'est pas sans une crainte bien fondée que les plus habiles mêmes, et les plus courageux en viennent à ce parti extrême : car un traitement erroné en pareil cas, pourrait devenir funeste ; comme le traitement convenable et appliqué à propos peut redonner au peuple comme à l'individu une constitution plus forte et plus vigoureuse qu'auparavant.

Cette comparaison, N. T. C. F., tirée d'un ordre de choses qui vous est tout à fait familier, vous fera comprendre plus facilement combien a été judicieuse et prudente la conduite du peuple canadien parlant et agissant par la majorité de ses représentants dans l'Assemblée Législative, par la majorité de ses sages et de ses vieillards au Conseil Législatif, et enfin par la majorité de ses hommes d'Etat au Conseil Exécutif. C'est cette réunion d'hommes, l'élite de la nation, qui a formé le conseil des médecins qui ont constaté la gravité du mal, qui paralysait depuis quelques années la marche de la législation, et ont décidé que le remède le plus praticable était d'en venir à un changement de constitution.

Voici en quelques mots, N. T. C. F., l'histoire de cette crise pleine de périls, qui a amené les difficultés dont on cherche et dont on espère la solution dans l'adoption et la mise en pratique du nouvel ordre de choses.

Le Bas-Canada avait accepté avec une bien grande répugnance, et après avoir épuisé en vain tous les moyens légitimes de la repousser, la constitution qui lui fut donnée après les tristes événements de 1837 et 38. Cette constitution si redoutée a eu sans doute bien des difficultés à traverser ; mais grâce à la Divine Providence, grâce à la loyauté et à la bonne volonté des hommes chargés successivement de la faire fonctionner ; il est incon-

testable aujourd'hui qu'elle a donné un élan jusque là inconnu au développement de toutes les ressources du Canada, et qu'elle a fait marcher en particulier, d'un pas sûr et rapide vers l'accomplissement de ses destinées nationales, la race canadienne-française.

Mais en même temps les autres races plus rapprochées entr'elles par la communauté du langage et des intérêts, se sont aussi développées avec une telle rapidité, par le fait surtout d'une immigration incessante et des facilités d'établissement que lui présentait le Haut-Canada, que l'équilibre en a été rompu entre les deux sections de la Province.

De là un état de malaise et de gêne dans le fonctionnement de cette constitution, et aussi quelques tentatives pour la modifier. Mais ces tentatives ont dû rester sans succès aucun, parce qu'elles rencontraient devant elles des intérêts d'un ordre supérieur que nos hommes d'Etat ont compris avec une intelligence et défendus avec un courage dont nous devons leur être reconnaissants.

Enfin le recensement de 1861 ayant constaté un surplus considérable dans la population du Canada-Ouest, il s'en est suivi une lutte entre les intérêts matériels de cette partie de la Province et les intérêts moraux Bas-Canadiens qui n'a fait que s'aggraver depuis.

Cette lutte a été considérablement envenimée par l'esprit de parti et d'autres motifs que Nous nous abstenons de qualifier, au point que le bon fonctionnement de la constitution actuelle a été comme paralysée. Tous les partis politiques se sont succédés tour à tour au pouvoir sans qu'aucun ait pu réussir à faire disparaître les difficultés qui ont fini par mettre les deux parties de la province en face l'une de l'autre presque sur le pied de deux camps ennemis. De l'aveu de tout le monde, cet état de choses ne pouvait se prolonger sans danger pour la paix ; il fallait absolument trouver un remède aux maux de la situation ; et l'on crut le trouver dans une modification ou un changement de la constitution, de manière à redresser les griefs dont les Hauts-Canadiens se plaignaient dans leurs intérêts matériels, sans toutefois compromettre ni les intérêts matériels, ni les intérêts moraux du Bas-Canada.

Ce fut dans ces circonstances que surgit le projet de Confédération de toutes les provinces de l'Amérique Britannique,—élaboré à Québec par les hommes d'Etat les plus éminents de chacune de ces provinces.

Vous n'ignorez pas, N. T. C. F., quelle fut la vivacité des débats sur ce projet dans la Chambre d'Assemblée. La grande majorité des députés le regardait comme la seule planche de salut que la Providence offrait à notre nationalité, tandis que la minorité le repoussait de toutes ses forces, sans avoir toutefois de plan bien arrêté à mettre à la place, pour arracher le pays de l'impasse où il se trouvait. Un certain nombre des membres de cette minorité laissaient entrevoir assez clairement que l'annexion du Canada aux Etats-Unis était bien la condition indispensable au salut de notre

nation. Quelques-uns auraient préféré laisser les choses comme elles étaient, ou amener tout au plus quelques modifications à la constitution, qui n'auraient fait que reculer pour quelques temps la crise en l'aggravant. Pour tout homme tant soit peu observateur, il était évident qu'à peu près tous reconnaissaient la nécessité d'un changement de constitution, et que la lutte véritable était entre la confédération et l'annexion, c'est-à-dire, qu'il s'agissait de décider si le Canada allait se préparer à devenir un grand Etat prospère et libre, en marchant courageusement vers l'accomplissement des destinées que la Providence semble lui réserver ; ou bien si, renonçant à la vie de peuple libre et maître chez lui, il allait pour toujours enchaîner son avenir au sort d'une république qui n'a encore vécu qu'à peu près l'âge d'un homme, et qui a déjà traversé plusieurs guerres et notamment la dernière, la plus épouvantable des guerres civiles dont les annales des nations fassent mention ; guerre civile qui lui a dévoré plus d'un million de ses enfants, et creusé un abîme où se sont englouties pour des années ses richesses et sa prospérité.

Cependant, N. T. C. F., attendu que les divers moyens par lesquels on pouvait essayer de tirer notre pays des difficultés où il se trouvait, était matière d'opinion, et qu'il était libre à chacun de choisir le plus avantageux, Nous n'avons pas cru qu'il fût nécessaire d'élever la voix en cette circonstance ; mais nous n'en avons pas suivi avec moins de vigilance la question dans toutes ses phases, afin de sauvegarder, dans la mesure de nos forces, nos intérêts religieux, et de nous assurer qu'ils seraient pour le moins aussi efficacement protégés sous la nouvelle constitution. Voilà pourquoi nous avons dû faire parvenir nos réclamations respectueuses auprès du gouvernement impérial pour assurer aux Catholiques du Haut-Canada une égalité de protection avec les protestants du Bas-Canada sur la question de l'éducation.

Mais c'est avec peine que nous avons vu la violence avec laquelle quelques-uns de nos compatriotes se sont élevés contre le projet de confédération ; non qu'il ne fût permis de le discuter dans le temps ; mais il est toujours reprehensible de manquer de modération. Nous eussions été heureux de voir plus de calme dans la discussion : e'eût été la voie la plus propre à faire juger sainement ce projet, qui après tout était regardé par la majorité de nos concitoyens comme une nécessité bien grave, à la vérité, mais comme le moyen le plus praticable de sortir des circonstances difficiles où Nous nous trouvions. Nous avons surtout regretté les efforts qui ont été faits pour jeter l'alarme parmi vous, lorsque l'on a cherché à vous faire croire que ce projet n'était rien moins qu'une trahison. Ce sont là des excès extrêmement regrettables, N. T. C. F., que la charité chrétienne condamne, et dont il faut se garder avec un grand soin. Nous devons toujours observer les règles de la justice envers tout le monde, et nous défier de semblables exagérations. Elles ne sont propres qu'à empirer la dou-

lourde division qui nous a déjà fait tant de mal. C'est par la vérité, la justice et la modération que nous aurons la consolation de voir renaître au milieu de nous la concorde et l'union. Tel est l'enseignement de nos livres saints : "*Misericordia et veritas obviaverunt sibi : justitia et pax osculatae sunt.*" La miséricorde et la vérité se sont rencontrées ; la justice et la paix se sont embrassées." Ps. 84. v. 11. Non, Nous ne voyons aucune raison pour justifier une accusation aussi odieuse et aussi grave ; Nous ne connaissons rien qui puisse autoriser à croire que la Confédération soit une acte de trahison. Elle a été discutée assez longuement, examinée assez scrupuleusement par les hommes les plus dévoués et les plus éclairés de toutes les provinces, pour lever tout doute à cet égard. Cependant il n'en est pas moins vrai que ce n'est toujours qu'avec crainte et en tremblant qu'il faut porter la main à la base sur laquelle repose un édifice tout entier, pour lui en substituer une autre ; tant le moindre défaut d'équilibre pourrait entraîner de funestes conséquences. Aussi nous comprenons les hésitations et les alarmes mêmes d'un certain nombre de nos compatriotes, et ce n'a pas été sans éprouver Nous-même une bien vive émotion que nous avons vu la redoutable nécessité d'en venir à l'adoption d'une mesure si grande en elle-même et dans ses conséquences. C'est ainsi que Nous l'avons acceptée, Nous confiant dans la Divine Providence, qui nous a toujours protégés d'une manière visible dans les épreuves que nous avons eu à traverser comme peuple.

Aujourd'hui que ce projet a reçu la sanction du gouvernement impérial et qu'il est devenu la loi fondamentale du pays, Nous devons vous rappeler que notre devoir comme catholiques, est de mettre un terme à toute discussion sur ce sujet ; si nous avons eu une parfaite liberté d'opinion, dans les limites du juste et de l'honnêteté, tant que la Confédération n'a été qu'à l'état de projet, si nous avons pu en toute sûreté de conscience être pour ou contre, la combattre avec chaleur, ou la défendre avec conviction, suivant que nous l'avons cru utile ou dangereuse, *il n'en est plus ainsi depuis qu'elle est passée à l'état de loi.* Elle est devenue aujourd'hui une chose jugée et obligatoire ; et c'est le temps de vous rappeler ce grand principe du Catholicisme. "*Omnis anima potestibus sublimioribus subdita sit ; non est enim potestas nisi à Deo : quae autem sunt à Deo ordinatae sunt.*" "Que tout le monde soit soumis aux puissances supérieures, car il n'y a pas de puissance qui ne vienne de Dieu, et c'est lui qui a établi toutes celles qui sont sur la terre." Rom. XIII, v. 1. Quelles qu'aient été nos opinions antérieures, le bien de notre pays, et les enseignements de notre religion nous font un égal devoir de l'accepter et de nous y soumettre. Vous devez en conscience, N. T. C. F., et comme Catholiques, et comme amis sincères de l'ordre, de l'union et de la paix, vous devez favoriser, dans la mesure de vos forces, et par le concours de votre bonne volonté, le bon fonctionnement de la constitution qui va bientôt être inaugurée.

Ce devoir, vous aurez à le remplir dans les prochaines élections, en vous assurant que les hommes dont vous allez faire choix pour vous représenter dans les parlements, seront animés de cet esprit de conciliation, de cette bonne volonté dont le concours est indispensable pour tirer de la nouvelle constitution tout le bien que nous devons en attendre.

A vous donc, N. T. C. F., de procéder à ces élections avec le sentiment de la grande responsabilité qui pèse sur vos épaules dans l'accomplissement de ce devoir d'où peut dépendre le bonheur ou le malheur de notre nation : à vous d'y apporter toute la maturité et l'honnêteté que vous prescrivent votre foi et votre conscience. Ce n'est qu'à cette condition que le bon Dieu bénira votre choix, et vous donnera des Représentants selon son cœur, des Législateurs sages et intègres, capables de promouvoir avec sûreté et de défendre avec courage et habileté nos plus chers intérêts.

Nous profitons de la présente circonstance pour vous exhorter à éviter avec un soin tout particulier les désordres qui n'ont malheureusement que trop souvent déshonoré plusieurs de vos élections, Nous voulons dire surtout la corruption électorale et les excès de l'intempérance. Rien n'est plus propre à attirer sur un peuple la colère de Dieu. Eh ! N. T. C. F., le Ciel ne semble-t-il pas vouloir aujourd'hui nous en demander compte !!

Si les élections se font dans cet esprit de paix et de conciliation, ayons confiance N. T. C. F., la Confédération qui se présente sous des auspices bien plus favorables que ceux sous lesquels a été inaugurée la constitution actuellement expirante, ne pourra manquer de continuer et d'accélérer l'heureuse impulsion donnée au développement de toutes les ressources du pays ; tout en nous donnant en même temps plus de facilité et de garanties pour la protection de nos institutions religieuses et scientifiques qu'elle abandonne presque exclusivement à nos propres soins.

Oh ! comme nous serions heureux, N. T. C. F., si dans cette circonstance qui s'y prête si bien, Nous voyions les hommes de tous les partis se rallier sincèrement et marcher comme un seul homme sous le même drapeau pour travailler avec la même ardeur à promouvoir la prospérité et assurer le bonheur de notre commune patrie. Combien un pareil spectacle réjouirait notre cœur qui a été si souvent déchiré et plongé dans la plus amère douleur à la vue de vos divisions et de vos luttes intestines !

Donnez à votre pays, N. T. C. F., donnez au ciel ce spectacle sublime de Frères qui oublient franchement et sincèrement leurs discordes passées ! Donnez-Nous à Nous-même cette consolation dans nos vieux jours, afin que Nous puissions invoquer avec plus de confiance les faveurs du ciel sur vous et vous bénir dans toute l'effusion de notre cœur. Et pour attirer plus efficacement l'assistance céleste, et l'aide de celui qui tient dans sa main la vie et la mort, les destinées des individus et des peuples, Nous vous exhortons, N. T. C. F., à vous unir à Nous dans une même prière. Oui, priez avec Nous, afin que Dieu éloigne de notre chère patrie l'esprit

de trouble et de division, demandez qu'il y fasse régner la paix, la justice et la sainte charité dans une union parfaite.

SERA notre présentée lettre pastorale lue au prône de la messe paroissiale, le premier Dimanche après sa réception.

DONNÉ aux Trois-Rivières, sous notre seing et secou et le contre-seing de notre Secrétaire, le 8 Juin, mil huit cent-soixante-sept.

† THOMAS, *Ev. des Trois-Rivières.*

Par Monseigneur,

A. DELPHOS, Ptre.

Secrétaire.

EXPERIENCES SUR LES PROPRIÉTÉS CHIMIQUES DE L'EAU,

FAITES AVANT LA DISTRIBUTION DES PRIX AU COLLÈGE DE MONTRÉAL, PAR M. D. DEROME ET PAR M. ALFRED CINQ-MARS.

PREMIÈRE PARTIE—(M. D. DEROME.)

MESSIEURS,—J'ai devant moi deux cloches qui paraissent complètement vides. Elles renferment cependant l'une et l'autre des substances très curieuses à étudier.

Je renverse celle de droite de manière à ce que son ouverture se trouve en haut. J'y plonge maintenant cette allumette après en avoir éteint la flamme et pendant qu'elle présente encore quelques points en ignition. La voilà qui s'y rallume comme par enchantement! Qu'y avait-il donc dans cette cloche? Vous l'avez tous deviné, il y avait du gaz oxygène. Je pense qu'il en reste encore assez pour pouvoir répéter plusieurs fois l'expérience. Maintenant notre provision est complètement épuisée et nous n'avons plus rien à faire avec cette cloche. Celle de gauche va nous rendre témoins d'un spectacle très-différent. Lorsque j'y introduirai cette bougie, vous entendrez une petite explosion, en même temps une lueur bleuâtre apparaîtra sur l'orifice du vase, mais la flamme de la bougie aura disparu. Que renfermait donc cette seconde cloche? Elle renfermait du gaz hydrogène! L'oxygène rallume une allumette récemment éteinte; l'hydrogène éteint une allumette enflammée. La différence peut-elle être plus tranchée?

Ce n'est pas la seule. Leur poids est loin d'être le même; car l'oxygène est plus lourd que l'air, tandis que l'hydrogène est beaucoup plus léger; ceci vous explique pourquoi, dans les expériences que nous venons

de faire, j'ai dû tenir l'ouverture de la première cloche en haut et celle de la seconde en bas.

Je puis rendre très-sensible cette tendance de l'hydrogène à s'élever dans l'air. Voici un petit ballon qui en est rempli quoique chargé d'un poids considérable il ne tombe pas. Otons-lui une partie de ce poids et vous le verrez immédiatement s'envoler

Il existe une méthode très-économique de se procurer des ballons à gaz hydrogène. Il suffit, pour cela, d'avoir à sa disposition de l'eau savonnée et une pipe. Essayons cette méthode Voici le ballon qui prend son essor qui sait où il serait allé si le plafond ne l'avait pas arrêté ? Je vais en faire d'autres en priant mon condisciple, M. Alfred Cinq-Mars, d'en approcher une bougie allumée. Ce sera pour lui une bonne occasion de nous donner des preuves de son adresse, car la chose est beaucoup moins facile qu'elle en a l'air.

Bon ! voilà notre ballon en feu ! Ceci, messieurs, met en évidence une troisième propriété de l'hydrogène, celle d'être éminemment combustible, c'est-à-dire d'avoir une grande tendance à se combiner avec l'oxygène. Personne n'ignore, en effet, que toute combustion est une combinaison qui s'effectue entre le corps combustible et l'oxygène de l'air.

Nous aurions obtenu un effet bien autrement remarquable si les bulles de savon eussent été remplies avec un mélange des deux gaz que nous étudions, car, dans ces circonstances, la combustion devient extrêmement vive et il en résulte une forte explosion. Il est beaucoup plus commode pour faire cette expérience de faire arriver le mélange détonant dans l'eau savonnée, que d'avoir recours à nos ballons liquides de tout à l'heure Le feu est à la mèche, gare aux tympan délicats !

Qui pourrait nous dire maintenant ce que sont devenus les gaz auxquels nous venons de mettre le feu ? Sont-ils anéantis ? Non ! Car il est aussi impossible à l'homme de détruire la matière, qu'il lui serait impossible de la créer si elle n'existait pas. Ces gaz ne sont donc pas détruits, ils ne sont que transformés. Et en quoi sont-ils donc transformés ? Messieurs, ils se sont changés en cette substance qui fait l'objet du présent entretien, ils sont devenus de l'eau ! Oui, messieurs, les gaz dont je viens de vous exposer sommairement les propriétés sont les principes constituants de l'eau ! l'eau n'est que le résultat de leur combinaison, ou si vous l'aimez mieux, l'eau n'est que de l'hydrogène brûlé !

Il y avait, messieurs, 6750 et quelques années que les hommes buvaient de l'eau, sans que personne eut soupçonné ce fait capital qui est devenu depuis, le point de départ de tant de découvertes ; et si nous en savons plus long aujourd'hui, c'est grâce au plus heureux des hazards !

Quelques années avant la grande révolution française, un chimiste du nom de Macquer s'amusa à faire l'expérience de la lampe philosophique, expérience que vous avez en ce moment sous les yeux. Dans un flacon,

on met du zinc, de l'acide sulfurique et de l'eau. Ces substances réagissent les unes sur les autres et donnent naissance à de l'hydrogène. On peut donner issue à ce gaz au moyen d'un tube de verre à pointe effilée, et l'on obtient ainsi un jet continu qu'il est facile d'enflammer en en approchant une allumette. Cette espèce de lampe parut si merveilleuse aux premiers qui la virent, qu'ils pensèrent qu'un profond philosophe pouvait seul en être l'inventeur et ils l'appelèrent en conséquence lampe philosophique. Donc Maequer faisait l'expérience de la lampe philosophique, et moitié rêveur il contemplait la pâle flamme qui s'en élève. Tout-à-coup une idée lumineuse lui traverse l'esprit ! Voyons, se dit-il, si cette flamme laisse déposer de la suie comme celle des lampes ordinaires ! Pour vérifier la chose, il prend une soucoupe et la place renversée au-dessus du jet d'hydrogène. Quelques minutes après il regarde... que voit-il ? au lieu de suie, sa soucoupe était couverte d'humidité. Eh ! quoi, s'écrie-t-il, de l'eau qui sort du feu ! mais c'est absurde. Il recommence son expérience dix fois, vingt fois, et toujours le même résultat se présente. Nécessité lui fut d'accepter comme la réalité ce qui, quelques instants auparavant, lui paraissait impossible.

Dans son enthousiasme, Maequer ne fit aucune attention à une circonstance qui infirmait singulièrement la valeur de son expérience. Il ne vit pas que le gaz en s'échappant du flacon devait entraîner avec lui de la vapeur, et que cette vapeur pouvait très-bien venir se condenser dans la soucoupe au-dessus de la flamme.

Aujourd'hui lorsqu'on veut répéter l'expérience du célèbre chimiste, on a soin de commencer par dessécher complètement le jet d'hydrogène. Voici comment on y parvient : au lieu de donner immédiatement issue au gaz, on lui fait traverser un large tube dans lequel on a mis de la pierre ponce imbibée d'acide sulfurique. L'acide sulfurique retient toute la vapeur entraînée de l'intérieur du flacon, car il est extrêmement avide d'humidité, et l'on est sûr que l'on a du gaz parfaitement sec. Vous voyez la disposition que je viens de décrire réalisée dans cet appareil. Je puis donc procéder immédiatement à la célèbre expérience. Toutefois, messieurs, il me semble qu'elle a droit à ce que nous l'entourions de toute la solennité possible, et que ce ne serait pas trop de lui accorder un petit accompagnement de musique. Mais à qui s'adresser pour obtenir cette musique ? aux artistes qui nous entourent ? Certes, nous y gagnerions beaucoup, mais peut-être sera-t-il mieux dans une séance comme celle-ci, de n'avoir recours qu'aux seules ressources de la chimie. Va donc pour une musique chimique ! Pour la produire je n'ai qu'à modifier légèrement l'expérience de Maequer, et à remplacer par ce tube de verre, la classique soucoupe... Je vais faire passer le tube pour que chacun puisse juger du résultat obtenu.

Vous l'avez vu, messieurs, avec tous nos efforts c'est à peine si nous

avons obtenu quelques gouttes d'eau ! On conserve, au musée de Paris, comme une grande curiosité et presque comme une relique, dix onces de ce précieux liquide, que d'illustres savants obtinrent par un procédé analogue à celui que je viens d'employer. Or, savez-vous quel temps ils mirent à cette opération ? pas moins d'une semaine ! Hélas ! si nous n'avions que les chimistes pour nous approvisionner d'eau, il est indubitable que, dans l'espace de quelques jours, le genre humain aurait succombé dans les ardeurs d'une soif dévorante. Mais la divine Providence en a mis à notre disposition une quantité assez grande pour que jamais il ne soit nécessaire de recourir à ces méthodes artificielles.

Ce n'était pas assez pour la science, messieurs, d'avoir démontré que l'eau est composée d'oxygène et d'hydrogène. Il fallait rechercher encore dans quelles proportions chacun de ces gaz concourt à la former. C'est en cela, à proprement parler, que consiste l'analyse de l'eau, opération extrêmement délicate, et qu'on n'est parvenu à rendre parfaite qu'après de longs tâtonnements. Parmi les nombreuses méthodes d'analyse qui ont été proposées, je me bornerai à en exposer deux : celle de l'*eudiomètre* et celle de la *pile voltaïque*. Voici l'eudiomètre dont nous nous servons de préférence en classe. C'est un tube de verre très-large et très-fort, terminé à ses deux extrémités par des montures métalliques. Ces montures, à leur tour, portent chacune un robinet et un entonnoir. A la partie supérieure peut aussi se visser un second tube de plus faible diamètre, et que l'on a divisé en parties d'égale capacité.

On commence par remplir l'eudiomètre d'eau ; pour cela, après en avoir ouvert les deux robinets, on le plonge dans une cuve spéciale d'une grande profondeur. à mesure que j'enfonce l'appareil dans l'eau, l'air refoulé s'échappe par en haut et le liquide le remplace aussitôt. Si je relevais maintenant l'eudiomètre sans avoir la précaution de fermer le robinet supérieur, il se viderait infailliblement et l'opération serait à recommencer. Mais si je ferme le robinet en question, la pression de l'air ne pourra plus s'exercer que sur l'ouverture inférieure de l'appareil qui se maintiendra plein, lors même qu'il sera en grande partie hors de la cuve. Après avoir ainsi rempli d'eau l'eudiomètre, nous devons y introduire une quantité connue d'oxygène et d'hydrogène. Autant l'opération précédente était facile, autant celle-ci est délicate, car le transvasement des gaz exige toujours beaucoup de précautions pour se faire d'une manière exacte.

Nous allons faire usage de cette mesure à coulisse dont la contenance est de 50 centimètres cubes. Je commence par la remplir d'oxygène sur cette cuve. La mesure étant remplie d'oxygène, je vais la placer sous l'entonnoir inférieur de l'eudiomètre, de manière à tourner en haut son ouverture. Je tirerai alors la coulisse et l'oxygène, en vertu de son peu de densité, s'élèvera à travers l'eau. Vous pourrez le voir monter,

bulle par bulle dans l'eudiomètre. Je vais par le même procédé faire passer de l'hydrogène dans l'eudiomètre.

¶ Maintenant, messieurs, il s'agit de mettre le feu au mélange détonant que renferme notre appareil. Comment s'y prendre pour cela ? J'avoue que je serais fort embarrassé si je n'avais à ma disposition l'électricité ; mais l'électricité qui opère tant de merveilles ne nous fera pas défaut en cette occurrence. Donc je bats avec cette peau de chat le gâteau de résine que vous voyez. Il va se produire du fluide électrique. . . . Avec ce plateau je recueille l'électricité produite. maintenant j'approche de l'eudiomètre le plateau chargé—considérez bien ce qui va arriver.

Une étincelle, messieurs, a jailli dans l'intérieur de l'eudiomètre ; cette étincelle a suffi pour enflammer le mélange, et les deux gaz se sont combinés instantanément en produisant une explosion. Le résultat de la combinaison a été, comme nous le savons, de la vapeur d'eau ; cette vapeur, qui possédait d'abord une grande force expansive, s'est bien vite condensée, laissant un vide que l'eau de la cuve s'est empressée de combler, car aujourd'hui, comme du temps de Galilée, la nature a horreur du vide. C'est ce qui vous explique, messieurs, pourquoi l'appareil, qui, avant le passage de l'étincelle était à moitié rempli de gaz, se trouve maintenant complètement plein d'eau. Il n'est pas sûr pourtant que tout le gaz ait disparu. Pour nous en assurer, il suffit de visser sur l'eudiomètre ce tube divisé qui se trouve complètement rempli d'eau. s'il reste quelque peu de gaz, il va monter dans le tube, en vertu de sa légèreté, aussitôt que j'aurai tourné ce robinet.

De fait, messieurs, il nous reste vingt centimètres cubes de gaz. Cet excès est-il de l'hydrogène ou de l'oxygène ! il est absolument nécessaire de s'en assurer. Pour cela je renverse d'abord le tube. . . . j'approche de son entonnoir une allumette enflammée. Il s'est produit une petite détonation et le gaz a pris feu. Donc d'après nos expériences précédentes, ce doit être de l'hydrogène. Nous voilà enfin au bout de notre opération et le reste n'est plus qu'une affaire de calcul. En nous rappelant ce que nous avons mis d'oxygène et d'hydrogène dans l'eudiomètre, en voyant ce qui nous est resté de ce dernier gaz, nous arrivons à la conclusion que l'eau se forme par la combinaison d'un volume d'oxygène avec deux volumes d'hydrogène.

Dans les expériences précédentes, messieurs, nous avons pris des substances élémentaires, et en les faisant combiner ensemble, nous avons fabriqué de l'eau de toutes pièces. Nous sommes arrivés ainsi à connaître la composition de ce liquide. Cela s'appelle en chimie faire la *synthèse* de l'eau. Il serait intéressant après cela de faire la *contr'épreuve*, c'est-à-dire de prendre de l'eau toute faite et de la décomposer en ses éléments primitifs, de régénérer, comme on dit, les gaz qui entraient dans sa constitution. C'est ce que je vais faire, messieurs, au moyen de la pile voltaïque.

La pile dont nous allons faire usage est placée sous le théâtre et le courant électrique auquel elle donne naissance nous est amené par ces deux fils. Je vais mettre les fils en communication avec deux lames de platine mastiquées dans ce vase de verre qui a été lui-même préalablement rempli d'eau.

Vous pouvez voir, messieurs, des bulles de gaz se détacher en grand nombre de la surface des deux lames, et s'élever dans ces petites cloches destinées à les recueillir. Voici l'explication sommaire de ce phénomène : Le courant électrique amené par les fils, traverse l'eau, la décompose, et met ses éléments en liberté. L'un de ces éléments possède l'électricité positive et se trouve entraîné vers le fil négatif de la pile, en vertu de cette loi que les électricités de nom contraire s'attirent. Pour la même raison, le deuxième élément qui possède l'électricité négative doit se rendre au fil positif de la pile. Ainsi donc, quoique l'eau se décompose dans toute l'étendue du vase, les gaz qui résultent de cette décomposition ne doivent se dégager qu'autour des lames de platine.

Remarquez, messieurs, que l'une des cloches contient deux fois plus de gaz que l'autre. Examinons au moyen d'allumettes ce qu'elle renferme... l'épreuve nous dit que c'était de l'hydrogène. Faisons le même essai sur la seconde cloche. l'allumette préalablement éteinte s'est rallumée dans le gaz, donc ce gaz était de l'oxygène. Nous voilà donc confirmés dans l'idée que nous nous étions formés de la composition de l'eau : Ce liquide renferme deux volumes d'hydrogène pour un d'oxygène. Nous avons vu précédemment que l'hydrogène est beaucoup plus léger que l'oxygène : il pèse seize fois moins environ. De là résulte ce fait que sur un quintal d'eau il n'y a guère que treize livres d'hydrogène. Tout le reste est de l'oxygène.

Ici, messieurs, se termine la tâche que j'avais à remplir. Mon condisciple, M. Derome, aura l'avantage dans quelques moments de vous exposer les autres propriétés chimiques de l'eau.

SECONDE PARTIE—(M. D. DEROME.)

Parmi les nombreuses propriétés de l'eau, il en est une de plus remarquable que toutes les autres et qui entraîne les conséquences les plus importantes. Cette propriété, messieurs, la seule dont j'aurai à vous entretenir, consiste dans le pouvoir que possède l'eau de se mélanger avec la plupart des autres substances et de les dissoudre en quantité plus ou moins grande. Gaz, liquides, solides, elle s'empare de tout, elle absorbe tout ! Aussi est-il impossible d'en trouver, dans la nature entière, une seule goutte qui soit parfaitement pure et telle que nous l'ont fait connaître les expériences précédentes.

Avant tout, messieurs, nous devons apprendre à purifier l'eau, à la débarrasser des matières étrangères qu'elle peut contenir.

Et d'abord vous voyez dans ce local une eau excessivement trouble, telle qu'on la trouve dans nos ruisseaux et nos rivières après une forte pluie d'orage. Que faire pour lui rendre sa limpidité, pour la rendre potable ?

Il suffit de jeter les yeux sur cette eau, pour comprendre que ce sont des matières solides suspendues dans sa masse, qui lui donnent son aspect blanchâtre. Ces matières naturellement sont beaucoup plus grossières que l'eau elle-même qui peut se diviser en gouttelettes extrêmement fines. Pour la purifier il suffirait donc d'avoir un crible d'une grande délicatesse, un crible dont les mailles fussent assez larges pour donner passage à l'eau, et en même temps assez étroites pour retenir la substance solide. Mais où le trouver ce crible d'une incomparable ténuité ? Notre embarras ne sera pas long, car la providence nous a dotés d'une foule de substances vaporeuses qui répondent parfaitement à nos vues.

Le papier buvard, messieurs, se présente ici au premier rang. C'est à lui que les chimistes ont recours de préférence pour fabriquer leurs cribles que j'appellerai désormais des filtres pour me conformer au langage reçu. Placez une feuille de papier buvard dans un entonnoir, versez par dessus le liquide que vous voulez clarifier, et ce liquide filtrant à travers le papier en sortira parfaitement limpide.

Cette opération, quoique très-simple, demande pour être bien conduite, une certaine adresse et des précautions que je vais indiquer.

On ne doit pas placer le filtre à plat dans l'entonnoir, comme je viens de le faire, car alors l'air du récipient ne trouverait pas d'issue et opposerait à l'eau une résistance qui l'empêcherait de couler. Pour éviter cet inconvénient, je doublé le papier et je le glisse en éventail de manière à obtenir des plis alternativement rentrants et sortants. Le filtre est préparé suivant les règles et je n'ai plus qu'à le mettre en place. Faut-il maintenant que je verse l'eau que nous voulons filtrer, brusquement et sans précautions ? Non, car le papier mouillé, on le sait, n'offre pas une grande résistance, et en agissant comme je viens de dire, je courrais grand risque de le briser, et l'opération serait à recommencer. Il est beaucoup mieux de faire arriver l'eau lentement et sans secousse en lui faisant suivre une tige de verre. L'expérience, messieurs, tend à se prolonger, et si intéressante qu'elle puisse être, elle finirait infailliblement par devenir fatigante.

On raconte qu'un jeune homme, employé dans une pharmacie, n'avait pas d'autre occupation, depuis le matin jusqu'au soir, que celle de filtrer, et remarquez que ce n'était pas toujours de l'eau trouble qu'on lui donnait à épurer, c'étaient souvent des liqueurs nauséabondes, d'où s'échappaient des émanations qui minaient sa santé. Rien d'étonnant donc qu'il ait trouvé cette position pénible et l'ait prise de bonne heure en dégoût. Mais la nécessité, avec sa main de fer, le retenait là. Que faire ? Notre

jeune homme, au lieu de se livrer à des plaintes stériles, se prit à réfléchir sur les moyens propres à améliorer son sort. Ses efforts furent couronnés d'un plein succès. Après de longues recherches et la providence aidant, il parvint à inventer un appareil qui pouvait le remplacer et qui faisait l'ouvrage tout seul. Cet appareil aussi simple qu'ingénieux, vous l'avez sous les yeux. Je ne le nommerai pas, car on a jugé à propos de lui imposer un nom que la bienséance ne permet guère de prononcer dans une réunion comme celle-ci, mais j'en ferai du moins la description. C'est comme vous le voyez un matras de verre, rempli du liquide qu'on veut filtrer et fermé par un bouchon que traversent deux tubes. L'un de ces tubes descend jusqu'au fond du matras et l'autre se termine tout près du bouchon. Renversons l'appareil. L'air monte bulle par bulle par le grand tube et une quantité d'eau correspondante s'échappe par le petit tube. Je plonge l'orifice des tubes dans l'eau de ce verre. tout écoulement a cessé, car l'air ne peut plus maintenant pénétrer dans le matras. Là, messieurs, est tout le principe de cet appareil. Plaçons-le dans une position renversée, au-dessus de notre filtre. actuellement l'eau coule et remplit l'entonnoir ; voici que son niveau atteint déjà les tubes, elle va donc cessé de couler. Cependant une partie du liquide filtre à travers le papier. le niveau baisse de nouveau et l'écoulement reprend son cours. Vous comprenez, messieurs, sans plus d'explications, que ce jeu devra continuer indéfiniment tant qu'il restera de l'eau dans le matras : l'entonnoir sera toujours à moitié rempli et ne débordera jamais, le filtre fonctionnera tout seul et notre jeune chimiste pourra s'en aller là où le portent ses désirs, sauf à revenir de temps à autre remplir de nouveau son appareil.

Les filtres de papier, messieurs, très-convenables pour un laboratoire de chimie, seraient insuffisants, quand il s'agit de clarifier l'eau pour les besoins d'un ménage. On a recours, dans ce cas, à des filtres en gré, auxquels on donne différentes formes. En voici un d'un emploi très-commode. C'est une large bouteille en terre peu cuite, et qu'on a eu soin de ne point vernir pour lui conserver toute sa porosité. Cette bouteille étant vide, je la plonge dans cette eau bourbeuse. . . . L'eau naturellement tend à prendre partout le même niveau ; elle s'infiltré donc peu à peu dans la bouteille, laissant au dehors les matières qui troublaient sa limpidité.

L'expérience est, je pense, assez avancée pour que nous puissions en constater le résultat. . . . Vous voyez, MM., que nous avons obtenu un liquide parfaitement limpide.

Il est à remarquer que les filtres en grés sont impuissants à rendre potable de l'eau qui posséderait un mauvais goût ou une mauvaise odeur, comme celle que renferme ce vase et que nous avons puisée dans une mare infecte servant de refuge à tout un régiment de grenouilles, sans compter d'autres reptiles moins nobles et des animalcules infusoires qui

s'y meuvent en nombre incalculable. Cette eau renferme donc une foule de détritus de provenance végétale ou animale et l'on ne pourrait en boire sans s'exposer à de graves inconvénients. Pour l'assainir, MM., il faut avoir recours à l'action du charbon. Le charbon possède, en effet, la propriété d'enlever aux liquides leurs matières colorantes, leurs miasmes putrides et tous les gaz délétères qu'ils renferment. Voici un appareil qui pourra nous servir pour ce dessein. C'est un grand vase divisé en deux compartiments par une cloison transversale dans laquelle sont pratiquées un grand nombre de petites ouvertures. Sur cette cloison, nous avons disposé successivement une toile grossière, une couche de sable fin, une couche de charbon pilé haute d'un demi-pied environ, une seconde couche de sable et enfin un lit d'éponge. Dans l'espace resté libre à la partie supérieure, je verse le liquide que nous voulons désinfecter. . . Ce liquide, MM., va filtrer lentement à travers les différentes couches dont je viens de parler; et il finira par se rendre dans le compartiment inférieur d'où il nous sera facile de l'extraire au moyen de ce robinet, si quelque personne de l'assemblée nous témoigne le désir d'y goûter. Je puis certifier d'avance que l'eau, ainsi filtrée, sera tout aussi salubre que si elle nous arrivait directement de l'aqueduc.

Daignez, maintenant, MM., tourner vos regards vers ce ballon de verre où bout, depuis quelque temps, de l'eau qui nous vient du grand réservoir, la même, par conséquent, que boivent les heureux citoyens de Montréal. Au moment où elle nous est arrivée, elle était assurément d'une apparence très-satisfaisante; toutefois, par un excès de précaution, nous avons voulu la filtrer en la faisant passer par l'appareil que j'ai décrit il n'y a qu'un instant. C'est là qu'elle a revêtu cette limpidité parfaite qu'elle offre en ce moment à nos yeux. Quel serait le mortel assez audacieux pour soutenir que ce n'est point là de l'eau pure et parfaitement pure? cependant, MM., celui qui le prétendrait, aurait pleinement raison, car sans parler de différents gaz qu'elle a enlevés à la terre et à l'atmosphère, il est indubitable qu'elle recèle, en quantité notable, des matières solides tellement confondues avec elle, que l'œil ne saurait les apercevoir. Versons quelques gouttes de cette eau sur une lame bien propre et faisons la évaporer à une douce chaleur. . . La lame, qui tout à l'heure était si nette, se trouve maintenant souillée par des traces de matières terreuses. N'est-il pas visible que cette terre était contenue dans l'eau et que celle-ci l'a abandonnée en s'évaporant?

Les anciens alchimistes avaient reconnu de bonne heure le fait que je viens de constater, mais faute d'avoir suffisamment réfléchi sur le pouvoir dissolvant des liquides, ils l'interprétèrent tout autrement que nous. Ils s'imaginèrent que l'eau se changeait en terre sous l'influence de la chaleur. Il n'en fallut pas davantage pour exciter chez eux une ardeur fiévreuse. Si l'eau se change en terre, se disaient-ils, elle doit pouvoir aussi se chan-

ger en argent et en or. Les voilà donc qui se mettent à l'œuvre, nuit et jour ils tourmentent l'élément liquide pour en faire sortir de belles pièces sonnantes ou ce qu'ils appelaient la pierre philosophale. Mais ce fut peine perdue, car l'eau s'obstina à ne jamais leur donner que le résidu terreux de tout à l'heure... Encore n'eurent-ils pas même l'avantage de savoir ce que pouvait être ce résidu. Aujourd'hui, MM., les méthodes analytiques sont assez perfectionnées pour nous renseigner pleinement sur ce sujet. Ces méthodes demandent trop de précision, trop de temps surtout pour qu'on puisse songer à en faire l'objet d'expériences publiques, et je ne puis que vous indiquer le résultat auquel elles conduisent. Je vous dirai donc que l'analyse chimique a constaté dans l'eau de l'Ottawa, lors même qu'elle paraît à l'œil d'une parfaite limpidité, plus de 20 substances différentes parmi lesquelles figurent en première ligne le fer, le manganèse, le phosphore, le soufre, la chaux, la potasse, le sel marin, le chlore et une quantité variable de matières organiques qui donnent à cette eau la couleur jaune qui la caractérise. Que de personnes étanchent journellement leur soif avec ce liquide sans songer qu'elles s'incorporent en même temps des mets si variés et si délicats !

Je ne vous ai parlé que de l'eau du fleuve, MM. ; que serait-ce si j'avais à vous faire le détail de tout ce que renferment les eaux de certains puits, eaux tellement dures parfois, que les menagères ne peuvent s'en servir pour cuire leurs légumes ou pour lessiver leur linge ; des eaux minérales, comme on en rencontre à Calédonia, à Plantagenet, à Boucherville et dans une foule d'autres localités du Canada ! Enfin, de l'eau de mer dont tout le monde connaît l'amertume !

Pour purifier de telles eaux, MM., pour en chasser les matières dissoutes, les filtres que nous avons précédemment décrits ne suffisent plus, et il faut recourir à une autre méthode dont tout le monde a entendu parler, je veux dire la *distillation*.

Daignez, MM., diriger votre attention sur cet élégant appareil que nous avons fait construire en verre pour qu'il soit facile d'en saisir tous les détails ; c'est là un appareil distillatoire.

Dans ce ballon que chauffe une lampe à alcool, nous avons introduit de l'eau extrêmement salée. Cette eau, sous l'influence de la chaleur, se change peu à peu en vapeur et par là même se sépare du sel qui, n'étant pas volatil, demeure comme résidu. C'est ainsi, MM., qu'à la surface des mers se forment constamment d'immenses quantités de vapeur qui, entraînée par les courants, se répand dans l'atmosphère, s'y condense, forme les nuages et retombe sur les continents en une pluie bienfaisante. Cette pluie, quoique fournie par une source salée, n'a rien gardé de sa salure. Vous ne devrez donc pas vous étonner si la vapeur qui sort de notre ballon nous fournit, après s'être condensée, une eau parfaitement douce. Mais comment la condenser cette vapeur ? C'est tout simple. Nous n'avons,

pour cela, qu'à lui faire traverser ce long tube replié qui plonge lui-même dans un vase rempli d'eau froide. Là elle perdra sa chaleur, repassera à l'état liquide et nous n'avons qu'à placer à l'extrémité du tube un vase bien propre pour recueillir l'eau à mesure qu'elle se formera. Il y a cependant un inconvénient à éviter. Il faut veiller à ce que l'eau du réfrigérant soit toujours fraîche, et pour cela il est nécessaire de la changer de temps en temps. On y parvient au moyen de ce réservoir. Un tube amène l'eau froide au fond du réfrigérant pendant que l'eau chaude plus légère, s'élève et s'écoule par cette tubulure latérale.

Voici, MM., l'eau qui a passé à la distillation depuis un quart d'heure environ que fonctionne notre appareil. Cette eau, assurément, est d'une grande pureté et peut rendre, dans les laboratoires, d'importants services. Mais ne croyez pas qu'elle puisse servir de boisson. Si vous y goûtiez, vous la trouveriez fade et indigeste. Les poissons eux-mêmes ne pourraient y vivre et tomberaient bien vite comme foudroyés. Que lui manque-t-il donc ? ce qui lui manque, c'est l'air qu'elle renfermait auparavant, et que la chaleur lui a enlevé en presque totalité. Pour la rendre potable, il faudrait donc l'agiter longtemps afin qu'elle put de nouveau se saturer d'air. C'est là une opération longue et difficile quand on agit sur des quantités considérables de liquide, aussi, les marins qui possèdent aujourd'hui toute facilité pour distiller l'eau salée, préfèrent-ils de beaucoup s'approvisionner d'eau douce avant leur départ.

Il me reste à vous dire quelque chose des services que rend aux chimistes le pouvoir dissolvant de l'eau.

Voici d'abord différents sels que je mêle ensemble après les avoir réduits en poudre... Aucun phénomène ne se manifeste encore. Je verse de l'eau par-dessus le mélange... Maintenant apparaissent dans le verre des couleurs qui n'existaient pas auparavant. Nous pouvons rendre l'expérience plus frappante en faisant dissoudre séparément les sels et en mélangeant ensuite les dissolutions...

L'eau de ce verre contient un sel de fer. J'en verse successivement dans ces autres verres... Voyez quelle variété de couleurs nous avons obtenue. Mon intention n'est pas de vous expliquer ce fait surprenant, cela nous entraînerait hors de notre sujet. J'ai voulu simplement attirer votre attention sur le rôle de l'eau dans les actions chimiques. Nous avons beau mélanger nos sels réduits en poudre, nous n'obtenions aucun résultats ; mais l'eau, en les dissolvant, a rendu à leurs molécules toute la liberté de leurs mouvements ; obéissant alors aux lois qui les régissent, ces molécules ont formé des combinaisons nouvelles et ont donné naissance à de nouveaux composés qui avaient les couleurs que nous avons observées.

MM., lorsqu'après avoir fait dissoudre un sel, comme nous l'avons fait tout à l'heure, on laisse l'eau s'évaporer lentement, un autre phénomène apparaît. Celui de la cristallisation. A mesure que l'eau diminue, la

dissolution se concentre, et un moment vient où la totalité du sel ne peut plus être maintenue liquide. Le sel se précipite donc lentement, molécule par molécule, et ces molécules obéissant aux lois admirables de l'affinité, se groupent les unes autour des autres de manières à former des corps réguliers que l'on prendrait volontiers pour autant de pierres précieuses ou de diamants taillés par la main du plus habile lapidaire. Nous avons préparé, MM., avant la séance, pour économiser le temps, des cristaux d'alun, de vitriol bleu, de prussiate, de potasse et de salpêtre ; nous allons les mettre sous vos yeux, et je ne doute pas qu'ils n'excitent votre admiration par la beauté de leurs formes...

Les chimistes et les médecins sont obligés, vous le savez, d'avoir constamment sous la main différents gaz, tels que l'ammoniaque, le chlore, l'acide chlorhydrique, l'acide carbonique et d'autres encore. Mais comment les manipuler ces gaz, surtout comment les conserver ? Ce double problème, MM., soulève une foule de difficultés très-difficiles à vaincre, mais ces difficultés s'évanouissent devant le pouvoir dissolvant de l'eau. L'expérience qui a lieu en ce moment en est la preuve. Dans ce ballon de verre, nous avons mis du sel marin et de l'acide sulfurique qui, sous l'influence de la chaleur, donnent naissance à un gaz qu'on nomme l'acide chlorhydrique. Ce gaz ne peut s'échapper qu'à la condition de traverser quatre flacons placés sur sa route et remplis d'eau aux trois quarts. Vous le voyez sortir en bouillonnant du premier flocon ; les bulles deviennent moins nombreuses à la surface du 2ème ; elles sont déjà très-rares à la surface du 3ème, et rien enfin ne paraît dans la 4ème, c'est-à-dire, MM., que pas une seule bulle de gaz ne s'échappe dans l'air, et que ce gaz se dissout totalement dans l'eau des flacons. Supposez l'opération terminée, l'eau complètement saturée, celui qui emporterait l'un de nos flacons pourrait hardiment se vanter de tenir dans sa poche au moins cent gallons d'acide chlorhydrique ! C'est ainsi, MM., qu'on amène les gaz, sans rien leur faire perdre de leurs qualités, à n'occuper qu'un espace très-restreint et, dans cet état, on peut les transporter, les manipuler, les conserver aussi facilement que si c'était des liquides.

On vient, MM., de déposer devant moi une bouteille aux allures tout-à-fait mystérieuses. Le bouchon qui enferme le goulot est retenu par maintes ficelles que je vais couper au risque de m'exposer au même danger qu'un certain pêcheur dont parlent les *mille et une nuits*. Ce pêcheur, vous le savez, ayant jeté ses filets dans les eaux d'un lac, on retira un vase qui portait l'empreinte du Sceau de Salomon. Poussé par la curiosité, il s'empressa de briser le sceau. Mais à peine avait-il terminé, qu'il vit une fumée épaisse se répandre autour de lui, former un nuage immense et finalement prendre la tournure d'un géant aux proportions colossales, à la figure rébarbative, et dont la première pensée fut d'ôter la vie à son libérateur. Je ne raconterai pas le reste de cette histoire émouvante qu'on

pourra lire dans le livre indiqué. Elle m'est revenue involontairement à la mémoire au moment de couper la ficelle qui retient le bouchon de notre bouteille ; heureusement que je me sens assez de cœur pour passer par-dessus ces sinistres souvenirs... Cela dit, je me mets à l'œuvre...

Eh ! bien, n'avais-je pas raison de croire qu'il y avait là-dedans quelque esprit ou quelque gaz si vous aimez mieux ; car le mot gaz, qui est d'invention allemande, ne signifie pas autre chose qu'un esprit. Ce qui me rassure, c'est que nous avons affaire avec un esprit dont les tendances sont très-pacifiques. Je le connais depuis longtemps, il se nomme *acide carbonique*. Il paraît que c'est un peu malgré lui qu'on l'avait enfermé dans cette bouteille, car, à peine a-t-il commencé à se sentir libre qu'il s'est élancé hors de la prison comme un captif dont on vient de briser les liens. Or, savez-vous pourquoi on l'avait ainsi enfermé ; c'était pour avoir du champagne moussieux ! Le champagne est un liquide qui exerce une assez forte attraction sur bien du monde. Quand à moi, je l'ai toujours considéré comme un fruit défendu, et je me garderai bien d'y toucher. Toutefois, il me fait songer à un autre liquide, plus innocent et dans lequel pétille également l'acide carbonique. Ce liquide qui porte parmi les Anglais le nom de Soda-Water, nous l'appelons, nous, de l'eau gazeuse. Elle est très-rafraîchissante et très-agréable aussi, l'eau gazeuse, avec son petit goût aigrelet et surtout elle est d'une confection bien facile. Dans ce verre je mets un mélange de bi-carbonate de soude et d'acide tartrique, deux poudres qu'on peut se procurer chez le premier pharmacien venu... Je verse de l'eau par-dessus... Voyez quel remue-ménage vient de se produire ! Le contact de l'eau a suffi pour provoquer entre les poudres une réaction énergique : L'acide tartrique s'est jeté vivement sur la potasse et l'a arrachée à l'acide carbonique qui en était possesseur. L'acide carbonique, ainsi dépossédé, a dû prendre la fuite et vous avez vu s'il marchait vite ! Ce n'est pas impunément toutefois qu'il a traversé l'eau ; celle-ci a usé largement de sa puissance dissolvante et en a retenu une bonne partie. Elle est donc en ce moment saturé de gaz, elle est couverte en eau gazeuse. Je ne voudrais pas néanmoins conseiller à tout le monde de la boire, voici pourquoi : L'acide tartrique, en s'emparant de la potasse, a donné naissance à un sel, au tartrate de potasse. Ce sel, messieurs, possède un goût assez amer, mais c'est là son moindre défaut, car il a en outre une vertu purgative des plus prononcées. Vous comprenez, maintenant, pourquoi je ne voudrais pas conseiller cette eau gazeuse à tout le monde ! Pour bien faire, messieurs, il faut que les poudres qui donnent l'acide carbonique ne soient point mélangées avec l'eau, c'est pourquoi on a coutume de substituer à la méthode par trop primitive dont je viens de parler, l'emploi de deux instruments que je vais maintenant faire fonctionner.

Ce vase est un réservoir métallique très-résistant que nous avons rempli

d'eau. Je visse par dessus cette pompe qui est à la fois aspirante et foulante . . . Je mets la pompe en communication avec ce sac qui renferme de l'acide carbonique ; maintenant, je vais faire jouer le piston . . . Vous avez pu voir le gaz diminuer à chaque coup de piston. Il a été ainsi refoulé dans l'eau du réservoir et s'y est dissout. Nous pourrions le tenir là captif pendant un temps indéfini, mais, si vous le voulez bien, nous allons lui rendre la liberté au risque de voir notre eau gazeuse éparpillée aux quatre vents. Pour cela je remplace la pompe par un ajustage spécial et j'ouvre l'entrée du réservoir . . .

L'appareil que je viens de décrire, messieurs, ne sert que pour la fabrication en grand des eaux gazeuses. Il en est un second qu'on appelle appareil Briet, du nom de son inventeur, et qui est d'un usage extrêmement commode pour les besoins d'un ménage. Voici le vase dans lequel je verse l'eau que nous voulons rendre gazeuse . . . Dans cet autre vase qui est beaucoup plus petit, je mets une on deux onces des poudres avec lesquelles nous avons déjà fait connaissance . . . Je vide l'un sur l'autre nos deux vases en ayant soin d'interposer entr'eux ce tube de plomb qui doit être assez long pour descendre à une faible distance du fond de l'eau . . . Tant que notre appareil reste dans cette position, aucun effet ne se manifeste. Je le retourne . . . Actuellement la petite quantité d'eau qui dépassait le niveau du tube en plomb, s'écoule sur nos deux poudres . . . l'acide carbonique se dégage vivement et montant par le même tube, va se dissoudre dans le vase supérieur . . . Notre eau gazeuse est maintenant prête à se laisser boire. J'ai lieu de la croire excellente et je me garderai bien d'en faire des libations comme nous l'avons fait de la précédente. Laissons-la en repos, sauf à y revenir dans quelques minutes.

En attendant, messieurs, je désire faire une dernière expérience, l'une des plus intéressantes qu'on puisse faire dans un cours, et je me permettrai d'ajouter l'une de celles que mes condisciples ont le plus goûté en classe. Il s'agit de la préparation du café ; préparation non point par les méthodes vulgaires et qui sont à l'usage des cuisiniers, mais par une méthode vraiment scientifique. En un mot, je vais faire du café à la vapeur ! Avant tout, messieurs, je tiens à faire remarquer que je ne suis nullement en dehors de mon sujet, je traite du pouvoir dissolvant de l'eau ; or le café est-il autre chose que de l'eau contenant en dissolution certains sirops aromatiques qu'elle a enlevés à la graine du caféier ? Ceci étant bien entendu, voici le modeste appareil qui va faire tous les frais de notre expérience : c'est, d'un côté, une large coupe de verre dans laquelle je mets de la poudre à café ; c'est, d'un autre côté, un vase de porcelaine rempli d'eau aux trois quarts seulement. Nous avons dû, messieurs, chauffer cette eau d'avance pour ne pas trop vous faire attendre. Une troisième partie essentielle dans cet appareil, est ce tube courbé, ce siphon qui unit les deux vases et plonge jusqu'au fond de chacun d'eux.

Je visse par dessus le vase de porcelaine, un bouchon qui le fermera exactement. . . . Maintenant je place par dessus, cette lampe dont le couvercle à ressort est maintenu par le bord du vase lui-même. . . . Tout étant ainsi disposé, voici ce qui doit arriver : Aussitôt que l'eau sera devenue bouillante, elle quittera le vase de porcelaine, montera dans ce tube et viendra se mélanger avec la poudre à café. Durant ce temps, la lampe s'éteindra toute seule, car elle comprendra que la chaleur serait désormais inutile. Bientôt après l'eau ayant séjourné suffisamment sur la poudre pour se transformer en excellent café, reprendra son chemin et rentrera dans son gîte, attendra tranquillement qu'on veuille bien venir la prendre pour la boire, ce qu'il sera facile de faire en ouvrant ce robinet. Tout cela n'est-il pas bien ingénieux et même quelque peu merveilleux ? En attendant que ces phénomènes se réalisent, messieurs, je vais en donner une explication sommaire.

Pendant que l'eau chauffe, il se forme de la vapeur qui s'accumule au-dessus du liquide, n'ayant aucune issue pour s'échapper. Cette vapeur, quand la température sera de 100 degrés, aura une force expansive assez grande pour soulever l'eau dans le syphon et la faire passer de l'autre côté. Le vase de porcelaine, déchargé alors d'un poids considérable, ne pourra plus résister au ressort qui le supporte et se soulèvera. Rien ne soutiendra plus le couvercle de la lampe qui retombera sur la flamme. Celle-ci, une fois éteinte, la vapeur perdra sa force élastique, se condensera et produira ainsi le vide dans le vase de porcelaine. C'est alors que la pression de l'air n'étant plus contrebalancée, refoulera l'eau et la ramènera à l'endroit d'où elle était partie. La poudre à café devrait la suivre, mais un filtre placé à l'extrémité du syphon l'empêchera de passer. Telle est, messieurs, la manière de se procurer du café à la vapeur.

Ici se termine notre petit entretien de chimie. Je vous remercie, messieurs, de l'attention bienveillante que vous n'avez cessé de nous prêter et j'ose en même temps, vous prier d'accepter l'eau gazeuse que nous avons faite dans cette séance. Je n'ai qu'un regret, c'est de n'avoir pas la puissance de la multiplier assez pour pouvoir la présenter à tout le monde.

ANALYSE DU DISCOURS PRONONCÉ

PAR M. L'ABBE DEGUIRE, PRÊTRE DE ST. SULPICE,
A L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE MONTRÉAL, POUR LA FÊTE DE LA
ST. JEAN-BAPTISTE, EN PRÉSENCE DE MGR. MCINTIRE,
ÉVÊQUE DE CHARLOTTETOWN.

En populus sapiens et intelligens, gens magna.
Voici un peuple sage et intelligent, une grande nation.
(Deut. ch. IV., v. 6.)

Monseigneur et Messieurs,

Si nous jettons un regard attentif sur les sociétés répandues à la surface du globe, nous ne tarderons pas à nous apercevoir qu'elles aspirent toutes à la grandeur. Tout peuple qui a la conscience de son existence veut être grand. Sa suprême ambition est de pouvoir poser fièrement en face de l'univers, et d'entendre toutes les voix de la renommée redire de lui avec l'accent de l'admiration : voilà un grand peuple.

Noble et féconde aspiration, je me garderai bien de la condamner, surtout en présence du vaste et intelligent déploiement de grandeur et de magnificence qu'il nous est donné de contempler avec orgueil en cette fête nationale. Oui, peuples de la terre, aspirez à la grandeur, développez tout ce que Dieu a déposé de ressources en votre sein. Et toi, surtout, ô ma patrie, cher Canada, grandis selon toute l'étendue de ta sublime vocation ; accomplis dans sa plénitude la destinée qui t'est marquée par ta haute et pure origine. Mais il ne faut pas l'oublier : ce progrès, pour être réel et durable et conduire au but désiré, doit s'effectuer avec sagesse et intelligence. C'est Dieu qui tient dans sa main toute-puissante les trônes et les empires. Il les affermit et les élève jusqu'au faite de la gloire, s'ils exécutent fidèlement les ordres de sa volonté, mais il les brise comme une verge fragile, ou il les livre à toute l'ignominie de leurs voies perverses, s'ils lui résistent. Un peuple sage et intelligent devra donc avant tout s'appliquer à connaître et à accomplir cette volonté divine toujours juste et toujours adorable. Or, Dieu veut que les nations s'attachent à l'Église de son fils Jésus-Christ, à l'Église catholique. Elles feront donc preuve d'intelligence et de sagesse si elles s'unissent à cette Église selon la mesure marquée par Dieu : et au jugement de toute raison saine et impartiale : elles seront véritablement grandes : *en populus sapiens et intelligens, gens magna.*

Deux choses me paraissent révéler plus particulièrement cette volonté de Dieu sur les peuples : la première est l'harmonie des œuvres divines, la seconde est la fin générale des sociétés.

Telles sont les deux pensées que je me propose de développer en ce moment en votre présence : puis-je n'être pas trop au-dessous de ma tâche, et de ce qu'a droit d'exiger de moi l'auditoire nombreux et distingué auquel j'ai l'honneur de m'adresser.

1o. Je dis d'abord que l'harmonie des œuvres divines démontre que l'attachement des peuples à l'Eglise est voulu de Dieu.

En effet si nous étudions avec quelque soin l'ensemble des êtres que nous appelons l'univers, nous verrons que rien n'est isolé, rien n'est solitaire et ne vit à part. Au contraire, toutes les créatures s'harmonisent entr'elles d'une façon admirable.

L'individu se rattache à l'espèce, et l'espèce au genre. Les genres, par leur réunion, entrent dans la formation de classifications plus générales, d'où résulte l'harmonie du système universel.

Voyez ces mondes innombrables qui peuplent l'immensité des espaces et qu'une parole créatrice a fait jaillir du néant. Sont-ils errants à l'aventure, sans liaison et sans loi ? Nullement. Dieu a marqué du doigt, à chacun de ces mondes, la place qu'il doit occuper, l'orbite dans lequel il devra opérer la série de ses divers mouvements. Depuis l'atôme microscopique relégué aux confins du néant jusqu'à ces globes incommensurables suspendus à la voûte des cieux, tout publie dans le langage qui lui est propre, que Dieu a établi entre toutes les parties du monde physique, un enchaînement, une subordination d'une perfection ineffable.

L'humanité ferait-elle exception à cette grande loi d'harmonie. Dieu aurait-il mis moins de sagesse dans la formation de l'homme que dans la création des êtres irraisonnables et inanimés ? Non, il n'en saurait être ainsi. Vous avez tout fait, Seigneur, avec une sagesse toute divine : *omnia in sapientiâ fecisti*. Si donc le monde des corps qui n'occupe que le rang le plus infime dans la hiérarchie des œuvres divines, porte des caractères si lumineux d'ordre et d'harmonie, à plus forte raison devons-nous remarquer ces mêmes caractères en l'espèce humaine.

Un jour, le Très-Haut s'inclina vers la terre encore vierge, prit un peu de limon, le pétrit de ses doigts, et en forma le premier corps humain : ensuite il se plaça face à face avec ce merveilleux organisme, et puis il laissa échapper de sa poitrine divine un souffle de vie. Adam dès lors commençait à exister. Mais il était seul. Dieu, qui vit lui-même en société, lui donna une compagne, et voulut être ainsi le fondateur immédiat de la société conjugale, type modèle de toutes les sociétés humaines qui doivent se former dans toute la suite des âges. Voilà donc les hommes unis les uns aux autres par l'unité d'origine, l'identité de nature, la similitude d'inclinations, des dépendances mutuelles, la force des sympathies. Voilà donc tous les éléments d'une parfaite et douce harmonie résidant en l'humanité.

Avons-nous parcouru les séries principales des œuvres divines dans

l'ordre de la création visible ? En est-il quelqu'une en dehors de ce vaste et harmonieux système que nous venons de contempler ? Apparaissent donc ô Sainte Eglise de Jésus-Christ, venez donner à l'harmonie des œuvres de Dieu son dernier et complet triomphe, le plus beau de tous ses couronnements. Vous êtes le point central vers lequel doit converger l'humanité toute entière. Votre empire s'étend jusqu'aux dernières limites du monde et à tous les siècles. Notre patrimoine comprend les individus et les familles, les peuples et les empires pour les soumettre à Jésus-Christ votre chef. C'est donc à l'Eglise que toutes les sociétés doivent se trouver réunies en une majestueuse unité. Il ne leur est donc pas facultatif d'être unies à l'Eglise ou d'en être séparées. C'est Dieu qui a fait l'homme collectif et social, comme il a fait l'homme individuel et privé, et ni l'un ni l'autre n'a le droit de se soustraire à l'harmonie des œuvres divines. Non, les sociétés ne sauraient être des rouages isolés et sans liaison dans le système général, elles doivent toutes s'harmoniser avec l'Eglise catholique. Voilà pourquoi les nations ont été données à Jésus-Christ en héritage, voilà pourquoi elles lui ont été incorporées ; elles ont été établies ses cohéritières, mises en participation des plus magnifiques promesses par le Saint Evangile.

Ah ! plut-à-Dieu qu'elles comprissent toutes l'honneur qui leur est fait par cette vocation ! Plut-à-Dieu qu'elles fussent toutes fidèles à en remplir les devoirs ! L'on n'aurait point la douleur de voir tant de peuples briser des liens séculaires et glorieux qui les unissaient à l'Eglise : *Utinam saperent et intelligerent !*

Vous, au moins, Peuple Canadien, toujours si distingué par une intelligence et une sagesse à la fois naturelles et chrétiennes, ah ! puissiez-vous ne jamais oublier qu'à l'exemple de notre saint patron Saint Jean-Baptiste, vous avez été sanctifié dès avant votre naissance nationale et incorporé à Jésus-Christ ! Puissiez-vous ne jamais oublier qu'un poste d'honneur vous a été confié dans l'ordre et l'harmonie des œuvres divines ! ce poste vous a été marqué à l'ombre même des saints autels.

Gardez toujours ce poste d'honneur, ô Peuple Canadien ; en établissant entre votre conduite et les lois de l'Eglise une constante et parfaite harmonie : que ses principes soient vos principes, que son esprit soit votre esprit, que son enseignement vous soit toujours vénérable et sacré. Gardez toujours ce poste d'honneur, ô Peuple Canadien, en portant à l'Eglise l'amour qu'un enfant bien né doit porter à une mère noble, puissante, pleine de bonté et de tendresse. Si jamais il vous arrive de rencontrer quelqu'un qui se dise Canadien et qui n'aime pas l'Eglise, posez la main sur sa poitrine et vous sentirez aussitôt que ce n'est pas un cœur vraiment et complètement Canadien qui y bat. Car, pour nous, l'amour de l'Eglise entre essentiellement dans l'amour de la Patrie.

Abhorrons donc de toute l'énergie de notre patriotisme tout ce qui

serait anti-catholique dans les sentiments, dans les paroles, dans les écrits et dans les procédés.

Toute notre vitalité nationale réside avant tout dans notre attachement à notre Eglise : hors de là, nous ne serions plus que des sarments détachés du cep et voués au mépris et à la stérilité. Attachons-nous à l'Eglise comme le lien flexible s'enlace autour du tronc et des branches d'un chêne antique et vigoureux. Alors nous vivrons, nous grandirons, nous remplirons glorieusement nos sublimes destinées, et nous atteindrons heureusement la fin générale des sociétés, qui ne peut s'obtenir sans un véritable attachement à l'Eglise.

Telle est la pensée qui nous reste encore à développer.

II.

Dieu, après une éternité de séjour et d'opérations en lui-même, se détermine à opérer à l'extérieur par la voie de la création. Possédant la plénitude de l'être et étant à lui-même sa souveraine béatitude, il crée non par nécessité ou par indigence, mais par pure bonté, afin de se communiquer à des existences distinctes de lui. Il parle, et les créatures dociles à sa voix toute puissante sortent du sein du néant et se présentent devant leur Créateur. Alors il paraît s'admirer lui-même dans l'œuvre qu'il vient d'accomplir. Il déclare par un jugement solennel qu'elle est bonne et même très-bonne ; *Vidit Deus quod esset bonum*, c'est-à-dire il vit qu'elle était propre à atteindre sa fin. Et cette fin, quelle est-elle ? Si c'est le propre d'un être sage et intelligent, de n'agir jamais sans un but déterminé, Dieu, agent d'une sagesse et d'une intelligence infinies, ne pouvait manquer de se proposer dans ses opérations une fin excellente. C'est ce qu'il a fait en se choisissant lui-même pour fin dernière de toutes ses œuvres. Oui, toutes les créatures n'ont reçu l'existence que pour Dieu. *Universa propter semetipsum operatus est Dominus* : le Seigneur a tout opéré pour lui-même, pour la manifestation de sa gloire et de ses divins attributs. Tous les êtres créés sont comme autant de voix qui publient dans un majestueux concert la grandeur, la puissance, la sagesse, la bonté, les richesses et les amabilités de Dieu, Créateur de tant de merveilles. Le monde entier est un vaste temple élevé à la gloire du Très-Haut.

Et toi, ô homme roi et chef-d'œuvre de la création visible, quelle est ta fonction dans ce temple auguste ?

Pourquoi portes-tu empreintes en ta personne l'image et la ressemblance de ton Dieu ? sinon pour que tu le glorifies en raison de ta dignité et de tes hautes facultés ? Dieu veut en effet tirer de l'homme une gloire qu'il ne peut recevoir des hommages de créatures privées de raison et de liberté ; Glorifier Dieu est donc l'unique fin dernière de l'homme et tout ce qu'il possède de qualités, d'aptitudes, de ressources, d'instincts, doit converger

vers ce but unique. C'est dans cette vue que ces dons lui ont été départis avec tant de munificence. Or, parmi les instincts de la nature humaine, on remarque spécialement celui de la sociabilité. L'homme sent qu'il a été créé pour vivre en la société de ses semblables, non-seulement en la société domestique, mais encore politique et civile. Car toutes ces diverses espèces de sociétés dans l'état actuel de l'humanité, ont besoin les unes des autres, et se tiennent par des liens indissolubles. Dieu, en créant l'homme sociable, a donc voulu l'existence des nations et des peuples, des États et des Empires, de tous les gouvernements, quelles que soient leur constitution et leur forme, pourvu qu'il soient fondés sur la justice et la vérité.

Mais quelle fin leur a-t-il assignée ? Pourquoi a-t-il voulu leur existence ? Cette fin différerait-elle essentiellement de celle qu'il a marquée à l'homme individuel ? Quoi ! l'individu serait-il par hasard dispensé de glorifier Dieu en tant que membre de la société civile ? Est-ce donc un si grand mal pour lui d'avoir été appelé à jouir des fruits et des douceurs de l'état social, pour qu'il puisse se croire dispensé de tout devoir envers Celui qui s'est montré si libéral à son égard ? D'ailleurs, les sociétés ne sont-elles pas, au moins dans ce qu'elles ont de primitif et de substantiel, l'œuvre même de Dieu ? Comme telles, quelle autre fin peuvent-elles avoir que celle de le glorifier ? *Universa propter semetipsum operatus est Dominus* : le Seigneur a tout opéré pour sa gloire, tout, l'homme privé et l'homme collectif, *universa propter semetipsum* ; ainsi le veut l'unité du plan de la divine sagesse.

Sans doute, l'État pourra et devra généralement agir pour des fins de l'ordre profane, humain, temporel ; mais toutes ces diverses fins ne devront être qu'intermédiaires et subordonnées à la fin générale et ultérieure, la gloire de Dieu, *universa propter semetipsum operatus est Dominus*.

Mais comment la société civile s'acquittera-t-elle de cet honorable et religieux devoir ? Comment glorifiera-t-elle son divin Auteur ? Il n'est pour elle qu'un seul moyen de le faire dignement, moyen facile, efficace et nécessaire : l'attachement sincère et effectif à l'Église catholique. Toute autre voie ne pourrait que l'égarer, lui faire manquer la fin générale de son existence.

Nous touchons ici, Messieurs, au point capital de la grave question qui nous occupe. L'attention continue dont vous m'avez honoré depuis le commencement de ce discours, me dispense de la réclamer plus particulièrement en ce moment.

Élevons-nous d'abord sur les ailes de la pensée et de la foi jusqu'au trône de la divine Majesté. Contemplons au pied de ce trône sublime, le pontife de notre foi, l'unique et universel médiateur de Dieu et des hommes, le Christ Jésus, *mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus* ; médiateur de notre religion et de notre culte aussi bien que de notre

rédemption et de notre salut. C'est par lui que Dieu accepte nos hommages et nous communique ses dons et ses faveurs. Mais l'homme ne saurait glorifier Dieu d'une manière profitable et utile pour son salut sans appartenir à l'Eglise catholique. C'est là une vérité dont la démonstration est encore présente à vos esprits. L'individu pourra bien, il est vrai, quoique extérieurement en dehors de cette Eglise, mais de bonne foi, accomplir dans le secret de son cœur des actes de religion que Jésus-Christ agréera et présentera à son père. Mais quant au culte catholique extérieur, Dieu n'a agréé que le culte catholique, tout autre lui est en horreur, parce qu'il n'a pas été institué sous l'inspiration et la direction de l'Esprit-Saint.

Si donc la société n'est pas unie à l'Eglise, comment pourra-t-elle glorifier Dieu convenablement ? Incapable d'un culte intérieur, privée du culte extérieur catholique, quel moyen lui reste-t-il de remplir sa fin dernière ? Aucun, évidemment aucun ; cependant, elle doit rendre gloire à Dieu, c'est un devoir pour elle, devoir sacré et imprescriptible qui découle nécessairement de sa qualité d'œuvre d'origine divine, devoir de reconnaissance et d'honneur à cause des bienfaits reçus. Que doit-elle donc faire ? sinon s'attacher à l'Eglise catholique pour glorifier Dieu par son entremise. Venez donc, ô patries des peuples, venez apporter au Seigneur l'honneur et la gloire, *afferte Domino patrie gentium, afferte Domino gloriam et honorem*. Entrez dans ses parvis, c'est-à-dire entrez dans son Eglise, et là, dans cette enceinte sacrée, adorez le Seigneur, avec humilité, foi et amour, *Adorate Dominum in atrio sancto ejus*.

O qu'il est beau de vous voir, ô Peuple Canadien, au milieu de la pompe auguste de cette magnifique fête nationale, venir dans un ordre parfait envahir, à flots pressés, cette grande Basilique si magnifiquement décorée ; venir retremper votre patriotisme au foyer de la religion de Jésus-Christ, unis dans une même pensée, un même amour, un même enthousiasme, adorant le Seigneur dans ses parvis sacrés avec une foi digne des descendants des fils aînés de l'Eglise, digne des descendants de héros et de martyrs. Oui, toujours, le peuple canadien, fier de sa mission, a glorieusement rempli la fin générale des sociétés humaines ; il a glorifié Dieu avec une constance et une perfection qui ne le cèdent peut-être à aucun autre peuple de l'univers. Voulez-vous être toujours fidèles à ce glorieux passé ? Voulez-vous être toujours fidèles aux traditions de vos illustres ancêtres ? Ah ! qu'est-il besoin de vous poser une pareille question quand votre patriotisme se manifeste avec tant d'évidence ; quand votre attachement à la nationalité canadienne brille d'un si vif éclat ?

N'est-il pas vrai, Messieurs, si la majesté imposante de ce temple saint ne contenait pas vos voix prêtes à éclater, vous vous écrieriez tous comme un seul homme : Non, non, jamais, nous ne briserons avec notre passé ; jamais nous ne renoncerons aux traditions sacrées de nos pères ; toujours nous serons canadiens français catholiques.

O mon Dieu, ô St. Patron, ô anges tutélaires de ce pays, glorieuse phalange de martyrs immolés sur ce sol sanctifié ; nations de la terre qui vous intéressez à notre bonheur, vous en êtes témoins, vous avez entendu ces protestations solennelles de tout un peuple, dont je ne suis qu'un faible écho !

Oui, Messieurs, soyez toujours canadiens français catholiques en vous attachant à ce sol si riche où reposent les cendres de nos glorieux ancêtres ; à ce sol arrosé du sang qu'ils ont versé généreusement pour la cause de la foi et de la patrie ! Soyez toujours canadiens français catholiques en conservant dans leur intégrité avec un religieux respect ce que nous ont légué nos pères au prix des plus héroïques sacrifices, notre langue, nos mœurs et tout ce qui entre dans l'essence de notre nationalité !

Soyez toujours canadiens français catholiques, en vous montrant sensibles à tout ce qui touche aux intérêts, à la gloire, à la splendeur du catholicisme dans notre pays, afin que Dieu y soit glorifié avec plus de perfection et d'efficacité !

Oh ! si ma voix était assez puissante pour être entendue de toutes les parties du Canada à la fois, j'aimerais à m'écrier : Canadiens dignes de ce nom, Canadiens de toutes les conditions et de tous les âges, pères vertueux, enfants soumis, jeunes gens dociles, guerriers valeureux, magistrats intègres, administrateurs vigilants, vous tous qui avez à cœur la grandeur de notre patrie chérie, soyez étroitement unis à l'Église dans votre conduite privée et publique ! Soyez toujours en parfaite harmonie avec elle, glorifiez Dieu par le culte catholique. Alors l'univers publiera hautement que le peuple canadien est un peuple sage et intelligent, une grande nation, *en populus sapiens et intelligens, gens magna*. Et de même que notre glorieux patron St. Jean Baptiste a été proclamé par la Vérité Éternelle le plus grand des enfants des hommes, ainsi mériterons-nous d'être proclamés, à cause de l'éminence et de la supériorité de nos qualités nationales, le plus grand des peuples du monde. Ainsi-soit-il.

DEUX ORPHELINES.

(Suite.)

CHAPITRE VII.

Ainsi le cœur du vieillard était vaincu, mais son orgueil luttait toujours.

Le P. Joseph se hâta, dès le lendemain, d'informer Mme Barnold du vol de la soirée. Ils se consultèrent sur les suites possibles de ce malheur et ils convinrent qu'elles pouvaient être graves, surtout si la soustraction avait été opérée de connivence avec M. Cleave, supposition que sa loyauté

bien connue leur fit écarter à tous deux avec un égal empressement et que le lecteur, encore mieux renseigné qu'eux, puisqu'il a assisté à l'entrevue du vieux gentilhomme avec Mme Houston, n'hésitera pas à écarter de même. Leurs soupçons ne s'arrêtèrent pas davantage sur Lady Anna. Toutefois Mme Barnold se promit de redoubler de vigilance autour de M. Cleave et de ceux qui l'approchaient. Mais il fut convenu qu'on ne parlerait de rien et qu'on se bornerait à attendre les événements.

Il parut du reste évident, dès les premiers jours, que M. Cleave n'avait trempé en rien dans le crime. Non-seulement il ne cherchait plus aucune arme contre ses petites filles, mais il caressait de plus en plus avec amour tous les souvenirs qui pouvaient les lui rappeler.

Il ne sortait plus que rarement, et, quand il le faisait, il n'aimait point à dire où il allait. Nous avons vu pourquoi. Le cimetière de Marston et le No 75 de la cour de la Couronne, Baltic Buildings, reçurent de la sorte plus d'une visite furtive dont l'objet échappait à tout le monde, excepté à l'œil attentif de Mme Barnold. Au cimetière, la simple croix de bois noir lui inspirait des réflexions profondes et lui faisait entrevoir la vanité des distinctions humaines. A Baltic Buildings il ne retrouva plus une seule trace du séjour des orphelines. Le locataire actuel de leur chambrette n'était déjà plus, après quatre mois, celui qui les avait remplacées immédiatement.

Il passait de longues heures assis auprès de la fenêtre de sa bibliothèque. Mme Barnold venait travailler en face de lui, et, le soir, entre les premières ombres et la nuit noire, il la questionnait avec embarras, à travers mille détours, sur tout ce qu'elle avait vu et entendu de Margaret. Aucun détail ne lui semblait insignifiant, même les plus futiles et dont beaucoup n'ont pu trouver place ici. Jusqu'au son exact de la petite clochette aux gâteaux et à la manière dont la petite fille portait sa corbeille, tout l'intéressait. Il était comme les petits enfants, qui ne se lassent point d'entendre la même histoire vingt fois de suite et dans les mêmes termes.

Il n'aimait point à en parler en plein jour, ni même à la clarté des lampes ou des bougies. Ce vieil enfant avait besoin de l'ombre pour avoir du courage contre les préjugés de toute sa vie.

Il parlait moins volontiers de Bessy, probablement parce que, de ce côté, il lui restait à accomplir une réparation qu'il n'osait envisager en face. Néanmoins, s'il arrivait que Mme Barnold mentionnât une lettre venue de Paris.

“ Ah! disait-il, faisant semblant de n'avoir entendu qu'à moitié, des nouvelles de Paris, c'est toujours intéressant. On y trouve sur nos propres affaires anglaises des vues qui souvent nous échappent à nous-mêmes, trop rapprochés et point assez désintéressés. Voyez-vous, Madame Barnold, on ne saurait trop écouter nos voisins de France, nos rivaux traditionnels, dans leurs appréciations un peu envieuses de nos actes et de nos succès. Ils sont pour nous comme une prospérité contemporaine.

—Oui, répliquait Mme Barnold, j'ai des nouvelles toutes fraîches de Paris. Et elle commençait à lire.

“ Du couvent du Sacré-Cœur, Paris, le . .

“ Chère Madame Barnold . . ”

—Ah ! interrompait le vieillard, il s'agit de nouvelles d'un caractère privé ! j'avais cru que c'étaient des journaux.

Mme Barnold feignait de replier la lettre.

—Non pas ! Continuez, Thérèse. A Dieu ne plaise que vous vous gêniez ici pour moi ! vous avez commencé à haute voix, poursuivez à haute voix. Autrement, je vous le déclare, je m'en vais pour vous laisser libre.

Et Mme Barnold, faisant de son mieux pour ne pas sourire de cette petite comédie, reprenait la lecture.

Nous reproduisons une de ces lettres.

“ Chère Madame Barnold,

“ Il me semble que si vous me voyiez aujourd'hui, vous auriez déjà un peu de peine à reconnaître la grande fille ignorante et gauche que vous avez déposée il y a quelques mois à Paris. Je n'ai plus pour les œuvres de la civilisation ces airs de sauvage ébahie qui n'a jamais rien vu. Le pouce et l'index de ma main droite ont perdu les durillons contractés par l'usage trop exclusif de l'aiguille ; je puis rester assise tout comme une autre sans me tenir courbée vers mes genoux, et je suis pleinement habituée peut-être, trouver tout naturel de passer une grande heure après le dîner sans autre travail que de causer ou de jouer. Mes doigts se déraidissent sur les touches du piano et, — chose inespérée ! — le maître de dessin vient de me tenir quitte des yeux et des oreilles dont il m'a fait barbouiller cinq ou six douzaines.

“ Le français reste mon grand épouvantail. Je commence bien, il est vrai, à distinguer dans ma prononciation une *rue* d'avec une *roue* et je n'amuse plus mes petites compagnes comme jadis — vous en souvenez-vous ? — le jour, par exemple, où je leur disais “ je suis *en douille*,” pour “ je suis *en deuil* ;” mais je m'habitue fort mal à mettre tantôt au féminin, tantôt au masculin, une foule de noms qui ne sont pas plus masculins que féminins. Hier soir, sans doute en récompense de la peine que je venais de me donner pour fourrer dans ma tête que les terminaisons en *ô*, *au*, *eau*, *aux*, *aud*, *ot*, *os*, etc. se prononcent toutes de même façon et que *peau*, *pô*, *pot* et la finale de *repos* ne se distinguent pas à l'oreille, j'ai excité des éclats de rire qui durent encore, en confiant à ma voisine que j'avais percé *mon* peau avec mon aiguille.

“ J'aurais certes de quoi les payer de même monnaie, ces petites rieuses. Il faut les entendre prononcer *pile* comme *Peel*, prendre une *cape* pour un *cap* (1), confondre *Satan* et *satin*, et estropier la cadence harmonieuse de

(1) Un cap pour un bonnet.

nos brèves. Mais je serais la seule à rire ; et puis—le croirez-vous ?—ces éclats de gaieté si franche et si fraîche ne m'agacent pas le moins du monde. Au contraire, cela repose mon oreille des *e* muets infinis de cette langue trop peu sonore.

“ Et puis, Madame, je n'ai pas souvent envie de rire. Je ne puis détourner ma pensée de ce cher petit Eustache. Le pauvre enfant, s'être ainsi souvenu de moi jusqu'à son dernier soupir, de moi qu'il avait à peine connue et qui, à ce moment, songeais si peu à lui !

“ Ils sont ensemble aujourd'hui, Meg et Eustache : ces deux innocents aussi purs l'un que l'autre. Chère cousine, je ne veux pas m'exposer à manquer un jour au rendez-vous qu'ils nous donnent là-haut. Je prierais tant, je serai si appliquée, si humble, que le bon Dieu sera forcé de mettre sur la route qui y conduit tous ceux de nos parents qui restent encore ici-bas.

“ Ah ! Madame, que j'ai bien lieu de m'humilier, moi qui me suis révoltée si souvent contre les épreuves par lesquelles ma sœur est devenue une sainte. Si je n'use pas mieux de la prospérité, malheur à moi ! Ce serait un excès d'ingratitude, après que Dieu m'a fait rencontrer d'abord vous, Madame, ensuite, grâce à vous, ces pieuses dames si bonnes pour la jeunesse, si patientes, si dévouées envers des essaims de petites étourdies qui n'y pensent guère.

“ Cette pétulante jeunesse me ramène aux Français et à la France. Le peu que j'en ai vu, Madame, et franchement c'est bien peu, me fournit déjà des arguments pour guerroyer contre Mlle Juliette. Si cette excellente amie persiste à rester aussi anglophobe qu'elle se flatte de l'être, je ne lui conseille point de jamais repasser le Pas de Calais. Elle retrouverait l'Angleterre à Paris. J'ai entrevu dimanche au parloir cinq ou six jeunes gens, frères d'une de mes nouvelles amies. Lord Palmerston, sur le portrait que vous m'avez montré, n'est pas aussi parfaitement raide que l'étaient ces messieurs avec leurs longs cous figés dans leurs hauts faux cols de carton. Ils parlaient de je ne sais quelle réunion de sport à Vincennes et ils émaillaient leurs récits d'autant de mots anglais, pour le moins, que si de leur vie ils n'avaient perdu de vue la Tour de Londres, sauf cette différence qu'il les prononçaient mal.

“ J'ai fait aussi, dans cette même occasion, une singulière remarque : tous ces jeunes Français étaient myopes, car tous ce servaient de lorgnons. Leur sœur n'a-t-elle pas voulu me persuader que je suis dans l'erreur, que ces messieurs y voient aussi bien qu'elle et moi ? La plaisante idée ! Des gens qui mettent d'ordinaire tant d'art à dissimuler les infirmités qu'ils ont, en affecter une qu'ils n'ont pas ! Autant chercher à me faire accroire que les femmes, au lieu de suppléer, comme jadis, par de fausses nattes à la rareté de leur chevelure, vont se faire raser chaque matin des têtes abondamment pourvues, et cela pour le plaisir de se faire passer pour chauves ! Ma maligne amie me juge vraiment par trop naïve.

“ Merci, Madame, d'avoir si généreusement accepté le rôle de dame de compagnie, j'allais dire de dame de charité, à Cleave-Hall. Vous êtes notre bienfaitrice à tous. Vous êtes notre ange gardien ; mais pour moi vous êtes quelque chose de plus : vous êtes ma mère. J'ose donc vous embrasser comme votre fille et, en dépit de tout, ce n'est point à vous seule que j'adresse les baisers respectueux que je vous envoie là où vous trouvera cette lettre.

“ Aujourd'hui que je comprends mes propres misères, je ne me trouve point le droit d'être sévère envers autrui. Je ne veux qu'être soumise, reconnaissante et dévouée.”

La lecture finie, M. Cleave, silencieux, s'obstinait à paraître ne l'avoir pas écoutée. Mais si quelque incident fortuit, tel que l'arrivée de son levrier favori, était venu l'interrompre, l'impatience de son geste pour commander le silence ne laissait à Mme Barnold aucun doute sur son attention.

Les visites du P. Joseph, ou plutôt de M. Peterstone, comme il l'appelait, devinrent pour la solitude du vieillard une autre source de distractions, et bientôt de préoccupations sérieuses.

L'entretien tournait fréquemment sur les questions religieuses. Il eût été difficile qu'il en fût autrement : le prêtre avait trop peu de temps à donner aux discussions politiques ou aux banalités des conversations ordinaires. La pensée de Dieu et du salut des âmes l'absorbait tout entier ; tout l'y ramenait sans cesse et sans qu'il s'en aperçût. D'autre part, le souvenir de Meg, toujours présent à M. Cleave, inspirait à l'esprit de ce dernier une pente analogue.

Il avait déjà eu l'occasion de reconnaître la poésie des croyances et des cérémonies catholiques, leur harmonie avec les instincts secrets du cœur humain, leur aptitude à impressionner les masses et les âmes tendres et passionnées. Il se laissait, du reste, complètement entraîner, sur ce point, à ce courant de sentiment, général autant que profond, qui a rapproché de Rome, depuis peu, tant de milliers d'Anglicans de la haute Eglise, et qui fait prévoir une prochaine et étonnante révolution religieuse en Angleterre. Mais la poésie et la tendresse pouvaient-elles suffire à caractériser la vérité ? L'antique paganisme aussi, avec son Olympe, où se trouvaient personnifiées toutes les poésies de la nature physique et toutes les passions de l'homme, était merveilleusement adapté à la grossièreté des foules, et cependant le paganisme était un culte monstrueux. Or la théologie romaine était-elle autre chose qu'une mythologie païenne perfectionnée ? C'était-là du moins l'idée qu'il en avait conçue dès l'enfance, et c'est ainsi qu'elle est représentée partout dans l'enseignement protestant.

— Monsieur Cleave, lui dit un jour le prêtre, l'ignorance et le mensonge sont deux auxiliaires dont les sectes se passeraient difficilement. Ecoutez une anecdote qui me revient. J'ai lu que le chef sauvage d'une des îles

de l'Océanie, afin d'animer ses guerriers contre les peuplades d'une autre île, les leur dépeignait comme un troupeau d'êtres difformes, tenant le milieu entre l'homme et le singe, buvant le sang à la façon des tigres, ayant des cornes au front, au menton des barbes de bouc, aux pieds des sabots de corne comme ceux des animaux. "Vous frapperez sans pitié," ajoutait-il en forme de conclusion; de pareils êtres ne sont pas des hommes." Monsieur Cleave, le raisonnement de cet orateur tatoué est exactement celui des protestants de tous pays à l'égard de ce qu'ils appellent dédaigneusement "le Papisme." Ils détestent en nous force idolâtries, superstitions, contradictions et pratiques ineptes, le tout parfaitement détestable en effet, à supposer que cela y soit. Mais cela y est-il? Voilà la question. Et le mal est que les uns trouvent plus commode de s'en rapporter sur ce fait à autrui, les autres n'ont jamais eu l'occasion de vérifier par eux-mêmes. Hélas! et combien de catholiques on rencontre qui sont protestants sur ce point! J'ai connu des Parisiens, gens fort instruits en mécanique, en chimie, en physique, en industrie, en littérature même, mais qui avaient étudié leur religion non dans le catéchisme, mais uniquement dans des articles de journaux ou des discussions de table d'hôte, et qui lui attribuaient de même une tête et des pieds cornus.

—Eh bien! dit le Land-lord en riant; faisons ce qu'auraient dû faire vos guerriers sauvages et vos savants Parisiens, analysons les pieds et la tête du monstre.

—C'est cela, Monsieur Cleave, examinons le Papisme en face, chez lui et en lui-même, et non dans de prétendus portraits qui ne sont que des caricatures tracées par des mains ennemies.

—Je vous prévins seulement, Monsieur Peterstone, ajouta le Land-lord, que je n'entends pas non plus me laisser éblouir par des miroitements faux et un éclat emprunté.

Et ils se livraient ensemble à l'examen de quelque article du catéchisme catholique. Le prêtre, désireux non de faire briller son savoir, mais seulement de convaincre et de toucher, évitait soigneusement les discussions à première vue, dans lesquelles on ne réussit de part et d'autre qu'à s'entêter sans avancer: Voyez, disait-il, recueillez-vous, lisez, comparez, méditez, et nous discuterons à ma prochaine visite. Priez surtout, excitez-vous au désir de voir et soyez disposé à accueillir humblement la lumière, de quelque côté qu'elle se fasse. Dieu nous en prévient lui-même: "Il se cache aux superbes et se révèle aux humbles."

Une circonstance contribua beaucoup à faciliter l'œuvre de la grâce divine. M. Cleave, comme un grand nombre de ces compatriotes, avait beaucoup voyagé dans l'Orient de l'Europe. Il connaissait la Russie, la Moldo-Valachie, la Turquie, la Grèce, l'Égypte. Il les avait étudiées non pas seulement à la légère, dans les réceptions des consuls et dans ces petites colonies italiennes, françaises, allemandes ou anglaises qu'on y ren-

contre çà et là disséminées, mais dans la vie publique et privée des indigènes, dans les mosquées et dans les églises. Il rappelait souvent ce voyage, une des belles périodes de sa jeunesse, et il en retraçait les souvenirs avec complaisance.

Un jour que, à propos de la question turque toujours pendante, il expliquait les motifs à peu près uniquement religieux de l'antipathie des chrétiens d'Orient pour ceux d'Occident :

—Croyez-vous, lui demanda le P. Joseph, qu'il fût bien difficile aujourd'hui aux Occidentaux, par exemple au Pape de Rome, de modifier le culte des Orientaux ?

—Vous n'y songez pas, Monsieur Peterstone.

—Je suppose, insista le prêtre, qu'il plût au Pape d'instituer un nouveau sacrement, tel que le lavement des pieds, pratique charitable dont Jésus-Christ a donné l'exemple, ou de décréter un nouveau dogme, par exemple, que la Sainte-Vierge doit être considérée à l'avenir comme la quatrième personne de la divine Trinité : croyez-vous qu'Athènes, Constantinople et Moscou feraient difficulté d'accepter à l'instant cette innovation ?

—Allons, Monsieur Peterstone, vous voulez rire. Vous savez aussi bien que moi qu'Athènes, Constantinople et Moscou n'accepteraient rien du tout, et que si l'Orient n'a pas protesté avec plus d'énergie contre votre proclamation récente de l'Immaculée-Conception, c'est parce que cette croyance était reconnue chez eux avant de l'être chez vous.

—Mais pensez-vous, Monsieur Cleave, que cette disposition des Orientaux à notre égard date seulement d'hier ?

—Il s'en faut de beaucoup, Monsieur Peterstone. On la voit poindre dans l'histoire dès le lendemain de la fondation de Constantinople, il y a plus de quinze cents ans. Bientôt après, la chute de l'empire d'Occident tombé aux mains des barbares, en rendant Rome et Constantinople politiquement étrangères l'une à l'autre, change en rivalités les rapports primitifs de mère à fille, tels que Constantin avait entendu les établir. Les affinités naturelles, si différentes dans les deux races, élargissent l'abîme chaque jour, et quand paraît Photius, le père du schisme grec, qui vivait il y a onze cents ans, ce schisme existe déjà dans les mœurs.

—Monsieur Cleave, tout ceci est à mes yeux aussi incontestable qu'aux vôtres. Vous admettez bien en outre que, réciproquement, l'Eglise romaine n'aurait pas accepté davantage les innovations dogmatiques des patriarches de Constantinople ?

—C'est évident. Où voulez-vous en venir ?

—A poser ce principe de critique historique que toute pratique ou croyance en ce moment commune aux Orientaux et aux Occidentaux est antérieure à Photius et remonte pour le moins au temps où l'Orient et l'Occident étaient encore politiquement unis.

—J'admets votre principe.

—Eh bien, Monsieur Cleave, cette époque d'unité dans laquelle nous devons comprendre en outre les temps de Justinien et d'Héraclius et les derniers beaux règnes de l'Empire de Constantinople, cette époque où les Eglises latine et grecque se passionnaient ensemble pour ou contre les mêmes doctrines, l'époque où les Conciles œcuméniques se tenaient en Orient, à Nicée, à Ephèse, à Constantinople, mais avec le concours des évêques d'Occident et sous la présidence des légats de l'Evêque de Rome ; l'époque des Ambroise et des Augustin, n'est-elle pas antérieure à la " nuit du moyen-âge " pendant laquelle aurait été altérée, suivant les Protestants, la pureté de la primitive Eglise elle-même ?

—Je vous l'accorde, Monsieur Peterstone ; le schisme photien marque à peu près le terme de ce qu'on appelle la primitive Eglise.

—Ainsi, Monsieur Cleave, toutes les croyances qui, à l'heure où nous parlons, se retrouvent identiques en Orient et en Occident remontent toutes, sans exception possible, à la primitive Eglise. Elles sont par conséquent d'institution apostolique et non d'institution du moyen âge ; tout au moins elles sont contemporaines du Concile de Nicée et des sept ou huit premiers Conciles généraux dont l'Eglise anglicane, moins téméraire en ce point que les autres sectes, accepte et proclame l'autorité de concert avec l'Eglise de Rome.

—J'entrevois votre but, Monsieur Peterstone ; mais jusqu'ici votre logique est rigoureuse.

—Permettez-moi maintenant, Monsieur Cleave, de faire appel à vos souvenirs et à vos impressions de voyage, et de vous demander si les Russes, si les Valaques, si les Grecs ont des confessionnaux où les fidèles viennent faire l'aveu de leurs fautes aux pieds du prêtre pour en obtenir l'absolution ?

—Il en ont, Monsieur Peterstone.

—S'il croient à la présence réelle de Jésus-Christ sur l'autel ?

—Ils y croient ; ils donnent la communion même aux petits enfants ; seulement ils la donnent sous les deux espèces.

—Si leurs prêtres disent la messe ?

—Ils la disent, bien que leurs cérémonies ne soient pas absolument celles de Rome.

—S'ils invoquent la Vierge et les Saints ?

—Ils les invoquent autant et plus que vous.

—S'il prie pour les morts ?

—Oui, bien qu'ils nient le Purgatoire.

—S'ils ont parmi eux des moines et des prêtres voués au célibat ?

—Ils en ont par milliers.

—S'ils ont des jours réguliers de jeûne et d'abstinence ; si entre autres ils observent le Carême, l'Avent et les veilles de fêtes ?

—Oh ! leurs Avents et leurs Carêmes sont plus rigoureux que les vôtres.

—Monsieur Cleave, je n'ose prolonger davantage cette espèce d'interrogatoire que votre bienveillance m'autorise à lui faire subir ; mais je pourrais insister encore sur beaucoup d'autres points secondaires, sur le culte des images, sur la pompe extérieure des cérémonies, sur le chômage de certains jours de fête, sur la vénération des reliques et de la croix. Je ne vois guère parmi les articles essentiels de la Foi, que la suprématie du siège de saint Pierre au sujet de laquelle les Orientaux s'écartent aujourd'hui de nous pour se rapprocher de vous ; mais il me sera facile de vous démontrer une autre fois, l'histoire en main, qu'ils l'acceptaient aussi bien que nous avant Photius. L'Eglise anglicane, en croyant ne se séparer que de l'Eglise de Rome, s'est donc séparée, sur tous les points, de l'Eglise primitive, qu'elle affectait de restaurer. Elle a prétendu réformer ; elle a déformé. Oui, Monsieur, tandis que l'Eglise catholique poursuit sa vie immortelle, Dieu conserve à côté d'elle, à travers les siècles, deux témoins involontaires mais éclatants de sa vérité. L'un est le judaïsme, qui rend témoignage contre lui-même et contre les incrédules ; l'autre est le schisme grec, qui rend témoignage contre les protestants.

Le land-lord fut vivement ébranlé par ces réflexions. L'étude attentive de l'histoire les confirma dans son esprit ; les écrits des Pères de l'Eglise, tant latins que grecs, dont le Père Joseph lui fit lire de nombreux passages, acheva de le convaincre. Mais le plus difficile pour lui était d'avouer cette conviction et de s'humilier à une abjuration.

“ Il est bien regrettable, avouait-il quelquefois à Mme Barnold, il est bien regrettable que Henri VIII ait ainsi violemment brisé avec Rome, de laquelle nos ancêtres tenaient la foi chrétienne. Mais qu'y faire ? Le catholicisme est devenu chez nous une religion de va-nu-pieds, d'Irlandais faméliques, de mendiants, de gens de bas étage, enfin.

—Il l'était encore davantage au temps des Apôtres, lui faisait observer Mme Barnold. Saint Pierre n'a jamais passé pour millionnaire ou fils de millionnaire, et le grec de saint Paul atteste qu'il ne l'avait point étudié à Oxford. Du reste, n'exagérons rien. La première famille de notre noblesse anglaise, les Howard, ceux qui tiennent l'épée à côté du roi le jour du sacre, ceux que lord Byron cite comme type dans ces beaux vers :

“ What can ennoble fools, or knaves or cowards ?

“ Alas ! not all the blood of all the Howards.”

n'adorent-ils pas Dieu dans les mêmes temples que “ l'Irlandais famélique ? ” Il n'y a pour ainsi dire pas d'année où l'on ne signale la conversion au catholicisme de quelque membre du Parlement ou de la haute aristocratie. Et nos aïeux d'avant Henri VIII, les comptez-vous pour rien ? L'anglicanisme, lorsqu'il traite le papisme de roturier, me fait l'effet d'un baronnet de création de la reine Elisabeth, qui ferait fi des thanes d'Alfred le Grand—s'il en restait encore—ou des titres conférés par le Conquérant

après Hastings ou après Saint-Jean-d'Acre par Richard-Cœur-de-Lion !

Les considérations de ce genre n'avaient que bien peu de droits à entrer en ligne de compte, Mme Barnold ne l'ignorait point ; mais pour M. Cleave elles avaient une importance majeure.

CHAPITRE VIII.

Cependant qu'étaient devenus l'original et la copie de l'acte volé ? Le Père Joseph ne franchissait jamais sans anxiété l'entrée du château : à chaque fois il s'attendait à en trouver des nouvelles.

Un jour Mills vint lui annoncer qu'il croyait avoir retrouvé le voleur. Un gentleman, qui lui en rappelait d'une manière frappante la taille et la tournure, avait arrêté sa voiture qui passait à vide dans une rue d'Overton-Brow ; mais à la vue du cocher il était rentré précipitamment dans la maison d'où il allait sortir. Mills s'était informé avec précaution de cette maison, et il avait appris qu'elle était habitée par un certain Olivier Waspson-Cleave, de Waspson-Hall Cleave, de Waspson-Hall.

Le Père Joseph remercia vivement le cocher et lui recommanda de nouveau la discrétion la plus absolue.

Mme Barnold, lorsqu'il lui rapporta cette découverte, remarqua que précisément ce Waspson-Cleave était le premier cousin, c'est-à-dire le plus proche héritier reconnu de M. Reginald Cleave. Cette circonstance expliquait tout, d'autant mieux que la réputation de ce personnage était des plus équivoques, qu'il passait pour ruiné, et qu'il avait dû vendre Waspson-Hall, la maison de ses pères, pour payer des dettes de jeu.

Une seule chose semblait étonnante à Mme Barnold, c'est que, possesseur de pièces aussi importantes, il attendît si longtemps pour exploiter.

C'est qu'il jouerait une partie par trop difficile tant que vous serez là, Madame, observa le P. Joseph. Nous ferions sagement de lui ménager l'occasion de se démasquer, et je n'en vois pas d'autre moyen, Madame, que de vous éloigner momentanément.

Mme Barnold mit cette idée à exécution, tout en se demandant avec un douloureux étonnement quelles intelligences secrètes M. Waspson-Cleave pouvait avoir autour d'elle ou de M. Reginald Cleave. Elle fit savoir tant à Cleave-Hall qu'à Overton-Brow, qu'elle se trouvait dans la nécessité de s'absenter pour trois semaines et d'aller au-devant de M. Barnold qui revenait des Indes occidentales.

A peine eût-elle quitté le château, que M. Waspson y parut.

— Mon bien-aimé cousin, dit-il de ce ton insinuant qu'il savait si bien prendre, si je suis venu si peu vous voir depuis la mort de ce cher petit Eustache, c'est d'abord par délicatesse et afin de n'être pas soupçonné de faire les yeux doux à votre héritage, c'est ensuite et surtout parce que je rencontrerais ici, d'ordinaire, des gens qui ne me plaisent point. On ré-

pand dans le public certains bruits injurieux dont je ne veux certes rien croire ; mais enfin on les répand, nos adversaires politiques les colportent et les grossissent, et je crois de mon devoir, au risque de vous affliger. . . .

—Quels bruits ? quels bruits ? demanda le vieillard.

—Que l'honneur jusqu'ici immaculé de notre maison est en péril ; que vous vous apprêteriez à imposer à notre nom je ne sais quelle mésalliance. . . Je n'ai pas voulu en entendre davantage, mon cher cousin.

—Ah ! on dit cela !

—Oui, et l'on ajoute que le chef jusqu'à ce jour si digne et si ferme de notre famille se laisserait circonvenir par des prêtres de Rome, par des femmes affiliées au jésuitisme le plus exalté, par des jésuites en jupon et en crinoline, enfin par des gens avides de convertir à une secte méprisée, non pas votre âme, dont ils ne se soucient pas plus que le grand ture, mais vos tourelles, vos prés, vos bois et vos moulins.

—Ah ! on dit cela !

—On en dit bien d'autres encore ; tout le comté de Kent, où vous tenez une si large place, a les yeux sur vous, mon vénéré cousin.

—Ah ! on dit cela ! on dit cela ! répétait le vieillard avec inquiétude. C'est que, ajouta-t-il en se levant et en se promenant d'un pas agité, comme il faisait toutes les fois qu'il éprouvait une contrariété pénible, c'est qu'on ne sait pas tout, cousin Waspson. On ignore qu'il y a là-dessous toute une tragique histoire.

—Eh parbleu ! mon cher aîné, répliqua Olivier Waspson, il est des choses qu'il faut déplorer tout bas, que je déplore autant que vous, mais qu'il faut ignorer. Mon cousin, ou l'on a un nom ou l'on n'en a pas ! je ne connais que cela et je vous le dis tout net, en homme qui ne sait ni flatter ni mentir.

Ces habiles appels à un orgueil toujours indompté, ne laissaient pas que de produire leur effet. Le vieillard y prêtait une oreille complaisante. Jamais il n'avait tant parlé de son honneur et de son nom. Le souvenir des deux orphelines lui devenait importun. Le seul mot d'Irlandais lui donnait des impatiences. Le Père Joseph se voyait froidement accueilli.

Olivier Waspson ne quittait pour ainsi dire plus Réginald, du moins le matin. Dans l'après-dînée il avait toujours des affaires qu'il prétextait pour s'absenter. Il était temps que le retour de Mme Barnold ou tout autre incident favorable vînt dissiper sa pernicieuse influence.

Un soir que le prêtre cherchait à renouer ses conférences religieuses interrompues, le vieillard lui demanda brusquement :

—Et si je vous sommais, Monsieur Peterstone, de me montrer l'original de l'acte de mariage dont on m'a tant rebattu les oreilles ?

—Monsieur Cleave, répondit simplement le prêtre, vous avez vu votre cousin M. Olivier Waspson Cleave, de Waspson-Hall.

—Que vous importe, Monsieur Peterstone ? Et puis, qu'en savez-vous ?

—Monsieur Cleave, l'original dont vous me parlez m'a été volé, et j'ai les plus sérieux motifs de croire qu'il l'a été par M. Olivier Waspson, par lui-même en personne.

—Volé ! volé par mon cousin ! Ce que vous dites là est bien grave, Monsieur Peterstone. Accuser un Cleave de vol ! La preuve, Monsieur Peterstone, la preuve ?

—Monsieur Cleave, confrontez-moi avec votre cousin. Mais il se garderait bien de s'exposer à me rencontrer. Il sait fort bien à quelle heure je dis ma messe et j'entends les confessions tous les matins à dix mille d'ici. Ceci est ma première preuve.

“Ma seconde preuve, c'est mon témoignage et, au besoin, celui d'un honnête homme du peuple, un cocher du nom de Mills.

Ici le prêtre raconta sommairement de quelle indigne manière sa bonne foi avait été surprise dans la sacristie de Marston, au moment où M. Cleave venait d'en sortir. M. Cleave, à un endroit de son récit, poussa une exclamation dont il n'expliqua point le sens. Continuez, dit-il, Monsieur Peterstone, continuez.

—Écoutez maintenant ma troisième preuve et la meilleure. Veuillez vous informer auprès de M. Waspson si la copie authentique de ce fameux acte n'est pas entre ses mains ; si vous lui demandiez l'original même, je ne suppose pas qu'il eût l'effronterie ou l'imprudencence de le produire ; il doit l'avoir détruit. Exprimez-lui votre vif désir de posséder cette copie et de l'ancêtre de vos propres mains. Laissez entrevoir, pour récompense, un testament en sa faveur, et vous verrez !

Ensuite le prêtre ajouta solennellement :

—Cette copie, Monsieur, est, hélas ! la seule existante. Quand vous la tiendrez, le sort d'une orpheline sera donc dans vos mains ; mais c'est sans effroi que je le livre à votre loyauté. Ce papier ne vous appartient pas, non plus qu'à moi. Il est la propriété, le seul mais précieux héritage d'une pauvre enfant sans père ni mère. Monsieur Cleave, il sera sacré pour vous.

—Vous n'en appellerez jamais en vain à ma loyauté, Monsieur Peterstone ; comptez sur moi. Mais je suis curieux, bien curieux de savoir ce qui va résulter de cette aventure.

Il écrivit aussitôt.

“Mon cher Waspson, j'ai tenté l'épreuve que vous m'aviez conseillée : elle a pleinement réussi. On a été dans la plus parfaite impossibilité de produire à mes yeux l'original de l'acte de célébration. Il en resterait seulement, m'a-t-on dit, une copie ou prétendue copie, une seule. Oh ! si je la tenais ! Mais l'original, s'il a jamais existé, n'existe plus : voilà l'important. Qui remercier de ce signalé service ? J'ai songé naturellement, mon cher Olivier, à celui qui m'en a donné avis. S'il vous était possible, maintenant de me procurer cette copie restante, afin que je puisse être

bien assuré qu'il n'en sera pas fait usage contre mes vues, vous n'auriez pas obligé un ingrat, mon cher cousin, et je n'aurais garde [d'oublier que je vous devrais le repos de mes derniers jours.]

Dès le lendemain Waspson accourut tout joyeux :

—Tout ce que j'ai est à vous, mon cher cousin ; à plus forte raison ce qui vous appartient de droit. Tenez : voici la copie désirée.

Réginald Cleave la prit, l'examina sous toutes ses faces et demanda à Waspson quelle était, à son avis, la valeur de ce papier.

—Cela dépend, répondit Waspson. Moi qui tiens avant tout à l'honneur de notre famille on ne me fera jamais avouer, fût-ce devant un tribunal, que cette valeur existe à un degré quelconque. Et pourtant à ne vous rien cacher, je ne puis guère douter que le tribunal ne fût d'une autre opinion. La copie est irréprochable ; elle relate jusqu'au numéro d'ordre et au folio du registre.

—Ainsi, de vous à moi, Waspson, vous reconnaissez que, à supposer que je vinsse à mourir intestat, un tribunal, prononçant sur le vu de cette pièce, ne manquerait pas d'attribuer tous mes biens à l'enfant issu du mariage ici constaté ?

—Infailliblement, mon cher cousin. J'ose me flatter de vous avoir fait là un cadeau d'une importance majeure.

—Et cela, Monsieur Waspson, aux dépens des intérêts de l'enfant, c'est-à-dire, parlons net, aux dépens de la justice.

—Aux dépens de la justice, soit, puisque vous y tenez. Mon dévouement n'en est que plus méritoire. L'honneur de notre nom avant la justice !

—Monsieur Waspson, je vous en ai toute la reconnaissance que je dois avoir. Mais je poursuis mon hypothèse. Je me suppose décédé sans testament, et l'enfant incapable de fournir ses preuves de filiation légitime : à qui reviendrait mon héritage ?

—Je n'y ai jamais pensé, mon cher cousin.

—Bah ! bah ! moins de modestie, Monsieur Waspson. Je n'ai pas la prétention de vous apprendre que ce serait à vous.

—Possible, mon cher cousin ; mais je ne le veux pas savoir. Vous êtes d'une santé à nous enterrer tous.

—Hum ! fit Réginald Cleave, vous savez aussi bien que les autres à quoi vous en tenir.

Il n'ajouta rien. Il se prit à réfléchir à la situation qui se retraça fort simple et fort claire dans son imagination. Il n'avait ni testament fait, ni héritier direct légal, et entre ses propriétés et Olivier Waspson un seul obstacle se dressait : sa vie. Or Waspson était homme à écarter les obstacles.

J. M. VILLEFRANCHE

(*La fin au prochain numéro.*)

ŒIL-DE-MARIE.

I.

Aux premiers jours de mars, une petite fleur bleue était éclos sur la lisière du bois. Je ne sais pas et je ne veux pas savoir comment les savants l'appellent ; je la nomme avec les bergers de mon village : *Œil de la Vierge Marie*. Aucune description, quelque poétique qu'on la suppose, ne vaut ce nom-là : je me garderai bien de la décrire. Si vous voulez avoir une idée de sa grâce, pensez aux yeux de la Vierge Marie.

Les premières heures de sa vie furent heureuses : elle vit de belles aurores ; elle fut caressée par des brises tièdes et embaumées, et elle s'épanouit dans un air plein de lumière, de chaleur et d'harmonie. Mais mars est inconstant, et souvent ses soirées sont loin de ressembler à ses matinées. Le traître, au lieu de la chaleur qu'il nous annonce, nous surprend souvent par une belle et bonne gelée, qui brûle les fleurs et fait pleurer les laboureurs.

C'est ce qui arriva dans le temps où l'*Œil de la Vierge Marie* était dans tout l'éclat de sa beauté. Sur le soir d'une belle journée, elle se sentit tout-à-coup frissonner ; sa corolle se ferma et se pencha doucement sur sa tige, comme si une aiguille glacée l'eût transpercée. Bientôt cependant, sous un rayon de soleil filtrant à travers les branches et les bruyères, elle releva la tête et déploya son gracieux calice, sur lequel un papillon vint tout aussitôt se poser. Œil-de-Marie le connaissait : il était bien souvent venu lui demander de son miel et de ses parfums, miel et parfums qu'elle lui avait charitablement prodigués. Elle fut donc heureuse de son arrivée dans cet instant où elle courait un grand danger. Aussi remplit-elle vis-à-vis de lui les devoirs de l'hospitalité avec plus de joie, plus de délicatesse qu'elle n'avait encore fait.

“Aurore, dit-elle—Aurore était le nom qu'elle avait donné au joli papillon à cause de sa couleur—soyez le bienvenu chez moi : prenez dans mes étamines ce miel délicieux que j'ai refusé à une abeille repue ; gouttez aussi à cette goutte de rosée attachée à ma corolle.”

Il paraît que la voix de la pauvrete était tremblante : car Aurore, tout en continuant son régal, lui dit :

“Qu'avez-vous donc, Œil-de-Marie, que vous tremblez ainsi de tous vos membres ?

—J'ai eu peur, mon frère ; mais maintenant que vous êtes là, je me rassure, et dans une minute je serai tout-à-fait remise.

—Et de quoi avez-vous eu peur, ma mie ? dit Aurore en caressant fièrement ses antennes, comme un officier fait de ses moustaches, et en jetant sa tête de côté dans une attitude cavalière et provocatrice.

—J'ai eu peur d'un ennemi que nous ne serons pas trop de deux à combattre : je veux dire du froid.

—Du froid ! Vous n'y pensez pas, Œil-de-Marie ! Voyez donc quelle soirée, et comme l'air est pur ! D'ailleurs, rassurez-vous ; tout-à-l'heure, en m'élevant haut dans les airs, j'ai vu d'où vient le vent ; il n'y a rien à craindre.

—Je ne sais pas d'où vient le vent, mon frère ; mais ce que je sais bien, c'est que tous les insectes entrent bien vite en terre, que les grenouilles se taisent dans les marais, que la rainette tapie dans les creux ne chante plus, que les oiseaux gagnent à tire d'ailes leur retraite, et que les boutons des fleurs prêtes à éclore se resserrent avec énergie. Or, mon frère, tous ces signes et d'autres nous annoncent une froide nuit. Déjà même un de ses traits avant-coureurs, une des flèches de dame la bise, cette vilaine femme de l'hiver, m'a effleurée en passant et a causé en moi le trouble dont vous avez été témoin, et qui disparaîtra tout-à-fait, si comme j'en ai l'espoir, vous consentez à me défendre contre notre ennemi commun."

Aurore, qui prévit qu'Œil-de-Marie allait lui demander un service, voleta à l'extrémité d'une corolle, prit un air plein de froideur et de défiance, et dit d'une voix sèche : "Eh ! comment puis-je vous défendre, Madame ?"

Ce ton contracta le cœur d'Œil-de-Marie et lui fit plus de mal que la flèche glacée qui venait de la blesser tout-à-l'heure. Pourtant, elle essaya de maîtriser son émotion, et répondit à cet ingrat et imprudent Aurore :

"Écoutez-moi, Aurore : Dieu nous a fait naître dans cette saison si variable, pour nous donner une occasion de nous aider et de nous défendre l'un l'autre. C'est dans l'union qu'est le salut. Que deviendraient, dites-moi, les petits oiseaux, s'ils ne se réunissaient pour résister à ces brigands de vautours qui les guettent du haut des airs et qui tombent sur eux comme la foudre ? que deviendraient aussi les abeilles, si elles ne se réunissaient contre ces voleurs de frélons qui veulent vivre à leurs dépens ? L'une d'elles, en butinant dans mes étamines, me racontait hier que plusieurs de ces vauriens, dont la gourmandise est égale à la fainéantise, s'étant introduits au logis, les sentinelles avaient fait entendre l'appel aux armes, et qu'aussitôt toute la ruche s'était réunie, avait formé comme un globe vivant hérissé de dards fauves, et s'était précipitée avec une frémissante colère sur ces misérables, qui, en un instant, furent criblés de piqûres mortelles. Voyez-vous cette jeune haie d'épine-minette ? Isolée, chacune de ses tiges serait foulée aux pieds ; mais, entrelacées étroi-

tement les unes avec les autres, elles forment une sorte d'épais tissu, que les bœufs ne peuvent déchirer avec leurs grandes cornes. Imitons donc ces exemples, que Dieu a répandus dans toute la création. Venez près de moi : vous me réchaufferez de votre chaleur, et moi je vous envelopperai dans mon calice et vous abriterai en fermant mes corolles. Je serai la maisonnette, et vous serai le foyer. Et de cette manière nous ne craindrons rien du froid.

—Je ne vous savais pas une aussi jolie éloquence, Madame ; en vérité, la nature vous a traitée en enfant privilégiée. Et je serais très-heureux de vous rendre le petit service que vous me demandez ; mais, à mon grand regret, cela m'est impossible. Il y a ce soir bal et concert au café des Grillons, où se réunit une société d'élite, qui pousse l'indulgence jusqu'à trouver ma voix charmante et ma façon de polker assez originale. J'ai donné ma parole de ne pas me faire trop attendre.

Quand le devoir commande, répondit Œil-de-Marie avec calme, on obéit à sa voix ; c'est l'ordre de celui qui nous a créés.

—J'ai des ailes : c'est pour voler au plaisir, dit Aurore, parodiant la gravité d'un philosophe.

—Non, murmura Œil-de-Marie comme se parlant à elle-même, non : si Dieu vous a donné des ailes, c'est pour voler vers lui.

—Vous devenez sermonceuse, ma mie, fit Aurore d'une voix aiguësée par l'ironie, et je n'aime pas les sermons, même dans la bouche d'une fleur."

Puis, après avoir jeté un coup d'œil de fat sur ses ailes mi-partie blanches irisées, mi-partie aurore, et sur le reste de sa magnifique toilette, il prit un air vainqueur, envoya du bout d'une de ses antennes un adieu moqueur à Œil-de-Marie, et s'envola.

En le voyant partir, la pauvrete fut triste en son cœur, et elle dit d'une voix pleine de mélancolie ; " A la beauté de ses ailes j'avais oublié la chenille. Le vêtement m'avait caché la bête."

Puis elle se recueillit, confia sa prière du soir au dernier rayon de soleil filtrant à travers les arbres, ferma son calice et attendit la volonté de Dieu.

II.

Cependant le papillon faisait des siennes au café des Grillons. Beau, jeune, rieur, galant, il était le point de mire de mesdames grillonnes et grillonnettes. Dans la salle magnifiquement éclairée par des vers luisants, esclaves de la noire tribu des grillons, on se livrait pleinement au plaisir. Tandis que d'un côté on dansait sans retenue, de l'autre on jouait avec fureur.

La nuit se passa ainsi.

Mais, ô Providence divine ! au moment où l'ivresse de la fête était à son comble, voilà que les convives entendent un bruit sourd et sen-

tent le sol vaciller sous leurs pieds. Les dames pâlissent et poussent des cris de terreur. Aurore, méprisant le danger, vole de l'une à l'autre pour les rassurer. Peine inutile ! ses saillies, ses traits d'esprit n'amènent que des sourires forcés, dernière lueur de la vanité aux prises avec la crainte.

Un nouveau tremblement succède au premier. Alors un vieux grillon, connu par son expérience, colle son oreille à terre, écoute dans un silence universel, et s'écrie : " Nous sommes perdus ! Sauve qui peut ! "

Il avait à peine achevé, que la salle ébranlée se disloqua et s'engloutit dans l'abîme.

Une vieille taupe du voisinage, friande de grillonnettes, avait profité du bruit de la fête pour faire sournoisement ses approches et creuser une mine dans laquelle elle fit, de deux coups de son dur muscau, tomber la salle entière.

Ce qui se passa fut horrible. On n'entendait que cris et gémissements. Au sein des décombres on voyait s'agiter les grillonnes, faisant mille efforts pour éviter la mort. Mais la perfide taupe était là qui les happait, les croquait et les broyait les unes après les autres.

C'en était fait du bel Aurore, lorsqu'un éboulement subit le sépara de son avide ennemie. Il en profita pour se sauver par une étroite fissure.

Mais comme il était changé ! Il ne lui restait plus qu'un tronçon de ces magnifiques ailes dont il était si fier.

Alors il se souvint d'Œil-de-Marie et se repentit de n'avoir pas écouté ses conseils. Repentir d'égoïste n'est point vrai repentir ; c'est plutôt un regret de s'être fait du mal à soi-même. Cette sorte de repentir déplaît à Dieu. Aurore en est un exemple.

Brisé, souffrant, couvert de poussière, grelottant de froid, il se traîna vers cette bonne fleur qu'il avait la veille si lâchement abandonnée.

Quand il arriva près d'elle, une traîtresse bise matinale sifflait entre les arbres.

" Œil-de-Marie, lui cria-t-il, Œil-de-Marie, à mon secours ! je suis blessé, je me meurs : ouvrez votre calice, abritez-moi, réchauffez-moi. "

Œil-de-Marie, dont l'âme charitable avait peu de peine à pardonner les offenses dont elle était l'objet, fut touchée de compassion, et sans songer au danger qu'elle allait courir, elle ouvrit ses corolles et se pencha pour recevoir Aurore.

Pauvre fleur de Dieu ! elle fut victime de son dévouement : la bise la frappa au cœur ; et son âme, embellie par le sacrifice, s'envola vers le ciel avec son dernier parfum.

Au même moment, un scarabée à la forte encolure surmontée de longues antennes et muni de redoutables mandibules, se lève de la poussière

où il s'était caché et se jette sur Aurore, le saisit avec ses pinces et l'emporte dans son trou, où il s'amuse à le torturer....

Et tandis qu'Œil-de-Marie refléurit glorieuse dans les champs du ciel, sous les blanches ailes des anges, l'égoïste Aurore, devenu hideux, est pour toujours le souffre-douleur du scarabée noir et fourchu.

Mais le plus grand et le plus implacable des tourments qu'il endure, c'est le souvenir de son ingratitude envers l'humble fleur dont il causa la mort.

B. CHAUVELOT.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

LE MOIS DE JUIN.—Les fêtes de Rome : concours des évêques, des prêtres et des laïques ; annonce d'un prochain concile œcuménique.—Les fêtes du centenaire à Rome.—Les illuminations romaines.—L'adresse des évêques.—Le retour de Rome.—Lettre de Mgr. Dupanloup au clergé et aux fidèles de son diocèse.

I

Thus Petrus! Voilà le cri qui retentit dans toutes les églises catholiques du monde ; nulle part il ne retentit avec plus d'éclat et de force qu'à Rome, où règne le successeur de Pierre, entouré, depuis la fin de Juin, de la moitié au moins des Evêques catholiques. Quel spectacle ! et quelle leçon ! Il y a six mois à peine, au moment où les soldats français allaient quitter Rome, les ennemis de l'Eglise prophétisaient la chute de la Papauté. En ce moment-là même, le 6 décembre 1866, Pie IX faisait adresser à ses vénérables frères les Evêques l'invitation de venir à Rome pour y célébrer, le 29 juin 1867, le dix-huit-centième anniversaire du martyre de saint Pierre et de saint Paul, et pour prendre part aux fêtes de la canonisation d'un certain nombre de Martyrs, de Confesseurs et de Vierges. Et le 29 juin 1867, plus de 500 Evêques étaient réunis autour de Pie IX !

Nous ne savons à quelle époque de l'histoire de l'Eglise il faudrait remonter pour trouver un pareil concours et pour trouver une pareille unanimité. Après la publication de l'Encyclique du 8 décembre 1864, après la publication du *Syllabus* condamnant les principales erreurs de ce temps, 500 Evêques, qui ne pensent pas autrement que les autres Evêques, dont ils forment la majorité, déclarent que leur réunion à Rome témoigne de leur attachement au Pape et au Saint-Siège ; ils renouvellent les déclarations contenues dans l'Adresse de 1862, qui eut un si grand retentissement, quoiqu'elle n'eut été signée que par moins de 300 Evêques, et ils approuvent tout ce que le Pape a fait, tout ce que le Pape a dit ; ils louent

sa fermeté à défendre les droits du Saint-Siège, à combattre les erreurs, à dire intrépidement la vérité. Quel merveilleux triomphe de l'unité dans la foi et dans les sentiments, unité qui ne se trouve dans aucune des sectes séparées de l'Eglise, et qui est par cela même une irréfutable démonstration de la vérité ! Quel triomphe pour le Saint-Siège, en ce moment attaqué de toutes parts, en butte à tous les coups de l'incrédulité, de l'hérésie et du schisme ! Et combien Pie IX n'a-t-il pas eu raison de dire, dans l'admirable allocution du 26 juin :

“ Cette piété et cette union intime avec le Siège Apostolique n'est pas seulement en accord avec les circonstances et avec vos sentiments, Vénérables Frères ; il est surtout d'une grande importance que nous en tirions les fruits les plus salutaires, soit pour comprimer l'audace des impies, soit pour pouvoir la faire tourner à l'avantage commun des Fidèles et au vôtre. Il est nécessaire que les adversaires de la Religion comprennent, d'après elle, quelle est la force et la vie de cette Eglise catholique qu'ils ne cessent de poursuivre de leur haine ; qu'ils apprennent combien est insensée et inepte l'injure qu'ils lui adressent quand ils l'accusent d'être épuisée de forces et de manquer à son temps ; qu'ils apprennent combien ils sont mal inspirés de se fier à leurs propres succès, à leurs efforts et à leurs entreprises, et qu'ils voient qu'on ne saurait briser un faisceau de forces tel que celui que Jésus-Christ et sa vertu divine ont resserré sur la pierre de la Confession des Apôtres. Il faut donc, aujourd'hui plus que jamais, Vénérables Frères, que tous les hommes voient clairement qu'il n'y a de lien étroit et sûr entre les âmes que là où règne sur tous le seul et même esprit de Dieu, et que si les hommes abandonnent Dieu et méprisent l'autorité de l'Eglise, ils n'atteignent pas cette félicité qu'ils cherchent dans la voie du crime, mais sont précipités misérablement dans les plus cruelles discordes et dans les plus funestes orages.

“ Que si l'on considère l'avantage commun des fidèles, vénérables Frères, que peut-il y avoir, pour les nations catholiques, de plus salutaire et de plus favorable à l'accroissement de l'obéissance envers nous et la Chaire Apostolique, que de voir combien les droits de l'unité catholique sont chers à leurs Pasteurs et de contempler ces Pasteurs traversant les vastes espaces de la terre et des mers, sans aucun souci des inconvénients du voyage, pour voler vers Rome et vers la Chaire Apostolique, afin de révéler dans Notre humble personne le successeur de Pierre et le Vicaire de Jésus-Christ ici-bas ?

“ Cette autorité d'exemple leur fera reconnaître bien mieux que les enseignements les plus subtils combien ils doivent être remplis de vénération, de déférence, de soumission envers Nous, à qui, dans la personne de Pierre, il a été dit par Notre-Seigneur Jésus-Christ : “ Paissez mes agneaux, paissez mes brebis, ” et à qui, par ces paroles, ont été confiées la sollicitude et la puissance suprême sur l'Eglise universelle.”

Telle est la force de l'Eglise catholique romaine. Et avec quelle joie, avec quelles espérances n'a-t-on pas reçu de la bouche du Saint-Père la confirmation d'une nouvelle qui commençait à se répandre, celle de la convocation prochaine d'un Concile œcuménique ! “ Depuis longtemps, a dit Pie IX, Nous roulions dans notre esprit un dessein qui a déjà été connu de plusieurs de nos vénérables Frères, et que nous espérons pouvoir mettre à exécution aussitôt que nous en trouverons l'opportunité vivement désirée par nous. Ce dessein est de tenir un sacré concile œcuménique et général de tous les évêques du monde catholique, où seront recherchés, avec l'aide de Dieu, dans l'union des conseils et des sollicitudes, les remèdes nécessaires et salutaires aux maux qui affligent l'Eglise. Nous avons le plus grand espoir que, grâce à ce Concile, la lumière de la vérité catholique répandra sa clarté salutaire au milieu des ténèbres qui obscurcissent les esprits, et leur fera connaître, avec la grâce de Dieu, le sentier véritable du salut et de la justice. En même temps l'Eglise, comme une armée invincible rangée en bataille, repoussera les assauts de ses ennemis, brisera leurs efforts et, triomphant de ces mêmes ennemis, étendra et propagera le règne de Jésus-Christ sur la terre.”

Certes, notre siècle a vu de grandes choses, et le pontificat de Pie IX a été signalé par des événements bien extraordinaires ; mais quel magnifique couronnement ce serait qu'un Concile œcuménique qui réunirait près de la Chaire de saint Pierre les Pères de l'Eglise, les Pasteurs spirituels des peuples ! L'annonce seule de cette solennelle réunion a fait tressaillir la terre : les amis de l'Eglise se réjouissent, les ennemis se troublent, les indifférents sentent que quelque chose de grand se prépare, et qu'une nouvelle date importante va s'inscrire dans les annales de l'humanité.

Pie IX a témoigné, dit-on, le désir d'ouvrir le Concile le 8 décembre 1868, au jour de la fête de l'Immaculée-Conception de la sainte Vierge. Vraiment, en considérant la situation actuelle du monde, on se demande s'il n'y a pas trop de hardiesse à fixer ainsi une date près de dix-huit mois d'avance ; mais en étudiant l'histoire de l'Eglise et surtout en songeant au spectacle inattendu que Rome présente en ce moment, comment n'aurait-on pas confiance ? Pie IX a de ces sublimes inspirations que les événements justifient, loin de les confondre ; il a accoutumé les chrétiens à la confiance, cette confiance ne sera pas trompée. Les prières qui demandent à Dieu la conservation de cette vie si précieuse et la prolongation de ce glorieux Pontificat vont s'élever plus ardentes et plus nombreuses vers le ciel. Abreuvé d'amertumes, en butte à toute la rage de l'impiété, Pie IX a trouvé sa force et sa consolation dans le Dieu dont il soutient si courageusement les droits sur la terre, dans la Vierge, dont il a défini solennellement le sublime privilège, dans le dévouement et l'union de l'Episcopat, qui s'est déjà réuni trois fois auprès de lui, et chaque fois avec un empres-

sement plus vif et un concours plus considérable, en 1854, en 1862, en 1867 ; Pie IX verra une nouvelle réunion de l'Épiscopat en 1868, et le Concile œcuménique du dix-neuvième siècle viendra consacrer les grandes œuvres, les divins enseignements de l'un des plus importants pontificats marqués dans les annales de l'Église.

Certes, un concile œcuménique n'est pas nécessaire absolument parlant. La constitution de l'Église est telle que le dogme, les mœurs et la discipline sont suffisamment sauvegardés en dehors de ces réunions, qui ne sont pas toujours possibles, sauvegardés par l'infaillible autorité du Souverain-Pontife et par la vigilance des Evêques unis au Saint-Siège. Mais, si le concile œcuménique n'est pas nécessaire, il peut être de la plus grande utilité, et c'est ce que Pie IX vient de proclamer publiquement. " Il est certain, dit à ce propos le docteur Phillips, l'un des plus savants canonistes de l'Allemagne catholique, que l'Église a subsisté pendant des siècles sans concile œcuménique, et que le Pape a promulgué sans concile des lois et des décrets obligatoires pour toute l'Église ; mais lorsque cette promulgation se fait avec le concours des conciles, on évite même l'apparence d'un jugement hâtif et prématuré ; tout semble plus calme, plus doux et plus mesuré ; les Evêques se soumettent avec plus de cœur à des décisions auxquelles ils ont pris part, et les fidèles les adoptent avec d'autant plus de confiance, qu'ils voient l'Épiscopat tout entier s'entendre avec le Chef de l'Église pour publier en commun les règles de la foi et des mœurs." C'est ainsi que les conciles œcuméniques renforcent et font valoir les jugements de l'Église : l'infaillibilité doctrinale du Souverain-Pontife n'en a pas besoin ; mais ils servent à rendre plus évidente la vérité des jugements portés par le Docteur infaillible.

II

Disont un mot sur la signification du concours qui se fait à Rome.

Une pensée doit d'abord frapper les esprits : c'est que les progrès matériels, qu'on cherche si souvent à tourner contre l'Église, contribuent à leur tour à rendre son action plus puissante et plus énergique. Comment le concours d'aujourd'hui eût-il été possible avant l'application des propriétés de la vapeur ? possible surtout après une convocation à si bref délai ? Un grand nombre de ces Evêques n'auraient pas même encore reçu l'invitation pontificale. Grâce à la rapidité des communications, tous ont connu le désir du Saint-Père, et ils ont pu venir. Il y a à Rome des Evêques de toutes les parties du monde : il en est venu du Canada, des Etats-Unis, du Mexique, des Républiques centrales, des Républiques de l'Amérique méridionale, du Brésil, des îles perdues dans le Grand-Océan, de la Chine, de l'Inde, de l'Afrique, de toutes les contrées de l'Europe. La France, l'Angleterre, l'Ecosse, l'Irlande, la Belgique, la Hollande, la

Prusse, la Pologne, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, le Portugal, l'Italie ont leurs représentants spirituels à Rome. Mais, ce qui est surtout consolant, ce qui donne les meilleures espérances pour un prochain avenir, c'est que l'Orient est aussi représenté, comme le remarque le *Journal de Rome*, dans toute la variété hiérarchique de ses rites nombreux : il a envoyé à Rome les Grecs, les Melchites, les Roumains, les Ruthènes, les Syriens, les Chaldéens, les Maronites, les Arméniens, les Coptes, pour attester leur conformité de foi et de discipline avec la Chaire de saint Pierre.

Les Evêques ne sont pas venus seuls : des milliers de prêtres les accompagnent, et ces prêtres sont accompagnés eux-mêmes par d'autres milliers de laïques. Et ce ne sont pas seulement les catholiques qui se sont rendus à Rome : les protestants y sont en grand nombre, l'Angleterre surtout, si préoccupée aujourd'hui de questions religieuses, y est représentée par de nombreux visiteurs. La curiosité en attire beaucoup, sans doute, mais il y en a que des motifs plus sérieux ont poussés à Rome, et, parmi les simples curieux, combien n'y en a-t-il pas qui rapporteront de Rome autre chose que de vains souvenirs de fêtes pompeuses ?

Nous ne craignons pas de le dire : la célébration du dix-huitième centenaire du martyre de saint Pierre et de saint Paul restera l'un des grands événements de ce siècle. Elle prépare la réunion d'un Concile œcuménique, elle attire l'attention du monde entier, elle fait briller d'un incomparable éclat l'unité catholique, elle témoigne du dévouement des Evêques, du clergé, des fidèles au Saint-Siège : c'est un acte de foi dont les conséquences se feront au loin ressentir.

Les fêtes de Rome ont conservé jusqu'à la fin leur caractère de majesté imposante et rien n'est venu en troubler la paisible solennité. L'ordre le plus parfait n'a cessé de régner dans la ville éternelle, où les seules manifestations ont été des témoignages enthousiastes de respect et d'amour envers le Saint-Père.

Plusieurs correspondances persistent à indiquer le 8 décembre 1868 comme la date la plus probable de la réunion du prochain concile œcuménique.

Le centenaire a été célébré avec une pompe à laquelle ajoutait encore la présence de tant d'évêques. Les cérémonies et les fêtes ont commencé dès le 28 au soir. Le Saint-Père s'est rendu à Saint-Pierre précédé de tous les évêques, pour assister aux vêpres solennelles. Immédiatement après les vêpres, l'illumination de la grande basilique a montré aux étrangers ce que c'étaient que les illuminations romaines. Leur réputation est bien méritée ; tel a été l'avis des spectateurs accoutumés à voir ce genre de spectacle à Paris. L'effet féerique produit à un moment donné lorsque certains centres lumineux s'embrasent et projettent une lumière plus intense sur toute la capitale, la façade et la colonnade, est vraiment sur-

prenant. Je ne m'attendais pas à un pareil coup d'œil, écrit un correspondant.

Le 20 était le grand jour. Dès l'heure la plus matinale, voiture et piétons se dirigèrent vers la basilique dont les transepts étaient garnis de gradins en amphithéâtre ; le chœur est réservé aux évêques et au clergé qui faisait partie de la procession. Cette procession s'est rendue de la chapelle Sixtine à Saint-Pierre. Elle était composée de la même manière que celle de la Fête-Dieu. "L'illumination de la basilique offrait un spectacle éblouissant, écrit-on au *Journal des Villes et Campagnes* ; on évaluait à plus de 20,000 le nombre des lumières. Elle n'a été complète qu'après le décret de canonisation, proclamé par le Saint-Père. Le canon du fort Saint-Ange a annoncé à Rome que 25 nouveaux saints venaient d'être inscrits au calendrier ; les cloches ont lancé vers le ciel leur vibrations d'allégresse, tandis que les chœurs de la chapelle Sixtine faisaient entendre le cantique d'actions de grâces, ce chant dont les accords n'ont rien de semblable dans l'univers." Jamais les murs de Saint-Pierre n'avaient vu une pareille affluence de fidèles. On évalue à près de 200,000 le nombre des hôtes de la ville de Rome.

Les jours suivants, il y a eu force feux d'artifice et illuminations.

Le lundi premier juillet, les évêques ont présenté au Saint-Père leur adresse, qui avait été rédigée à la satisfaction générale. Le principal honneur en revient, dit-on, à Mgr. Dupanloup. Ce document est revêtu de quatre cent quatre-vingt-neuf signatures.

Nos évêques reviennent de Rome, et chacun d'eux, en rentrant dans son diocèse, est l'objet d'une ovation. Les fidèles veulent ainsi montrer leur étroite union et leur communauté de sentiments avec les vénérables prélats qui reviennent de porter au pied de la chaire de St. Pierre le témoignage de leur foi. C'est aussi pour eux un moyen de manifester le vif et pieux intérêt qu'ils ont pris aux importantes solennités qui se sont accomplies dans la ville éternelle, centre de l'unité catholique, et d'exprimer la joie que leur cause la nouvelle du prochain concile œcuménique.

Mgr. l'évêque d'Orléans, à peine de retour de son pèlerinage à Rome, s'est hâté d'annoncer officiellement à ses diocésains cette grande nouvelle. Il leur a aussitôt adressé une lettre éloquentes et toute palpitante des émotions que venait de lui laisser le spectacle des fêtes romaines.

L'illustre prélat raconte à quel point il a été attendri et fier quand, parmi les noms de saints nouveaux que proclamait le Pontife, il en entendit un, "le plus humble et le plus obscur peut-être, celui d'une pauvre fille de nos campagnes, Germaine Cousin, monter vers le ciel au milieu des chants les plus beaux qui aient jamais retenti sous les voûtes les plus resplendissantes." Et il continue ainsi :

"Voilà donc ce que fait l'Eglise, me disais-je, et comme elle est bien une mère ! Elle va chercher dans la foule une pauvre fille inconnue, qui a

vécue et qui est morte ignorée de toute la terre, et, parce que cette pauvre fille a aimé Dieu et a été élevée par cet amour à la plus grande beauté de l'âme, à la sainteté, l'Eglise célèbre pour elle ces fêtes et l'entoure des honneurs les plus grands qui se puissent décerner. Ainsi donc, aux yeux de l'Eglise et de Dieu, ce qui compte plus que toute chose, c'est l'humble et courageuse vie chrétienne. Et que ceux qui travaillent et souffrent ici-bas l'apprennent avec joie : il y a une richesse et une gloire qui leur appartiennent, et qui peuvent les élever un jour dans les plus hautes splendeurs de la terre et des cieux !

“ J'étais fier aussi, mes très chers frères, en entendant sur les lèvres du Saint-Père ce nom français, et en pensant que cette fleur du ciel s'était épanouie ici-bas sous le soleil de la France ; et tandis que, répondant à la voix du Pontife, les trompettes sacrées prolongeaient leur fanfare sous les voûtes de la grande église, et qu'au dehors le canon du fort Saint Ange et les cloches des trois cent soixante églises de Rome, sonnait à la fois, proclamaient la gloire des nouveaux saints, je me disais, non sans douceur et consolation, que ma patrie n'avait pas cessé d'être chère à Dieu puisqu'elle aussi est encore la terre des saints.”

Que ne pouvons-nous reproduire ici les magnifiques pages où Mgr. Dupanloup montre le Pape et l'Eglise se perpétuant à travers les siècles et jouissant du privilège de l'immobilité au milieu de tous les changements qui s'opèrent sur la face du globe ? Il s'écrie :

“ Le dix-huit centième anniversaire du martyr de St. Pierre, solennisé là même où l'Apôtre versa son sang pour Jésus-Christ, au pied de cette chaire où il s'assit le premier, et où ses successeurs siègent encore ! Est-il ici-bas une puissance qui ait pu jamais célébrer une telle fête sur la terre, triste région, hélas, de la mobilité, des renversements et des ruines ?”

Arrivant aux réflexions que lui inspire l'annonce d'un concile, Mgr. Dupanloup écrit ces lignes :

“ Mais quoi ? Un concile œcuménique aux temps où nous sommes, au penchant de ce siècle agité et tourmenté, de ce siècle dont on se demande quelle sera la fin, s'il s'abîmera dans les tempêtes ou s'il ouvrira des temps meilleurs ! Un concile, cette grande et rare chose ! Serait-ce pour présider à l'enfantement d'un monde nouveau ?”

Qu'est-ce donc que les conciles œcuméniques, si rares et si décisifs dans l'Eglise ? D'où vient leur grande autorité et leur suprême influence ?

Mgr. Dupanloup répond à ces questions pour l'instruction de ses ouailles. “ Les conciles œcuméniques, dit-il, sont les assises solennelles de la catholicité, les assemblées générales de l'Eglise enseignante.” L'Esprit-Saint y est présent selon la promesse divine. Chaque fois qu'un grand péril doctrinal ou moral a menacé la chrétienté, ou que de grandes nécessités disciplinaires ont surgi, l'Eglise s'est assemblée. Depuis le concile de Trente, c'est-à-dire depuis trois siècles, le monde n'a point vu de conciles.

œcuméniques ; et cependant des faits d'une portée immense : le philosophisme du XVIII^e siècle, la révolution française, le rationalisme contemporain, se sont produits ; ils ont amené des changements plus profonds encore qu'au XVII^e siècle, et ils rendent plus nécessaire peut-être qu'elle ne l'a jamais été la convocation d'une assemblée générale de la catholicité. Après avoir indiqué quelques-uns des problèmes nouveaux qui s'imposent aujourd'hui à la méditation des hommes, Mgr. l'évêque d'Orléans cite un passage de l'adresse des évêques au Saint-Père, et il ajoute :

“ Il se tiendra donc, ce concile, à Rome, et le Saint-Père, nous répondant, a même exprimé l'espoir que l'ouverture s'en ferait au glorieux jour de l'Immaculée Conception de Marie. Avec la facilité des voies modernes de communications, les évêques viendront plus nombreux et de pays plus divers qu'en aucun concile des temps passés. A Trente, il y avait trois cents évêques, et hier nous étions à Rome cinq cents. A Chalcédoine, il est vrai, le plus nombreux des anciens conciles, il y avait six cents évêques, mais presque tous orientaux ; au futur concile, vous aurez l'Orient et l'Occident, le Midi et le Nord, les trois continents du vieux monde et les deux Amériques, avec les évêques des Indes, de la Chine et des îles les plus lointaines de l'Océan ; en sorte que ce sénat de l'Eglise catholique, composé des vieillards qui président à toutes les Eglises du monde, sous toutes les latitudes, sous tous les cieux, sera la représentation la plus complète de l'Eglise qui se soit jamais vue.

“ Je le dirai même, peut-on imaginer, pourrait-on citer quelque part une assemblée comparable à celle de ces hommes, de ces évêques ? Venus de partout, ils ne représenteront pas seulement l'Eglise, ils seront encore, par l'expérience et la science, par la gravité et les vertus, la plus digne représentation de l'humanité elle-même, et, au simple point de vue humain, la plus haute autorité morale assurément qui soit sur la terre.

“ Comment prévoir ce qui, d'une telle assemblée, de la maturité de ses délibérations, de l'autorité de ses jugements, peut sortir de vérité et de lumière, en même temps que d'impulsion puissante et féconde pour le bien ?”

L'éloquent évêque exprime ensuite les espérances que fait naître le concile en ce qui concerne les Eglises du nouveau monde, les chrétientés de l'Orient, le triomphe du catholicisme sur le protestantisme, et il adresse une invocation touchante à l'Eglise de Pologne, qui n'a pu être représentée aux dernières fêtes de Rome ! Il résume ainsi l'objet du concile :

“ Donec, dissiper les erreurs contemporaines, jeter sur les grandes questions que tant de ténèbres obscurcissent aujourd'hui le vif éclat de la tradition chrétienne et de la science catholique ; ranimer au sein de l'Eglise la flamme ardente de la charité et du dévouement ; déployer toutes ses forces vives, et faire courir d'une extrémité de ce grand corps à l'autre un nouveau souffle de vie sainte ; écarter, en éclaircissant les obscurités

et en dissipant les malentendus, les causes de discordes et de séparation, et aplanir les voies à de grands retours peut-être ; faire, en un mot, une grande œuvre d'illumination et de pacification : qui donc pourrait ne pas applaudir à un tel effort de l'Église catholique ?”

La lettre de Mgr. Dupanloup se termine par une admirable expression de gratitude envers le doux et saint Pontife, qui, avec *ces yeux illuminés du cœur* dont parle l'Écriture, a aperçu le vrai remède aux maux du temps présents. Il lui dit :

“ Avec cette force et ce courage que vous cachez dans votre mansuétude et votre douceur, vous vous êtes assez confié à Dieu et aux hommes pour entreprendre l'œuvre la plus laborieuse, mais la plus grande, et d'où peut sortir avec le salut de ce siècle le pacifique triomphe de l'Église : soyez-en béni ! Quand vous ne porteriez pas déjà sur votre front vénérable la triple auréole de vos travaux, de vos vertus et de vos malheurs, cela seul suffirait à vous mériter à jamais l'admiration reconnaissante du monde ; et, je l'espère, ni Dieu ni les hommes ne vous manqueront.”

Tous les cœurs catholiques partageront les sentiments si éloquemment exprimés par Mgr. Dupanloup.

La santé de notre Saint Père continue d'être excellente.

Mgr. Derbois, archevêque de Paris, a eu l'honneur de remettre à Sa Sainteté deux lettres, l'une de l'Impératrice et l'autre du Prince Impérial. Pie IX aurait exprimé le regret de ce que son âge ne lui permit pas de venir aux Tuileries ; mais il a ajouté qu'il espérait voir l'Empereur et l'Impératrice au prochain concile avec tous les souverains catholiques.

On raconte un trait qui peint, de la manière la plus vive, les sentiments de l'Épiscopat.

Le vicaire apostolique de Nankin, en Chine, Mgr. Languillat, évêque de Sergitpolis *in partibus*, n'avait jamais vu le Pape. Quand on l'introduisit dans l'appartement pontifical, il se prosterna sur le seuil, et les bras levés vers Pie IX, il se mit à crier d'une voix pleine d'émotion :

“ *Tu es Petrus.*

— Venez à moi, mon frère, lui dit Pie IX.

— *Tu es Petrus*, reprit l'évêque : *Tu es Petrus !* ”

Et il se traîna sur ses genoux jusqu'aux pieds du vicaire de Jésus-Christ, lequel, aussi ému que lui, l'a relevé, l'a pressé sur son cœur et a mêlé ses larmes aux siennes.

M. l'Abbé Sire, directeur au Séminaire de S. Sulpice à Paris, a eu l'honneur de déposer aux pieds du Saint-Père sa collection de trois cents traductions de la bulle *Ineffabilis Deus*, par laquelle le Saint-Père définit le dogme de l'Immaculée Conception de Marie. Ce recueil monumental

sera déposé à la Bibliothèque Vaticane, où il attestera, à la postérité la plus reculée, la dévotion de notre époque à la Vierge Mère de Dieu.

Dans notre prochain numéro, nous publierons l'adresse des évêques au Pape et la réponse du Saint-Père à cette adresse, ainsi que la lettre pastorale de Mgr. l'Évêque de Montréal, indiquant des prières publiques à l'occasion des prochaines élections.

CHRONIQUE.

SOMMAIRE.—Mort de l'empereur Maximilien.—Le deuil.—Dates et souvenirs.—La trahison.—Le siège de Queretaro.—Dévouement d'une femme.—Les tragédies mexicaines.—L'Impératrice Charlotte à Miramar.

La triste, l'horrible nouvelle de la mort de l'empereur Maximilien, n'est donc que trop réelle : cet infortuné prince, livré par un traître, a été fusillé le 19 juin, à Queretaro, par ordre de Juarez.

On imagine la profonde émotion produite par une si affreuse nouvelle dans l'Europe entière. Le jour de la cérémonie de la distribution des récompenses aux exposants, c'est-à-dire avant qu'on n'en eût la confirmation officielle, elle parvint au prince de Metternich, ambassadeur d'Autriche à Paris, et au comte de Flandre, frère de l'Impératrice Charlotte, qui était venu pour assister à la solennité. L'un et l'autre s'abstinrent de paraître à la fête du Palais de l'Industrie. Deux ou trois jours se passèrent ensuite dans l'attente de dépêches transatlantiques donnant des avis plus positifs et plus circonstanciés. On se refusait à croire à la terrible réalité, et l'on espérait encore que quelque erreur avait pu être commise, que quelque faux bruit, répandu par les adversaires de Maximilien, avait été pris pour une certitude. Malheureusement tous les télégrammes transmis par le câble qui relie maintenant l'Europe au Nouveau Monde, concordaient et s'obstinaient à répéter l'affligeante nouvelle. Le mercredi matin, trois juillet, le *Moniteur* annonçait que les fêtes en l'honneur du Sultan étaient contremandées à raison des préoccupations douloureuses que donnaient des nouvelles "non encore officielles" sur le sort de Maximilien. Le jeudi quatre, le *Moniteur* annonçait le triste fait, mais en ajoutant qu'on attendait avec anxiété des avis plus authentiques et plus explicites, et qu'on ne perdait pas l'espoir de voir démentir la nouvelle. Le vendredi 5, enfin, il constatait que la nouvelle était officiellement arrivée d'Amérique, et il exprimait avec une juste énergie l'indignation qu'un pareil forfait soulevait dans la conscience publique.

En apprenant la fin tragique de l'empereur Maximilien, le Sultan a spontanément exprimé le désir que les fêtes qui avaient été préparées en son honneur n'eussent pas lieu.

La cour des Tuileries, de même que toutes celles qui en Europe ont des liens de parenté avec la maison d'Autriche, a pris immédiatement le deuil. Ce deuil doit durer trente jours, dont les quinze premiers en deuil ordinaire, et les quinze autres en petit deuil.

Le comte et la comtesse de Flandre, après avoir fait dire à Notre Dame une messe pour le repos de l'âme de l'empereur Maximilien leur beau-frère, sont repartis pour Bruxelles.

La funèbre nouvelle a causé à Rome la plus pénible émotion. Le Saint-Père a, dit-on, célébré une messe et présidé l'office des morts. Les cardinaux, patriarches, archevêques et évêques, tous les prêtres se sont associés aux prières ordonnées par Pie IX pour le repos de l'âme de l'infortuné Maximilien.

Ferdinand-Maximilien-Joseph, archiduc d'Autriche, était né à Schœnbrunn le 6 juillet 1832, et avait épousé, le 27 juillet 1857, la princesse Charlotte, fille du roi Léopold, à peine âgée de 17 ans, et qu'une double infortune rend aujourd'hui si profondément touchante et sympathique. Il avait été lieutenant de l'empereur son frère dans le royaume lombardo-vénitien. Le *Moniteur* rappelle que deux fois, en 1856 et en 1864, l'archiduc avait été l'hôte de la France ; on avait pu apprécier alors son caractère chevaleresque, son instruction solide et variée, et ses précieuses qualités. Il accepta, le 10 avril 1864, la couronne qui lui avait été offerte, le 3 octobre 1863, au château de Miramar par les délégués de l'assemblée des notables réunie à Mexico. Peu de temps après, l'empereur et l'impératrice Charlotte quittèrent Trieste sur la frégate autrichienne la *Novara* ; ils débarquèrent à la Vera-Cruz le 24 mai, et firent leur entrée dans leur capitale le 12 juin 1864, au milieu d'unanimes acclamations.

On n'a pas pu recevoir encore en Europe les détails du régicide du 19 juin ; mais ceux de la trahison, qui l'a précédé de plus d'un mois, nous sont parvenus. L'empereur se trouvait depuis deux mois et demi à Queretaro, dans les provinces du Nord, à la tête de huit mille hommes, commandés par les généraux Miramon, Mejia, Mendez, Castillo, Avellano, le prince de Salm, son chef d'état-major, et plusieurs officiers européens. La nuit même (15 mai) où l'on avait reconnu que la ville n'était plus tenable et où l'on devait tenter une vigoureuse sortie pour percer les lignes des dissidents Corona et Escobédo, et se porter soit sur Mexico, soit vers la côte du Golfe, un homme, nous n'osons pas dire un colonel, ajoute ici le *Moniteur*—un homme à qui était confiée la garde du couvent fortifié de Santa-Cruz qui domine la place, le nommé Lopez, moyennant trois mille onces d'or (48,000 piastres) donna en silence passage à l'ennemi et dési-

gna lui-même la personne de l'Empereur surpris au milieu de son sommeil. Cet homme, ce traître, ce Lopez, avait été comblé de bienfaits par Maximilien ; il portait la croix d'officier de la Légion d'honneur. On annonce que le conseil de la grande chancellerie de la Légion d'honneur se réunira pour procéder à la dégradation de ce misérable dès que l'information sera complète.

Le Courrier des Etats-Unis du 22 juin donne sur le siège de Queretaro les détails suivants, qu'on ne lira pas sans émotion :

“ Le siège a duré soixante-huit jours après que Maximilien s'y fut enfermé. Dans l'enceinte de la ville, les vivres étaient rares et se composaient à peu près uniquement de viande de mule et de cheval ; le jour arriva où ces provisions mêmes vinrent à manquer, ou à peu près.

“ Les femmes portaient à manger aux soldats dans les tranchées, et plusieurs furent tuées. Maximilien vivait comme un simple soldat. Il était toujours sur la brèche, plein d'espoir et d'abnégation, et s'exposant sans cesse au plus fort du danger. Sa conduite n'a cessé d'être un exemple de courage chevaleresque et un sujet d'admiration pour ceux mêmes qu'il combattait.”

Une lettre postérieure, datée de Queretaro le 25 mai, contient les renseignements suivants sur le traitement des officiers faits prisonniers en même temps que Maximilien, et sur les nobles efforts de Mme de Salm pour sauver la vie de son mari et celle de l'Empereur :

“ Du couvent de la Cruz, le prince a été conduit, avec ses officiers, à celui de Santa-Crésita, dans des chambres très-peu confortables. Pendant deux ou trois jours, ils ont dormi sur la terre nue ; leur nourriture était aussi très-insuffisante.

“ L'arrivée de Mme de Salm et ses démarches auprès d'Escobédo ont eu pour résultat d'améliorer la condition des prisonniers. On les a transférés dans un autre couvent, celui de *las Capuchinas*, et l'on permit à leurs amis de leur faire parvenir des provisions, du vin et des vêtements.

“ Les aventures de Mme de Salm formeraient un étrange chapitre de roman. Deux fois elle a traversé les lignes libérales pour pénétrer à Mexico et pour en sortir, et deux fois elle a vu les sentinelles mexicaines faire feu sur elle. Elle a ensuite été retenue prisonnière pendant deux jours à la Guadalupe par le général Diaz, pour avoir distribué de l'argent aux prisonniers allemands qui s'y trouvaient. Peu après, elle obtint un passe-port l'autorisant, ou plutôt lui ordonnant de gagner la côte et de quitter le pays.

“ Mais, avec ce passeport, elle se rendit à Queretaro et à San-Luis pendant le siège de la première de ces villes. Elle était accompagnée seulement d'une domestique mexicaine. Elle eut ensuite des entrevues avec le président Juarez et le général Escobédo pour intercéder en faveur de Maximilien et de son mari le prince de Salm.

“ On dit que l'archiduc pleura comme un enfant lorsqu'on lui raconta les pérégrinations héroïques de cette courageuse femme.”

Tels sont les détails que nous pouvons donner pour le moment sur le drame de Queretaro. Les dernières nouvelles authentiques qui soient parvenues de cette ville, en dehors des dépêches télégraphiques transmises par le câble sous-marin, ne vont que jusqu'au 8 juin. Les correspondances et les journaux arrivés jusqu'ici en Europe sont donc antérieurs de onze jours au crime qui a terminé l'existence de l'empereur Maximilien.

Le Mexique est la terre classique des sanglantes représailles. Dans l'espace de quarante-trois ans, le sol mexicain a été trois fois teint du sang des chefs de ce malheureux pays. En 1824, l'empereur Augustin Ier (Iturbide) fut honteusement livré et fusillé à Tampico ; en 1829, le président Guerrerra, lâchement vendu, subit un sort semblable, à Acapulco ; l'empereur Maximilien, vendu aussi pour de l'argent, trahi par un homme en qui il avait mis sa confiance, a été fusillé à Queretaro le 19 juin 1867.

Du tragique événement qui vient de se passer sur cette terre lointaine, l'esprit se reporte avec une indicible pitié vers ce château de Miramar, demeure autrefois si gaie, si brillante, aux bords de l'Adriatique, où la plus éprouvée des princesses, dans de rares moments de lucidité, attend, le cœur en larmes, son vaillant époux. De même qu'ils avaient partagé leur bonheur aux jours de leur prospérité, ils avaient, dans les derniers temps, assumé chacun une tâche de courageux dévouement. Maximilien, resté au Mexique, y a noblement combattu et n'a succombé que devant la trahison et le crime. L'impératrice Charlotte avait imploré la faveur de se livrer aux dangers mortels d'un long voyage ; elle avait franchi, pendant la saison du *vomito negro*, la région qui sépare Mexico de la Vera-Cruz ; elle s'était embarqué et avait traversé l'Océan pour venir en France. On sait les suites de ce voyage, de ces longues fatigues, de ces graves préoccupations trop fortes pour cette jeune tête qu'avait déjà affectée peut-être le soleil brûlant du Mexique. De Mexico à Paris, de Paris à Miramar, de Miramar à Rome, elle porta difficilement le poids de tant d'anxiétés ; elle perdit la raison, et il fallut de nouveau la conduire à ce château de Miramar, d'où elle était partie, peu d'années auparavant, si heureuse, si confiante, si fière de sa couronne d'impératrice qu'elle était appelée à porter sur un trône du Nouveau Monde ! Beaux rêves évanouis ! et à leur place quelle réalité douloureuse ! . .

Quel haut et frappant exemple de l'instabilité des choses humaines, et comme il est vrai de dire que princes et sujets, nous sommes tous dans la main de Dieu !

Le 15 juillet, ont eu lieu dans les églises de Paris des services pour le repos de l'âme de l'infortuné Maximilien, empereur du Mexique. Partout

l'assistance a été nombreuse et recueillie. La mort tragique de ce prince a excité dans tous les rangs de la population une immense sympathie.

Quant à l'Impératrice Charlotte, un journal en donne des nouvelles désolantes qui, dit-il, lui parviennent de Miramar. Séparée, il y a environ un an, de son époux, privée pendant plus de trois mois de ses nouvelles directes, après avoir été, depuis que les troupes françaises ont quitté le Mexique, en proie aux plus vives émotions et à des angoisses incessantes, cette malheureuse princesse est tombée dans une prostration morale des plus alarmantes. Elle ne semble plus avoir conscience de ce qui se passe autour d'elle, et demeure plongée dans une morne rêverie, d'où son médecin le docteur Illek n'a pas réussi à la faire sortir un seul instant, alors même qu'il lui a annoncé le terrible événement qui la frappe si cruellement dans ses plus chères affections. Le même journal donne encore les tristes renseignements que voici :

“ L'indifférence complète avec laquelle l'infortunée princesse a supporté ce coup redoutable, ne justifie que trop la crainte que la science ne soit désormais impuissante à sauver cette belle et noble intelligence. Comme le docteur Illek avait dès le principe répondu de la guérison de l'impératrice, Maximilien Ier, qui avait mis en lui toute sa confiance, l'avait laissé maître absolu du traitement à suivre. C'est pourquoi ni la famille d'Autriche, ni la cour de Bruxelles, n'osaient intervenir dans une affaire aussi délicate.

“ Aujourd'hui que l'empereur du Mexique est tombé sous les balles meurtrières des Juaristes, les droits des deux familles vont naturellement se substituer à l'autorité du mari. Dans ce but, la reine des Belges a quitté Bruxelles pour aller assister au conseil de famille réuni à Salzbourg; de là Sa Majesté se rendra à Miramar.

“ Les hommes de la science sont d'avis qu'il faudrait tenter une dernière épreuve, qui consistera à transporter l'impératrice Charlotte au milieu de ses souvenirs de jeunesse au château de Laccken. C'est en effet le parti auquel on s'arrêtera, dès qu'on se sera assuré que ce long voyage pourra s'accomplir sans aggraver la position de l'auguste malade.”

Il est bien naturel que, malgré le peu d'espoir de guérison qui reste, la famille de la malheureuse princesse ne néglige aucun moyen de la ramener à la raison. Et pourtant en face de quelle cruelle réalité elle se trouvera, si jamais elle reprend possession de cette intelligence et de cette sensibilité qui étaient chez elle développées à un si haut point !

Paris continue à recevoir les visites des rois.

Le sultan, qui n'a pu être fêté à cause du deuil de la cour, est parti pour Londres, où l'avait précédé le vice-roi d'Égypte. Il a pu toutefois assister ici à une revue, qui a eu lieu dans les Champs-Élysées, et il s'est rendu, un soir, à l'hôtel de ville dont il a admiré les salons magnifiquement ornés

et illuminés. Il a même pris place sur un trône qui avait été disposé pour lui, et au-dessus duquel planait une gigantesque couronne. Le sultan retournera dans ses Etats en passant par Vienne.

La reine de Prusse, voyageant *incognito* sous le nom de comtesse de Hohenzollern ; le roi de Wurtemberg ; l'ex-roi de Bavière, Louis Ier, qui porte légèrement ses 81 ans, sont venus à leur tour visiter Paris et son incomparable Exposition. Il faut ajouter à ces augustes personnages le roi de Suède, qui s'est rendu directement à Vichy, d'où il doit revenir, au commencement d'août, passer quelques jours dans cette capitale. On attend en outre le roi de Portugal à la fin même de cette semaine.

ERRATA.

Dans notre dernier numéro, il s'est glissé quelques fautes typographiques :

Ainsi, page 506, ligne 15e et 17e, lisez : *je serai*, au lieu de *je serais*. A la ligne 22e, au lieu de : *monument de simplicité*, lisez : *monument d'aimable simplicité*.

A la page 507, 1re ligne, au lieu de : *ne cessait-il pas de dire au cœur*, lisez : *ne cessait-il de dire au cœur*. Ligne 9e, au lieu de *qui luttent journellement*, lisez : *qui luttent ici journellement*. Ligne 24e, au lieu de : *elle restreint le bassin*, lisez : *elle rétrécit le bassin*.

Page 508, ligne 37e, au lieu de : *frappera aussi*, lisez *frappera ainsi*.

Page 509, ligne 5e, au lieu de : *que célèbre la voix des légions célestes*, lisez : *que célèbrent dans leurs chants les légions célestes*. Ligne 7e, au lieu de : *on peut tout vouloir*, lisez : *on peut tout, parce qu'on peut tout vouloir*. Ligne 13e, au lieu de : *prémisse*, lisez : *prémices*. Ligne 18e, au lieu de : *amené*, lisez : *emmené*. Ligne 20e, au lieu de : *droits sérieux et imprescriptibles ; je le proclame*, lisez : *droits stricts, puis je le proclame*. Ligne 23e, au lieu de : *j'ai donc et j'aurai*, lisez : *j'ai et j'aurai*. Ligne 24e, au lieu de : *Messieurs les élèves et amis*, lisez : *Messieurs les élèves et Messieurs les amis*. Ligne 29e, au lieu de : *et il en est*, lisez : *et il est*. Ligne 33e, au lieu de : *comme*, lisez : *communs*. Ligne 34e, au lieu de : *se mettent*, lisez : *se mettront*.